

COMPL. E. MARQUIS
H. G. E. MARQUIS
BIBLIOTHEQUE LEGISLATIVE
QUEBEC P. Q. PARLEMENT

LA TERRE



DE CHEZ NOUS

LE SEUL HEBDOMADAIRE AGRICOLE

FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Volume XXXII — No 48
Montréal, Mercredi
le 1er mars 1961

**Sirop d'érable:
\$1 million aux
producteurs de
Québec-Sud en 1960**

page 7

**Il est grand temps
qu'on s'exécute!**

page 9

**Le contrat pour la
tomate en conserve:
un modèle**

pages 12 et 14



Des centaines de producteurs laitiers ont dû en fin de semaine dernière revenir aux méthodes anciennes pour la traite de leurs vaches. C'est un aspect des méfaits de la tempête de verglas, de vent, de neige qui a déferlé sur la province... Dire que c'est si simple de travailler avec une trayeuse électrique comme le démontre l'aisance de cette jeune opératrice !

(Photo: Service de Cinématographie du Québec)

Problèmes toujours plus nombreux!

lire pages 3 et 24

L'OPINION RURALE...

Encore le patronage...

On aura tout vu et tout entendu au sujet du patronage depuis la dernière campagne électorale. "Il fallait que ça change" selon les nouveaux qui se sont assis à Québec; ils s'en étaient fait un slogan vigoureux et même arrogant. Mais nous sommes convaincus que c'est encore à refaire car dans notre coin de province le peuple fut unanime à rejeter leur candidat, non à cause de la couleur représentée, mais à cause de l'incompétence de l'homme. Nous avions un bon candidat auparavant qui avait su gagner la confiance de ses électeurs par son dévouement. Nous avons voulu le garder, alors qu'est-ce qui arrive? On lui ferme la porte au nez à Québec et si l'on veut quelque chose, il faut passer par le candidat fantôme. De ce fait, M. Lesage fait fi de l'opinion de tout un comté!

N'est-ce pas du patronage?

Peut-être que l'homme intègre qu'est M. Lesage pourrait nous éclaircir cette question? Ou pourrait-il employer sa sagacité à rappeler M. Lesage à ses obligations premières, ses promesses d'avant le 22 juin et bannir le patronage pour de bon, sous toutes formes... car à nos yeux, rien n'est changé. Les formules anciennes se répètent quand les rouges sont au pouvoir. Tout ce qui était bleu tombe sous la botte du chômage!

Quand donc les canadiens vont s'ouvrir les yeux et se donner la main pour balayer toutes moissures qui commencent à sentir mauvais?

Sans couleur, I.B.

A Mlle Beaudry...

Avec vous je me demande ce que l'avenir fera de nos femmes rurales. Peser l'avenir! Ça me donne la frousse! La manière de vivre, de penser, change tellement! J'ai peine à m'adapter à tous ces changements, étant une "vieille" de la génération où nous devions faire nous-mêmes tout ce que nous désirions.

J'ai gardé cette manie: coude pour toute la famille, filer, tricoter, tisser. On se fait de si jolies choses! Et j'ai un plantureux jardin où l'on trouve de tout. Et je ne compte pas les coups de main donnés à mon mari pour les travaux de la ferme, alors que les enfants étaient trop jeunes pour aider leur père. Avec une pointe d'orgueil et avec l'aide de mes filles, je puis dire que notre "foyer" est notre oeuvre. Avec quel plaisir nous utilisons ce que nous avons tissé nous-mêmes. D'autres préfèrent magasiner, c'est affaire de goût et ça peut laisser le temps de s'ennuyer.

Les femmes rurales sont laborieuses mais beaucoup préfèrent le "tout fait", le "tout cuit". Ont-elles pris cette habitude dans leur milieu familial? ou si c'est d'aller étudier dans les centres, entourées de jouvencaux et de jouvencelles de la ville, qui les fait mal tourner "citadines". Dans ces classes, ça demande pas mal d'énergie pour nos jeunes et il leur faut avoir l'amour de la terre chevillé au cœur pour le conserver vivant. Il arrive encore qu'on se représente, dans ces milieux, ceux de la ferme comme des niais authentiques...

Ainsi, ma fille, finissant cette année, à l'Institut de pédagogie familiale à Outremont, a choisi pour thème de son mémoire: "La femme rurale dans un milieu rural", se basant pour son enquête sur la vie active de nos femmes dans une petite paroisse. Cette décision a fait sensation. Jamais candidate n'avait encore osé parait-il!

Sans doute les cours ménagers agricoles sont-ils adaptés à nos besoins. Du moins, je l'espère. Le cultivateur n'a pas de meilleure associée que sa femme. Mais encore faut-il qu'elle ait déjà entendu parler d'agriculture. Qu'elle sache bien aussi qu'avec un peu de jugeotte, une femme peut aider énormément son mari, même et surtout sur nos fermes mécanisées d'aujourd'hui. C'est bon pour la santé ces travaux au grand air, quand ça sent bon le foin coupé! Ça nous rend plus patiente pour accomplir ensuite nos devoirs de ménagère.

Voici mon point de vue. On ne vante pas assez les avantages de la vie à la ferme, dans nos familles, dans nos écoles. Partout il n'est question que d'argent vite gagné et les filles réussissent même à détourner des fils de cultivateur de leur vocation parce qu'à la ville, la femme n'aura qu'à s'occuper de sa petite cuisine. Belle perspective ma foi, quand viendront les enfants... avec le dessous de la table pour s'amuser! Les Cours ménagers agricoles manquent à leur rôle en négligeant l'aspect agricole qu'ils contiennent. C'est nécessaire!

Merci de votre hospitalité. D'une vieille maman terrienne dans l'âme.

Nos températures agricoles

1890 à 1920 — Le ministre de l'agriculture et de la colonisation donne gratuitement un lot boisé à toutes les familles rurales de plus de 12 enfants, tandis que son sous-ministre, le curé Labelle, également véritable patriote, affectionne les colons. Pas étonnant que la province de Québec soit

Imposantes funérailles de M. Napoléon Mathieu

• Jeudi le 9 février à 10 heures en l'église de Saint-Ephrem de Beauce avaient lieu les funérailles de monsieur Napoléon Mathieu. Une foule nombreuse de parents et d'amis a tenu à rendre un dernier hommage au regretté disparu. M. Mathieu était très bien connu à cause de ses nombreuses activités et de son dévouement inlassable, tant sur le plan religieux, social que syndical. Les cultivateurs de la fédération de l'U.C.C. de Québec-Sud perdent en monsieur Mathieu un grand défenseur de leurs intérêts. Il n'a ni épargné son temps, ni ses fatigues, ni sa santé pour défendre les intérêts de la classe agricole et améliorer le sort des cultivateurs. La foule pieuse et recueillie qui assistait aux funérailles et qui a défilé auprès de la dépouille mortelle était un témoignage tangible d'attachement et d'estime dont jouissait le défunt.

Monsieur Napoléon Mathieu fut candidat aux élections provinciales de 1939 pour le comté de Beauce. Il fut président de la fédération de l'U.C.C. de Québec-Sud de 1948 à 1954 et aussi directeur général de l'U.C.C. ou membre du comité exécutif central. En 1954, on lui confiait la charge de secrétaire propagandiste ou organisateur syndical pour

alors demeurée belle, paisible et heureuse par son agriculture, toujours aidée par ses boisés; ses "terres à bois".

1920 à 1928 — Les budgets de la voirie et du tourisme commencent à doubler celui de l'agriculture. Millions et ciments abondent! Vivats les promeneurs, hôtels et motels. Heureusement que deux professeurs d'agriculture et un cultivateur actif commenceront à fonder l'union des cultivateurs, l'UCC. Ceux-ci furent cependant plus combattus et mal caricaturés que remerciés.

1928 à 1930 — Le passage du ministre de la voirie au ministère de l'agriculture s'annonçait bien! Le budget agricole subitement augmenté de millions, pour quelques employés et cultivateurs dans le marasme. Un programme et des mesures énergiques furent prises, mais une commission fut imposée aux producteurs de lait non écrémé.

1931 — Même avec un excellent agronome comme ministre ou premier ministre, le budget agricole redevient immédiatement à son minimum.

1936 — Le journal officiel d'agriculture, fondé en 1877, est supprimé! Un habile pilote, pour les bateaux, est imposé par le "cheuf", pour godailler l'agriculture.

1930 à 1960 — Les pauvres budgets agricoles demeurent plutôt endetteurs! Au point que l'agriculture ne pouvait plus NOMALEMENT engendrer de véritables colons. Encore moins de colonisation artificielle, avec des gens des villes. Tandis que les dividendes sont toujours distribués aux étrangers qui exploitent, presque gratuitement, nos plus grandes richesses: forêts, mines et pouvoirs!

Ces quelques regards sur le thermomètre budgétaire indiquent comment et pourquoi notre agriculture a si vite perdu son rang ECONOMIQUE.

Plutôt que d'en rechercher les causes et d'améliorer la présentation, l'emballage de tous nos produits agricoles, afin d'augmenter les débouchés, DEUX crédits agricoles furent inventés, fédéral puis provincial! C'est maintenant, presque officiel, de cultiver un peu (Suite à la page 6)

L'Actualité

EN QUELQUES LIGNES

la fédération de l'U.C.C. de Québec-Sud. Il fut pendant plusieurs années président du cercle local de l'U.C.C., président fondateur du Syndicat Coopératif l'Alliance, dont il était encore président du comité de surveillance. Au moment de son décès, il occupait le poste de président de la Caisse Populaire et il était marguillier en charge, pour St-Ephrem. Il a joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied du Syndicat spécialisé des producteurs de sucre d'érable de l'U.C.C. de Québec-Sud, ainsi que de la mise sur pied de l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud.

Le défunt faisait partie de plusieurs associations pieuses de la paroisse. Il était Lacordaire depuis 21 ans, membre du Tiers-Ordre de St-François, membre de la Ligue du Sacré-Cœur et de la Société des masses.

M. Lionel Sorel, vice-président général de l'U.C.C., représentait le Bureau Central de Montréal. Messieurs H. Paul Lebel et Paul H. Labelle, de la Coopérative Fédérée de Québec, M. Samuel Audette, l'Office des Marchés Agricoles du Québec. La fédération de l'U.C.C. de Québec-Sud était représentée par son bureau de direction. Le couvent de St-Jean de la Lande était représenté par une délégation de religieuses, de même que la Maison Provinciale des Soeurs Servantes du Saint-Cœur de Marie. De nombreuses autres associations avaient aussi des délégués. Plusieurs autres personnalités civiles et religieuses ont assisté aux funérailles.



• M. Roméo Lalande, sous-ministre de la colonisation, a été nommé membre honoraire de l'Association canadienne des rédacteurs agricoles de langue française lors de l'assemblée annuelle de cet organisme tenue la semaine dernière à Montréal. Deux membres de cette association ont également été honorés d'une façon toute spéciale, ce sont M.M. Ernest Mercier et Roland Lesperance, respectivement sous-ministre de l'agriculture et secrétaire particulier de l'hon. Courcy, ministre de l'agriculture et de la colonisation. Voir nouvelle et page 10.

La Terre

Propriété de l'U.C.C.
FONDEE EN 1929

515, avenue Viger, Montréal — Tél. Victor 2-6431

"Le seul hebdomadaire agricole français d'Amérique"

DIRECTEUR: Paul-Henri Lavoie, b.s.a.

REDACTEUR: Jacques Laliberté

Membre de l'Audit Bureau of Circulation

Imprimé à l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal

Publié le mercredi de chaque semaine

Abonnement: 1 an, \$1.00; 3 ans, \$2.00; 5 ans, \$3.00

IMPRIMERIE POPULAIRE

AUTORISE COMME ENVOI POSTAL DE
2e CLASSE, MINISTERE DES POSTES, OTTAWA

SEMENCES DE CHOIX POUR 1961



T-316 — BOULE DE FEU. Variété rouge extra hâtive formidable pour le jardin de famille et la vente de primeurs sur le marché. Plant compact très productif. Tomates rouges écarlates de 2 1/2 à 3 pouces de diamètre, fermes, lisses et qui ne craquent pas. Paquet, 20c; 3 pour 50c.

T-353 — HYBRIDE STOKESCROSS No 1. Un peu plus tardive que la Boule de Feu, mais cette variété est très importante pour le jardin et les maraichers à cause de sa précocité, la qualité exceptionnelle de ses fruits et son habilité à produire en quantité de belles tomates de grosseur moyenne qui ne craquent jamais. Paquet, 30c; 3 pour \$1.25.

SPECIAL: 3 paquets, un de chaque variété, une valeur de 95c pour seulement 75c.

LES SEMENCES
Laval
SONT SANS EGALES

450 BLVD LABELLE,

L'Abord-à-Plouffe,
Comté Laval, Qué.



Sans obligation de votre part il nous fera plaisir de vous envoyer gratuitement notre catalogue de 68 pages abondamment illustré.

Nom:

Rue:

Localité:

Comté: Prov.:

LES SEMENCES LAVAL, 450 Blvd Labelle,
L'Abord-à-Plouffe, Qué.

TOITURE "VICTORIA" ou aluminium galvanisée

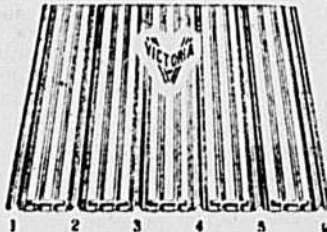
En longueurs de 5, 6, 7, 8, 8 1/2, 9, 10, 11, 12 et 12 1/2 pi.

17% DE PLUS côtelage supplémentaire - solidité additionnelle rigidité extra uniforme

Gaufree à SIX COTES PRINCIPALES

Couvre 32 pouces posée.

seule à posséder une identité permanente. Les "V" embossés sur chaque feuille garantissent son authenticité et sa bonne qualité.



COMPAREZ AVANT D'ACHETER
EXIGEZ DE VOTRE VENDEUR LOCAL "la Toiture VICTORIA"

Fabriquée par:

VIC METAL INC

303 est, rue Notre-Dame, Victoriaville, P.Q.

Tél.: Plateau 2-4511

VICTORIA METALLIC INC.

230, rue Windsor, Montréal 3, P.Q.

Tél.: WE. 2-5144

TOLE VICTORIA INC.

50, rue St-André, Québec, P.Q.

Tél.: I.A. 3-9250

Demandez nos échantillons et listes de prix illustrées.

Éditorial

Le porc à \$0.11 la livre et les oeufs à \$0.26 la douzaine, si...

LES cultivateurs sont loin d'être satisfaits de leur sort. Ils traversent une période particulièrement difficile. Un grand nombre parmi eux ont raison d'être inquiets et de s'interroger sur l'avenir. Surtout ceux qui sont propriétaires de fermes dites marginales ou sous-marginales. Les autres également, à cause du resserrement continu de l'état "coût de revient - prix de vente". On se demande quand cela arrêtera et surtout où cela va aboutir. On est porté à blâmer un peu tout le monde. Tout d'abord les gouvernements. Puis les associations qui sont supposées représenter les cultivateurs, les protéger et les défendre.

On a certes raison dans l'ensemble. Surtout si les critiques sont constructives. C'est-à-dire tenant compte du travail accompli et des progrès réalisés, si elles portent sur la nécessité de diminuer la marge qui sépare la réalité d'un idéal légitime. Ces quelques constatations nous ont été inspirées par le magistral discours du président de la Fédération canadienne de l'agriculture, M. H.H. Hannam, prononcé la semaine dernière, lors du banquet du 25e anniversaire de cet organisme. Les quelques remarques qui suivent proviennent de la même source.

Un comité conjoint du Congrès américain a établi que dans les prix de soutien et les autres politiques agricoles, en dedans de cinq ans, les prix de quelques produits pourraient tomber au niveau suivant: le porc à \$10.95 le cent livres, le veau à \$17.08, les oeufs à \$0.26 la douzaine et le blé à \$0.87 la boisseau. Comme les associations agricoles, chez nous la F.C.A. et l'U.C.C. ont contribué grandement à l'établissement et au maintien desdites politiques, on peut se faire une idée de ce que leur action a valu en piastres et cents, pour les cultivateurs. Même si on est encore loin de la perfection. On pourrait également mentionner nombre d'autres réalisations telles l'aide au transport, les politiques de crédit, etc. etc. Mais regardons plutôt vers l'avenir comme l'a fait M. Hannam.

LES problèmes qui se poseront demain à la classe agricole seront encore beaucoup plus nombreux et surtout plus graves que ceux auxquels elle a eu à faire face jusqu'à maintenant. Par ailleurs, la diminution du nombre de cultivateurs obligera à compenser par une action sans cesse plus efficace et plus en plus concertée. Les cultivateurs devront présenter un front solide et parfaitement uni après avoir réglé entre eux les divergences d'opinions et d'attitudes. Il leur faudra s'assurer de plus en plus le concours de l'ensemble de la population, gagner l'opinion publique à leur cause. Tous les moyens recommandables devront être mis en oeuvre pour faire face à certaines situations dont nous prendrons deux des plus importantes comme exemples.

Tout d'abord le cas de ces dizaines de milliers de propriétaires qui ne peuvent et pourront de moins en moins vivre de la culture du sol. Le gouvernement fédéral est prêt à se lancer, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, dans une politique qui comportera des déboursés de centaines de millions de dollars. Il faudra que l'opinion publique soit gagnée à une telle politique. Et il est essentiel qu'elle soit suivie de très près par les associations agricoles afin qu'elle réponde véritablement aux besoins.

Il y a le cas peut-être encore plus grave de l'orientation et du contrôle des prix, de la production et de la mise en marché. Qui en prendra la direction? Le gouvernement? Les grandes entreprises industrielles? Les cultivateurs eux-mêmes? La réponse dépend de ces derniers. S'ils n'assument pas pleinement leurs responsabilités avec tous les risques et les inconvénients que cela peut comporter, ils risquent de perdre à peu près tous les privilèges de propriétaires libres et indépendants qui étaient leurs jusqu'à maintenant. Il faudrait donc que les cultivateurs apprennent à s'entendre sur l'essentiel quitte à céder parfois sur l'accessoire, à considérer et à utiliser objectivement les différents moyens à leur disposition soit principalement les coopératives et les plans conjoints afin de tendre solidement vers l'objectif principal.

C'est un peu ce que rappelait M. Hannam en résumant dans les quelques mots suivants le rôle d'une association nationale de cultivateurs: a) Parler avec une seule voix au nom de l'agriculture, b) Atteindre, pour les cultivateurs, le droit à des conditions de vie meilleures et plus satisfaisantes, c) Jouer un rôle positif et constructif de leadership pour l'agriculture comme une force majeure au sein de la nation canadienne.

Le défi fondamental se pose donc dans les termes suivants: consentir les sacrifices nécessaires en vue de s'organiser solidement et occuper ainsi la place dévolue au sein de la nation à un groupe aussi important qu'est la classe agricole, ou laisser l'individualisme et les intérêts égoïstes, personnels ou collectifs, conduire à des conditions de serfs, soit sous le contrôle de l'Etat ou sous celui des grandes entreprises!

Paul-Henri LAVOIE

Beurre ou margarine?

**FUMISTERIE ET ILLUSION!
IL FAUT EN FINIR...**

Lors de la dernière assemblée annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture, nous avons vécu un moment dans le monde des illusions. La présidente de l'Association canadienne des consommateurs était présente à une séance de l'assemblée. Le but évident de sa visite était de demander à la F.C.A. de soutenir l'action de son groupement contre l'usage des timbres-primés. D'ailleurs une résolution soumise à l'assemblée protestait contre cette pratique et demandait des mesures correctives. Au nombre des arguments invoqués par Mme Plumtree contre les timbres-primés, il y avait l'illusion que cette pratique crée chez le consommateur. Les consommateurs croient bénéficier d'un cadeau, d'une forme quelconque de réduction des prix. C'est là, dit-elle, une illusion.

Elle obtint une approbation unanime. La résolution fut adoptée. On vit alors un cultivateur du Manitoba se lever et, en résumé, dire à peu près ceci: "Dans notre province, l'Association canadienne des consommateurs poursuit une lutte très forte en faveur de la coloration de la margarine. Vous venez nous demander de combattre une illusion. Chez nous, vous combattez pour obtenir une illusion". Nous laissons au lecteur le soin de deviner le fou rire qui suivit cette remarque. Jamais plat ne fut si bien servi. Et Madame n'avait d'autre choix que d'en rire elle-même.

On veut colorer la margarine pour se donner l'illusion de manger du beurre ou pour faire accroire aux invités ou aux voisins qu'on mange du beurre. Nous sommes d'accord avec l'Association canadienne des

consommateurs. Il ne faut pas que le consommateur soit victime d'illusions. Dans Québec la margarine est colorée depuis des années. Il faut que cette illusion cesse!

Une autre illusion dans Québec qui doit également cesser est cette pratique, tolérée et jusqu'à un certain point favorisée par l'interprétation donnée à la législation actuelle, de désigner la margarine par un autre nom, celui de "spread". Le nom "spread" vient du verbe anglais "to spread" dont la signification est: étendre, étaler. Avis donc à ceux qui nous ont écrit pour essayer de nous convaincre qu'il s'agit là d'un nouveau mot pour désigner un nouveau produit. Nous sommes en face d'une vaste fumisterie. Fumisterie et illusion! Il faut que cela cesse.

L. P. POULIN

LA CLEF DES CHAMPS

Par

D. E. GRANDPRÉ

Chômage et agriculture

Orientation de la main-d'oeuvre

La chronique de la semaine dernière a voulu rendre hommage aux 25 années d'activité féconde de la Fédération Canadienne de l'Agriculture. Pour ce faire, elle attirait l'attention du lecteur sur une tâche aussi obscure que vitale de l'association nationale: la préparation de mémoires exposant et justifiant l'attitude de la classe agricole sur tel ou tel problème sujet à enquête. Ces enquêtes sont habituellement confiées à des commissions gouvernementales ou à des comités des deux Chambres. La même chronique s'arrêtait au dernier de ces mémoires présenté au comité du Sénat sur la main-d'oeuvre et l'embauchage. Soulignons incidemment que le président de ce comité est l'honorable Sénateur Léon Méthot, de Trois-Rivières, qui représente la division de Shawinigan à la Chambre Haute.

Quelques traits dominants du mémoire de la F.C.A. à ce comité signalé à cette chronique, la semaine dernière, se résument ainsi:

1) On ne peut attribuer à l'agriculture aucune responsabilité directe du ralentissement de notre expansion économique;

2) Cependant, une agriculture plus prospère aurait diminué l'ampleur de cette régression et serait de nature à hâter la reprise des affaires;

3) Il est vrai que le travail agricole est saisonnier par nature, mais l'expérience démontre que durant les périodes de revenu élevé à la ferme, il y a une proportion plus grande de travailleurs agricoles employés à l'année longue, donc proportion moindre de chômeurs saisonniers;

4) La compétence et le niveau d'instruction des engagés de fermes et des fils de cultivateurs ne répondent pas aux besoins de l'agriculture moderne, carences dont on devrait tenir compte dans l'élaboration des programmes d'entraînement et de réorientation de la main-d'oeuvre au pays.

L'aspect instruction

Il est essentiel, continue le mémoire, de hausser le plus possible le niveau d'instruction de toutes et chacune des différentes couches sociales. Le potentiel d'instruction et d'entraînement est à l'état sous-développé chez un grand nombre d'adultes, qui ont trop tôt quitté l'école. Le mal atteint particulièrement les jeunes de nos campagnes. Au dernier recensement (1951), la proportion des jeunes ruraux de 14 ans ayant complété leur 9e année ou davantage était de 29%, alors que la proportion correspondante, dans les villes, s'élevait à 55%. Nul doute que cette disparité s'est rétrécie depuis 10 ans, mais elle n'a pas été éliminée complètement, c'est certain.

Ce relèvement du niveau d'instruction à la campagne se fonde sur deux raisons principales: 1) répondre aux exigences nouvelles de l'agriculture en savoir et en savoir-faire; 2) faciliter aux jeunes ruraux la transition d'emplois agricoles à des emplois non agricoles.

Le mémoire recommande que des programmes similaires soient élaborés à l'égard de l'élément féminin des campagnes.

Exode à prévoir

De même, les auteurs de ces programmes d'entraînement devraient assumer les frais de transport, de pension et de logement des jeunes ruraux dont le foyer est éloigné des centres d'instruction technique.

Nous n'hésitons aucunement à souligner la nécessité d'entraîner les jeunes ruraux à des tâches non agricoles aussi bien qu'à des travaux agricoles, affirmant les auteurs du mémoire. A l'appui de cette affirmation, ils invoquent les deux raisons suivantes:

1) Il est probable qu'au moins la moitié de notre jeunesse agricole d'âge à travailler devra se chercher un emploi régulier hors de l'agriculture pendant la prochaine décennie. — A noter qu'il est dit jeunesse agricole, non pas rurale;

2) Comme il nous a été donné de le constater à maintes reprises, l'alternative de personnes en face de situations agricoles désespérées est l'accès à quelque chose de mieux et, très souvent, l'entraînement est la clé qui donne accès à ce quelque chose de mieux.

Crédit nécessaire

De nombreux cultivateurs déçus à vivre uniquement de la profession agricole peuvent atteindre à un niveau de vie raisonnable si l'on met à leur disposition les crédits voulus, à des taux d'intérêt peu élevés. Le but

de ces crédits est d'acquiescer une étendue supplémentaire de terrain — à même les fermes voisines, par exemple — ou de se procurer plus d'outillage et de bétail. En même temps qu'ils voient à agrandir ainsi leur exploitation, ces agriculteurs devraient recevoir de personnes compétentes un supplément de connaissances (en gestion et technique), équivalentes aux responsabilités nouvelles qu'ils doivent assumer.

Le gouvernement du Canada, ajoute le mémoire, offre à la classe agricole une législation de crédit relativement nouvelle visant à satisfaire ces besoins particuliers. Mais l'expérience démontre que, pour jouer pleinement son rôle, toute législation de crédit rural doit faire l'objet de révisions constantes, au fur et à mesure que s'écoulent les mois et les années.

(Note de la rédaction: les observations précédentes sur l'éclaircissement des mesures de crédit agricole de la part du gouvernement fédéral peuvent tout aussi bien s'appliquer à certains gouvernements provinciaux, particulièrement à celui du Québec qui vient de faire plus généreuse sa loi de crédit à l'agriculture. De même, il va sans dire, la remarque soulignant le besoin de révisions constantes, surtout à notre époque d'évolution rapide).

Les autres recommandations du mémoire se rattachent, pour la plupart, à des mesures de longue portée, genre conclusions du comité sénatorial sur l'utilisation des terres, dont s'inspire en grande partie la législation sur l'aménagement des régions rurales présentée dernièrement à la Chambre des Communes. La TCN a déjà exposé à ses lecteurs les grandes lignes de ce projet de loi et aura maintes occasions d'y revenir au cours des semaines, des mois et probablement des années à venir.

35^e
Cours à
domicile

Le Syndicat Local de l'UCC

par Jean-Marie Couët, organisateur syndical de la
fédération de l'U.C.C. du Saguenay, B.Ss.Agr., Lc. Sc. Com.

DES CHEFS (Quinzième leçon)

S'il est vrai qu'un syndicat local de l'U.C.C. ne peut jouer son rôle, manifester des activités sans argent, il lui faut d'abord et avant tout, des hommes, des chefs.

C'est l'abbé Pierre, alors qu'il se débattait, sans succès, pour obtenir la disparition des taudis, qui déclarait: "Avec tout l'argent du monde, on ne peut rien; avec des hommes vrais, on peut tout y compris l'argent nécessaire."

Nous ne manquons sûrement pas de président, de directeurs, de secrétaires. Il y en a pour chaque syndicat. Sont-ils tous de véritables chefs cependant? Cela est moins certain.

1 — Ce qu'est un chef

Qu'est-ce donc au juste qu'un chef?

Selon G. Courtois, "le chef c'est la tête qui voit, c'est la tête qui pense, c'est la tête qui fait agir dans l'intérêt bien compris du corps tout entier."

Le chef d'un syndicat local de l'U.C.C. est donc celui qui voit les problèmes, celui qui pense aux solutions à apporter et qui fait agir les autres en vue de la solution des problèmes. D'où résultent les oeuvres d'un syndicat.

Etre chef cependant, c'est plus que cela. "Ce n'est pas seulement, en effet, faire des oeuvres, c'est surtout faire des hommes, les conquérir, les unir; les aimer et en être aimé."

Antoine de Saint-Exupéry ne disait-il pas que: "la grandeur d'un métier est peut-être, avant tout, d'unir des hommes".

Le chef du syndicat est donc encore celui qui fait des hommes.

2 — Pourquoi faut-il des chefs?

Il n'est pas tout de savoir ce qu'est un chef, il importe aussi de se demander pourquoi un syndicat a besoin de chefs?

Une assemblée, écrit Maurois, excellente pour surveiller, est toujours impropre à agir. Un groupe ne peut rien commander, rien et pas même un déjeûner.

Un groupe de cultivateurs, de membres de l'U.C.C., sans chef est comme un corps sans tête, comme un troupeau errant à l'aventure et à la merci de la première panique.

Un syndicat de l'U.C.C. a besoin de chefs d'abord pour ordonner et ensuite pour coordonner.

a) Pour ordonner

Les cultivateurs, comme tous les autres hommes, ont besoin de s'appuyer sur quelqu'un de fort, de puissant pour être compris, encouragés, sentir un appui, une force, une sécurité.

Sans des chefs qui ordonnent et qui transmettent aux membres leur pensée, nos syndicats de l'U.C.C. s'épuisent en efforts stériles et finissent par aboutir à un ou des échecs. Là, où il n'y a pas de chefs représentant l'autorité, c'est l'anarchie qui commande. Et l'anarchie n'est bonne qu'à détruire, jamais à construire.

b) Pour coordonner

Le chef tout en représentant l'autorité, est le symbole de l'unité. En ordonnant, il coordonne et empêche le groupe de se désagréger. Laissons un syndicat de l'U.C.C. sans chef, les meilleures volontés se diviseront, et ce sera la fin.

Avec un véritable chef, la multitude d'efforts des membres de l'U.C.C. se constituera en un effort unique et efficace.

Avec des hommes plus qu'ordinaires, le véritable chef peut faire des merveilles et obtenir un rendement maximum. Or, dans chacune de nos paroisses rurales, les éléments de valeur, tant chez les bûcherons que chez les cultivateurs, sont innombrables, il s'agit que le chef soit là pour animer, ordonner et coordonner.

Voilà pourquoi il faut des chefs.

3 — La mission du chef

"Pour vivre, un pays a besoin que les individus choisissent une doctrine, s'y maintiennent, se fixent une règle, une consigne. J'ai choisi, je me suis imposé une discipline: "servir". (Général Weygand).

Notre classe agricole et nos bûcherons traversent des difficultés considérables. Nous pouvons affirmer que nos cultivateurs et nos bûcherons sont des économiquement et techniquement faibles. Sur le plan social, humain, ils sont considérés et se considèrent comme des mineurs.

D'économiquement faibles, il leur faut devenir économiquement forts; de techniquement faibles, ils doivent devenir techniquement forts; de mineurs sur le plan social, ils doivent se transformer en majeurs.

C'est toute une restauration sociale qu'il faut mener à bonne fin, c'est une réforme des hommes et des institutions qu'il faut réaliser en s'inspirant de la doctrine sociale de l'Eglise.

Alors les véritables chefs doivent se mettre à la disposition de leurs frères pour les servir. Il faut des bûcherons, des cultivateurs dont l'idéal est de servir afin d'atteindre un tel objectif, de réussir une telle tâche.

Les dirigeants de nos syndicats locaux, s'ils sont de véritables chefs, seront animés de cet idéal, de cette mission de servir et non de se servir.

4 — Quelques qualités du chef

Pour accomplir une telle mission, le chef doit posséder plusieurs qualités. Il convient d'en mentionner quelques-unes.

a) Avoir foi en sa mission

"La force vive d'une armée, dit Marmont, ne croit pas en raison du nombre de soldats et de moyens matériels, mais bien plus en raison de l'esprit qui l'anime".

Comment se fait-il que certains syndicats de l'U.C.C. avec des moyens rudimentaires réalisent des merveilles, alors que d'autres possédant beaucoup plus de ressources, financières et humaines, n'aboutissent à rien qui vaille?

Dans le premier cas, nous sommes en face de dirigeants qui ont foi en leur mission. Dans le second, les chefs sont abattus, c'est-à-dire, battus d'avance. Nos syndicats se meurent à cause de dirigeants qui ne cessent de répéter qu'il n'y a rien à faire, que tout est inutile, qu'il est impossible de faire beau et grand. Ce sont des briseurs d'élan pour eux-mêmes et pour les autres. Le vrai chef doit donc avoir foi en sa mission, croire au succès de la cause pour laquelle il se bat.

b) Avoir de la compétence

Les cultivateurs qui occupent des postes de commandes doivent sans cesse se cultiver, acquérir de la compétence.

Il est des dirigeants de syndicats locaux de l'U.C.C. qui ne lisent même pas le journal de leur Union: La Terre de Chez Nous. Il en est même qui ne reçoivent pas le journal de leur Union.

Le chef doit avoir cette curiosité intellectuelle, cette soif de toujours connaître davantage. Il ne doit jamais laisser passer une occasion de s'instruire, d'en apprendre davantage afin de mieux servir les siens.

c) Avoir de la bonté de coeur

C'est la bonté de coeur et non la dureté qui caractérise le bon chef.

"Il n'y a pas de commandement efficace sans amour: la volonté imposée par la seule force est sans doute, capable d'entraîner l'exécution momentanée d'une tâche déterminée; elle ne peut pas obtenir cette adhésion totale des volontés, des esprits et des coeurs absolument nécessaires au chef pour accomplir sa mission". (A. Gèze).

Avec une pince, dit le dicton, on peut bien ouvrir les oursins, mais non les coeurs.

d) Avoir de la fermeté

Il ne faut pas confondre cependant bonté de coeur avec mollesse.

Nous nous souviendrons toujours de ce magnifique curé qui, dans un sermon, expliquait que Notre-Seigneur avait dit bienheureux les doux et non les mous.

Non, le chef tout en étant bon doit avoir de la fermeté.

Un dirigeant d'un syndicat de l'U.C.C. doit savoir ce qu'il veut et le vouloir jusqu'au bout. Il doit travailler au bien commun et non au bien particulier d'un profiteur, d'un égoïste, ou encore d'un petit politicien de basse classe. Il doit prendre conseil, accepter les suggestions, mais ne jamais se laisser manœuvrer.

e) Donner le bon exemple

L'exemple entraîne dit-on. La vie d'un chef, d'un cultivateur, d'un bûcheron parle toujours aux hommes plus fort que sa voix, et si sa vie est en contradiction avec ses paroles, il y a là un illogisme qui scandalise les faibles et révolte les forts.

Pour se convaincre de cela, il suffit d'observer les réactions que font les cultivateurs lors de la tenue d'une assemblée générale d'une coopérative quand un membre qui a acheté partout sauf à sa coopérative veut donner des leçons de coopération à tous les autres. Les cultivateurs véritablement coopérateurs deviennent furieux contre lui. "Un chef qui donne l'exemple peut toujours demander à ses hommes, parce qu'il finit toujours par mériter et conquérir leur confiance.

Il nous est malheureusement impossible de traiter de l'esprit d'initiative, de l'énergie, de la maîtrise de soi, du sens du réel, de l'esprit de prévoyance, etc. etc. autant de qualités nécessaires au bon chef.

5 — La véritable force du chef

"Il est assez évident que sans une vie intérieure sérieuse il ne saurait y avoir d'influence sociale vraiment profonde et durable". (Garriçon-Lagrange, O.P.)

"Quand au fond des âmes, au fond d'une époque, vous apercevrez un sillage profond, lumineux, reconfortant, c'est qu'un saint a passé là". (Chanoine Lionel Groulx).

"Le secret du chef n'est autre que Dieu Lui-même, qui ne repousse jamais celui qui vient à Lui avec confiance et humblement s'appuie sur Lui, Dieu qui a promis de compléter les travaux de celui qui agit en son Nom en bon et fidèle serviteur". (G. Courtois).

La véritable force du chef lui vient donc surtout de l'intensité de sa vie intérieure.

6 — Remarques

"Il faut rénover à la fois les institutions et les moeurs. Il faut à la fois des institutions nouvelles et des hommes nouveaux. Des institutions nouvelles qui créent des conditions de vie meilleure et favorisent l'épanouissement de la personne humaine. Des hommes nouveaux, qui animent les institutions et les rendent fécondes". (C. Von Gestel, O.P.)

Bref: nos syndicats locaux de l'U.C.C. seront féconds s'ils sont animés par de véritables hommes, de remarquables chefs.

QUESTIONNAIRE

- 1e—Qu'est-ce qu'un chef?
- 2e—Pourquoi avons-nous besoin de chefs dans nos syndicats locaux de l'U.C.C.?
- 3e—Énumérez trois qualités que doit posséder un vrai chef?
- 4e—Que veut dire avoir de la bonté de coeur?
- 5e—Quelle est la véritable force du chef?



BETAIL LAITIER : débouchés à surveiller

Les éleveurs de bétail laitier feraient bien d'avoir l'œil aux débouchés éventuels offerts par les pays de l'est et du centre de l'Europe pour l'écoulement de leurs bêtes de surplus. Au cours de ma brève expérience comme ministre de l'Agriculture, j'ai été frappé par l'ampleur latent que constitue cette partie de l'Europe, déclarait ces jours derniers l'hon. M. Alvin Hamilton au congrès annuel des éleveurs de bétail Holstein, à Toronto.

MODES D'ELEVAGE : tendances nouvelles

Les troupeaux de bovins dans ces pays sont formés pour la plupart de bêtes à deux fins — lait et viande, ajoutait le ministre. Pour cette raison, ils ne peuvent fournir une production laitière comparable à celle que les éleveurs d'autres pays obtiennent de bovins à vocation uniquement laitière. Mais j'ai l'impression que les éleveurs de l'Europe centrale et orientale songent à utiliser de plus en plus du bétail laitier de bonne souche et que, pour s'en procurer, plusieurs d'entre eux regardent du côté du Canada.

REVENUS : agricoles prévus en 1961

Les revenus tirés de l'agriculture pour l'année en cours devraient être à peu près égaux à ceux de 1960; il se peut même qu'ils dépassent les revenus de l'année dernière si la baisse du prix des bovins est moindre que prévue. Telles sont les prévisions du ministre fédéral de l'Agriculture, l'hon. M. Alvin Hamilton. Il les a formulées la semaine dernière au cours d'une entrevue radiophonique à l'émission "Nos gouvernements", diffusée par le poste CKAC.

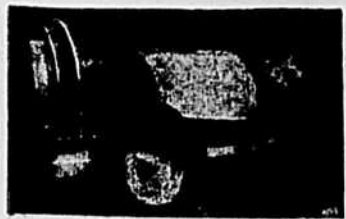
RECHERCHES : en politique agricole

La formation d'un organisme national dont le rôle serait de se livrer à des recherches touchant la politique agricole — sur les questions de marchés, par exemple — a l'appui le plus entier de la Fédération canadienne de l'Agriculture.

Une conférence nationale est en voie de préparation pour jeter les bases d'un tel organisme. Elle aura lieu les 24 et 25 avril, à Winnipeg. Tous les secteurs agricoles — production et commerce — y seront invités. Un comité de travail se réunira à Montréal en fin de la semaine prochaine pour examiner les divers aspects économiques et sociaux des politiques actuelles en agriculture. Le professeur D.R. Campbell, chef de la division de l'économie rurale, à Guelph, verra à en tracer les grandes lignes.

SCRUTIN : chez les éleveurs de porcs

Les milieux agricoles de la province voisine manifestent un grand intérêt, doublé de curiosité, à un scrutin qui se déroulera lundi prochain, le 6 mars. Ce jour-là les éleveurs de l'Ontario seront appelés à élire les membres de leur futur bureau de direction à l'Office de mise en marché des porcs. La question qu'on se pose naturellement : Le résultat sera-t-il une réélection ou l'élection d'un groupe nouveau ?



Sûr, vous pourriez payer \$2,000. de plus ! MAIS POURQUOI ?

L'UNITÉ DE FORCE BESLER

Arrosoir complètement à air — sans le réservoir et la remorque — s'accouple en moins d'un jour à un vieux réservoir et une vieille remorque, ou tout autre appareil que vous achetez ou vous fabriquez.

Sparmotor Limited,
5551-AE, Chemin de Chambly
Ville Jacques-Cartier
Montréal, Québec

OEUF : ton raffermi du marché

Ton plus ferme du marché aux oeufs la semaine dernière à partir de la Saskatchewan en gagnant l'est du pays. Gains de 1 à 3-1/2 cents des prix versés au producteur pour catégories supérieures aux principaux marchés de ce territoire pendant que les prix étaient soutenus dans les autres régions. En plusieurs endroits, avance de 1 à 2 c. pour catégorie B et prix généralement inchangés pour les C.

A Montréal, en fermeture, le 21 février, le prix des A gros était monté à 42 c. alors qu'une semaine auparavant, le 14, il n'était que de 38-39-1/2 c., soit une hausse de 3-3/4 c. Même période pour même catégorie, hausse correspondante de 1 à 2 c. à Toronto, de 37 et 38 à 39c.

En Ontario, exportations moins considérables que durant la semaine précédente, mais écoulement continu des arrivages par une bonne répartition sur marchés locaux et interprovinciaux. A Montréal, hausse de prix attribuable à une demande soutenue en face d'approvisionnements plus faibles.

VOLAILE : marché plutôt soutenu

A tous les principaux marchés du pays, prix soutenus pour volailles vivantes et abattues, sauf à l'égard des jeunes dindons au-dessous de 10 livres qui marquaient un gain de 1 à 2 c. la livre sur marchés de London, Ont., et Toronto. Dans les provinces centrales, bonne demande en faveur des poulets de gril à la plupart des endroits. Intérêt plutôt prononcé des acheteurs pour poules et poulets lourds à Montréal; intérêt moindre sur marchés ontariens. Marché plutôt tranquille chez dindons à griller.

PORCS : baisse de 50c. à Montréal

Prix irréguliers du porc la semaine dernière si l'on tient compte des marchés d'un bout à l'autre du pays — variant de soutenus à supérieurs de 50 c. et inférieurs de 75 c. les 100 livres. Pour catégorie A, baisse de 50 c. à Montréal ou \$29.50-\$30.50, tandis qu'à Toronto le prix de la même catégorie demeurait inchangé à \$29.50. Hull, de \$29.50 à \$29.65. Québec et Princeville, \$29.50.

BOVINS : marché moins actif dans l'Ouest

Arrivages de 25,000 bovins la semaine dernière sur les marchés du Canada; augmentation de 3-300 par rapport à la semaine précédente et de 1,800 par rapport à la semaine correspondante de 1960. Totalité des augmentations enregistrée aux divers marchés de l'Ouest — même que ceux de l'Est accusaient une diminution de 200 têtes comparative à la semaine précédente.

Ton des marchés de l'Ouest à la baisse, bouillons et génisses accusant des prix variables de soutenus à inférieurs de 50 et 25c. respectivement. A Toronto, demande meilleure pour bouvil-

(Suite à la page 22)

Félicitations à la Fédération de Saint-Jean

La Fédération de St-Jean terminera sa campagne de recrutement pour l'année en cours. Un succès remarquable vient couronner les efforts des organisateurs de la campagne et permet d'ajouter la Fédération de St-Jean à la liste des fédérations qui ont dépassé leur objectif à ce temps-ci de l'année.

Même si la campagne n'est pas complètement terminée, puisqu'il reste à compiler les rapports de trois syndicats, nous n'hésitons pas à publier dès maintenant les résultats obtenus qui sont tout à leur honneur. En effet, 1089 cultivateurs de cette région ont payé leur cotisation pour cette année et l'on espère atteindre un montant total de 1100 membres.

L'objectif fixé était de 800 membres et le total des membres pour l'an dernier s'élevait à 814. C'est donc un accroissement considérable. Nous voudrions signaler le travail magnifique accom-

pli par le syndicat de St-Rémi, où le nombre de membres est passé de 36 à 160. On a remarqué le travail acharné de M. Herma LeFort, directeur diocésain représentant ce secteur. Le syndicat de St-Isidore a aussi obtenu de beaux résultats: 89 membres. M. Gervais et ses collaborateurs ont dépassé leurs excellents résultats de l'an dernier.

Les responsables de cette campagne nous avouent que le succès est dû à l'esprit d'équipe et de collaboration qui a régné pendant la campagne. Les directeurs de secteurs et les recruteurs ont accompli leur travail et nous les en félicitons. Les résultats démontrent encore une fois l'efficacité d'une campagne de recrutement. Et ce n'est pas tout... Nous serons peut-être en mesure de vous communiquer dès la semaine prochaine les résultats d'une expérience du même genre tenue dans la Fédération de Joliette.

Guy Darveau

LES SECRETS D'UNE CROISSANCE

HÂTIVE... RAPIDE... ÉCONOMIQUE

DÈS LA NAISSANCE DU VEAU, PIONEER-CAFETERIA COMMENCE À FORMER LA FORTE LAITIÈRE DONT VOUS AUREZ BESOIN...

SUBSTITUT DU LAIT

Grâce au Substitut du Lait Pioneer-Cafeteria, vous pouvez expédier tout votre lait et former quand même des veaux forts.

Les experts en matière d'alimentation Pioneer-Cafeteria ont en effet accompli un tour de force: ils ont fabriqué un aliment qui est supérieur à ce que la nature nous fournit.

Au point de vue nutrition, le Substitut du Lait constitue un aliment mieux équilibré que le lait naturel! Il forme des veaux qui croissent plus rapidement et qui sont exempts des rhumes et des diarrhées.

Au point de vue économique, une livre de Substitut remplace dix livres de lait naturel que vous pouvez continuer à expédier sur le marché. La différence de prix constitue pour vous un profit net.



Pour tous détails sur la PROGRAMME D'ALIMENTATION LAITIÈRE PIONEER-CAFETERIA, procurez-vous le bulletin technique "LAIT" chez votre distributeur local ou directement de votre bureau régional Pioneer-Cafeteria.

PIONEER-CAFETERIA FEEDS LTD.

5200, avenue Henri-Julien, Montréal
Québec - Toronto - Winnipeg - Calgary - Saint John, N.B.



DÉBUT-CROISSANCE VEAU

Voici un aliment à haute énergie qui est servi avec le Substitut du Lait à partir de la troisième semaine. On continue à le donner jusqu'à la fin du 4ième mois pour obtenir des veaux très vigoureux.

La Début-Croissance Pioneer-Cafeteria contient 19% de protéines, un haut niveau de minéraux et de vitamine D. Le parfait équilibre de ces ingrédients produit des taures parfaitement conformés.

Elle a aussi une haute teneur en Vitamine A, ce qui prévient les désordres digestifs chez le veau. Enfin un antibiotique approprié protège contre la diarrhée, la pneumonie et les autres maladies du veau.

Cette nourriture a beaucoup d'attrait pour le jeune animal. Elle développe au maximum sa capacité d'ingestion et vous donne l'assurance d'obtenir des veaux vigoureux et en parfaite santé.



QUINZIEME retraite religieuse et sociale de la Fédération de l'U.C.C. de Trois-Rivières. Sur cette photo on remarque, de gauche à droite, première rangée: M. Gérard Champoux, organisateur syndical de la Fédération de l'U.C.C. de Trois-Rivières; M. Honorat Lessard, directeur; le R.P. Bastien, prédicateur; le R. P. Elphège Robin, assistant-directeur de la Maison Reine des Apôtres, Cap de la Madeleine; M. Armand Laneville, directeur, MM. Donat Lamy et Paul St-Arnaud, présidents de syndicats locaux. Soixante-deux membres de la Fédération prirent part à cette retraite. Ils eurent l'occasion d'entendre les conférenciers suivants lors de la tenue des séances d'études sociales: MM. Cuthbert Brousseau, agronome, organisateur syndical de la Fédération de Joliette, M. Gilles Ledoux du Service d'éducation de l'U.C.C., M. Alexandre Dugré, secrétaire de l'Association des Commissions scolaires de Trois-Rivières et M. l'abbé Phaneuf, aumônier général de l'U.C.C.

L'OPINION RURALE

(Suite de la page 2)

partout crédits et dettes! Plutôt que d'encourager la pratique de l'épargne. Aussi, les bureaux d'usuriers en profitent-ils LIBREMENT et plus!

Avec cette centralisation forcée vers les villes perdues, et une aussi singulière distribution des budgets et des positions de père de famille, les RESPONSABLES du chômage ne sont certainement pas les cultivateurs, affirmerait Edouard du sol.

J.-E. BELANGER

Autres désavantages de la centralisation

A M. l'instituteur Saulnier, Je me suis donné la peine de lire et relire à plusieurs reprises l'article que vous avez écrit à l'opinion rurale du 8 février dernier.

Je vous félicite d'avoir gardé tant d'attachement à la classe agricole et d'avoir refusé le salaire alléchant de la ville. Vous gagnez sûrement trois mille quelques cents dollars. Vous dites avoir six enfants, c'est beau, et je suis sûr que comme bien d'autres c'est juste pour joindre les deux bouts. Avez-vous imaginé le problème du cultivateur qui gagne lui aussi trois mille dollars, a lui aussi six enfants à nourrir et vêtir, et en plus, 25 à 30 bêtes à cornes à nourrir aussi; comme nous mangeons du gâteau, elles mangent de la moule, par surcroît du foin qui se récolte sur la ferme?

Vous êtes sûrement propriétaire? Quelle taxe scolaire payez-vous par rapport à votre évaluation? Je vais vous mettre approximativement \$20 et vous avez une maison plus qu'ordinaire, tandis que le cultivateur lui, paye entre \$50 et \$75. Vous me suivez bien! Avez-vous fait le compte de ce que coûterait en taxe scolaire une centrale de \$140,000 — avec 85% d'octrois du gouvernement. Vous êtes professeur et gagnez x salaire, le cultivateur aussi. Cet argent il faut l'emprunter. Il y a des intérêts à rencontrer. Il en coûterait seulement en intérêt annuel \$17,000 sans compter la remise de capital, l'entretien, le salaire des institutrices, professeurs; le transport vient aussi par surplus. Vous devez sûrement être assez fort en mathématiques pour faire le compte. Et si votre garçon ou votre fille veut continuer son cours après sa 9e à la centrale, se diriger vers le classique, commercial, ou le métier, c'est dans notre poche que nous prenons l'argent, n'est-ce pas? Il nous faut aller vers les collèges et écoles spécialisées de l'extérieur; tenez-vous compte de ça?

C'est beau les octrois du gouvernement, mais n'êtes-vous pas d'accord que plus on en demande au gouvernement, plus il faut lui donner de taxes. Alors que vous semblez considérer le culti-

vateur de braise la piastra et calculateur, il a presque raison de l'être.

Ce n'est pas comme vous dites, en envoyant nos enfants aux centrales qu'ils apprennent à quitter la terre, c'est lorsqu'ils se rendent compte eux-mêmes que tous les cultivateurs, en l'occurrence, leurs parents, tirent le diable par la queue pour arriver à leur donner le tout convenablement et qu'une classe un peu plus élé-

vée de la société les tirent quasi au ridicule. C'est là qu'ils apprennent à quitter le sol.

Autre chose, songez à la santé de ces mêmes enfants, à six, sept ou huit ans, avec des sandwiches pour dîner cinq jours par semaine, dans dix ans il faudra agrandir les sanatorium; ou voulez-vous qu'en plus, on leur paye un dîner à l'hôtel?

Au point de vue éducation, avez-vous songé à ce qui se passe

et dit dans l'aller et retour, dans un autobus d'écoliers, écolières?

Si vous calculez que l'éducation à la maison se fait sur l'entêtement et le culte de la piastra au détriment de l'instituteur, croyez que les braise la piastra ont une meilleure opinion de ceux qui sont responsables en dehors du foyer de l'éducation de leurs enfants. Ne croyez-vous pas que la meilleure solution serait de payer comme il se doit nos ins-

tituteurs afin qu'ils soient capables d'aimer mieux leur profession et ne pas toujours s'en prendre au braise la piastra qu'est le cultivateur. Nous aurons aussi moins de difficultés à avoir le personnel compétent en réparant pour les rendre plus confortables nos écoles de rang (que nos élèves voient clair et ne soient pas obligés d'écrire avec leurs mitaines). Tout ceci ne coûterait pas (Suite à la page 15)

DEMANDEZ DONC AU "PRODUCTEUR" DE LAIT IL VOUS DIRA POURQUOI 3 vaches laitières canadiennes sur 4 sont des HOLSTEINS



Voilà la
réponse:

Meilleure production - Plus de profits

Pour information écrivez à

The Holstein-Friesian Association of Canada
BRANTFORD ONTARIO

† Souvenirs de mon curé † 300 ans après

1661: — Changement de gouvernement, à Québec. Le baron d'Avaugour succède au vicomte d'Argenson.

Le nouveau gouverneur se range, d'abord, du côté de l'Évêque, dans sa campagne contre les traitants d'eau-de-vie. Il donne des ordres sévères et tient la main à leur exécution...; ne recule même pas devant la peine capitale.

Mais, voici le Père Lalement va intercéder pour une vendue de boisson, derrière les barreaux. — D'Avaugour se fâche... lâche tout; et les vautours ont beau jeu.

1961: — Nouveau gouvernement à Québec. "LESAGE S'ENGAGE" à amender (rendre meilleure et plus efficace pour freiner l'alcoolisme et l'ivrognerie) la loi des liqueurs. La police fait des descentes sensationnelles dans les hôtels... conduit les femmes chez elles... et les hommes en prison.

Arrive le moment psychologique de la refonte de la loi; et voici qu'elle sort de la bouillotte avec tout un lot de petits: — 23 classes de permis pourront être accordées...; on vendra presque jour et nuit... dimanche comme semaine. La petite paroisse de campagne reculée pourra être FAVORISÉE de 12 classes de permis... 6 dans le même hôtel. Les sanctions contre la violation seront plus graves; mais, les preuves de délits beaucoup plus difficiles à donner...; surtout si, — comme depuis 20 ans, en campagne, — on abandonne la surveillance, du samedi au lundi, au Curé... et aux Dames de Sainte Anne...

Heureusement que le Procureur Général nous laisse le temps d'examiner son PETIT, avant de le conduire au baptême. — Plusieurs prétendent qu'il a trouvé ça, sur le seuil de sa porte...; et que c'est sorti d'une tonne de bière?

1662: — Monseigneur de Laval traverse en France et va plaider la grande cause de la tempérance, à la cour du roi Louis XIV. Le ministre Colbert, avocat des trafiquants de boissons, l'attendait: — Les funestes conséquences de ce commerce étaient exagérées par le clergé...; les Jésuites étaient trop sévères...; influençaient Monseigneur...; s'occupaient de ce qui ne les regardait pas...; surtout, ce commerce existait; — pourquoi pas au Canada...?

Tout ça n'empêcha pas Mgr de Laval de gagner sa cause, auprès du Roi; mais, Sa Majesté restait à Paris...; et Monseigneur revenait à Québec...

1962: — Advenant l'adoption du bill 34, tel quel, — si Baptiste ou son curé s'opposent à ce qu'il soit appliqué, dans tel ou tel cas, ils pourront être entendus, en audience publique, à la cour de la Régie.

Quand on sait que n'importe quel imbécile peut administrer un commerce de bouteilles...; qu'on connaît la cupidité et l'effronterie de la plupart des vendeurs, on peut s'attendre de voir des curés en cour, en '62.

Comme Mgr de Laval, ils gagneront probablement leur cause, à Québec; mais la perdront toujours, dans leur paroisse.

1663: — Un violent tremblement de terre vient bouleverser, à la fois, le sol et les âmes de la Nouvelle-France. Le père Jérôme Lalement en parle ainsi: "Le 5 février au soir, un grand bruissement s'entendit, dans tout le Canada, en même temps... Bientôt, on vit les murailles se balancer... les toits se courber en bas... Les cloches sonnaient d'elles-mêmes..."

"Alors, chacun sort dehors, les animaux s'enfuient, les enfants pleurent, les hommes et les femmes sèchent de frayeur. Les uns, prosternés à genoux dans la neige, crient miséricorde; les autres passent la nuit en prières."

"Les arbres de la forêt se battaient ensemble...; les montagnes semblaient en guerre, l'une contre l'autre...; de nouveaux lacs surgissaient... etc."

De son côté Soeur Catherine de Saint-Augustin, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Québec relate: — "Ce soir-là, 5 février, au même instant qu'un tremblement de terre commença, je vis en esprit, quatre démons qui occupaient les quatre côtés des terres voisines et les secouaient fortement, comme voulant tout renverser; et ils l'auraient fait, si une puissance supérieure n'eût mis obstacle à leur volonté... Je n'ai jamais si bien compris ce que c'est que le péché."

Marie de l'Incarnation: — "Les jours du carnaval ont été changés en jours de pénitence et de tristesse: les prières publiques, les processions, les pèlerinages continuels, les jeûnes au pain et à l'eau... etc."

"Dans les vues providentiels, Dieu voulut que ce bouleversement de l'ordre physique servit à rétablir l'ordre moral, gravement compromis au Canada, par les excès des deux dernières années." (l'historien J.B. Ferland).

1963: — Il ne faut pas être prophète de malheurs; mais si le public ne réagit pas devant la canalisation qu'on est en train de faire à l'alcool...; s'il n'épaulé pas fermement les apôtres de la tempérance, laïcs et prêtres...; il va se casser des bouteilles, en '63...?

Ton Curé

La F.C.A....

(Suite de la page 24)

vie à tous grâce à la collaboration de divers groupes de producteurs du pays.

La dernière séance fut consacrée à l'élection du bureau de direction pour la nouvelle année. Les représentants de la province de Québec sont MM. Jean-Baptiste Lemoine, président général de l'U.C.C., Roméo Martin, directeur général adjoint de la Coopérative Fédérée de Québec, et C. Dahms, représentant de "Quebec Farmer's Association". M. Lemoine siège sur l'exécutif de la F.C.A. à titre de vice-président.

Décès de M. J.-A. Dorion de St-Eustache

Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. J.-Albert Dorion, de St-Eustache, comté des Deux-Montagnes, père de M. Léo Dorion, membre de l'exécutif de la fédération de l'U.C.C. de Montréal - St-Jérôme. Le décès est survenu le 27 février dernier; les funérailles auront lieu en l'église paroissiale, jeudi, le 2 mars 1961 à 10:00 heures a.m. Nos sincères condoléances aux membres et amis de la famille éprouvée.

A l'assemblée annuelle de l'Office des producteurs de sucre et sirop d'érable de Québec-Sud

Production de plus de \$1 million en 1960

Le bilan financier de l'office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud révèle que les producteurs ont reçu \$1,180,210, pour la récolte de 1960 qui se chiffrait à 4,450,210 livres. C'est certes un progrès puisque les producteurs avaient reçu \$967,275, en 1959 pour 3,474,165 livres de produits et \$770,000 en 1958 pour 3,046,985 livres.

Ce rapport lu par le secrétaire M. Wilfrid Breton lors de l'assemblée annuelle de l'office des producteurs tenue à St-Georges de Beauce le 21 février dernier, indique également que les cultivateurs avaient reçu respectivement 20c et 28c la livre en 1958 et 1959 tandis qu'une autre augmentation en 1960 portait le prix de leurs produits à 32½c la livre. Les quelques centaines de pro-

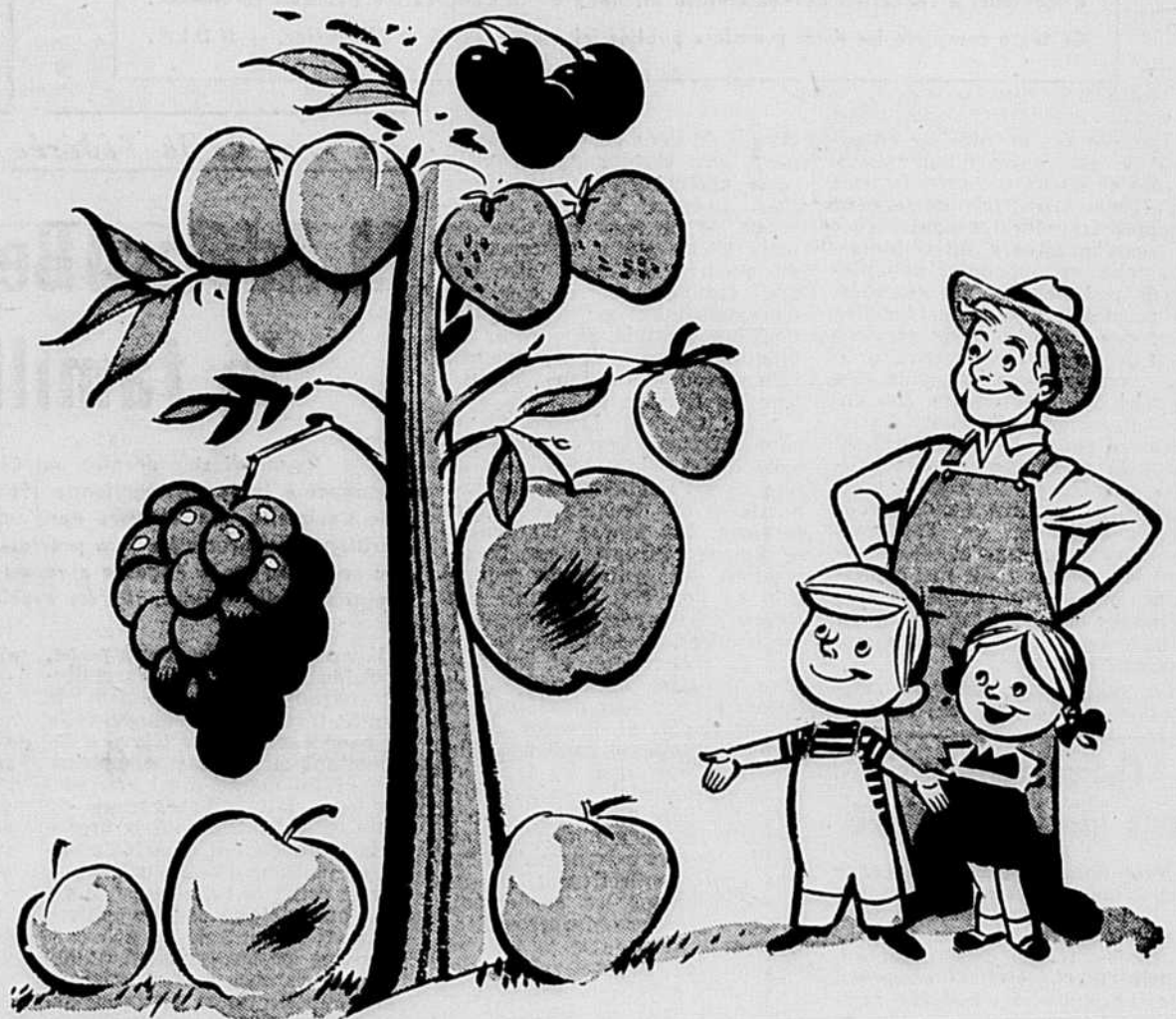
ducteurs réunis à cette assemblée ont donc pu constater qu'il y a eu beaucoup de progrès depuis la fondation de l'office et qu'ils peuvent avoir confiance en l'avenir. On remarque que les demandes pour le sirop d'érable sont toujours plus grandes et les directeurs de l'office encouragent les producteurs, qui ont des érablières et qui n'entaillent pas, de le faire.

Plusieurs personnalités du monde agricole ont assisté à cette assemblée où s'étaient réunis plus de 400 producteurs venant de 48 paroisses des comtés de Beauce, Dorchester et Frontenac. On remarquait en effet M. J.A. Plourde, chef du service de l'horticulture du ministère provincial de l'agriculture, M. Rompré, du même service, M. Fortin, ingénieur forestier, M. Samuel Audet, de

l'Office des marchés agricoles de la province de Québec, M. Gilles-H. Ledoux, représentant de la Confédération de l'U.C.C., de même que les directeurs, le président, l'aumônier et le propagandiste de l'U.C.C. de Québec-Sud, M. Carbonneau ainsi que quelques agronomes de comtés.

La plupart de ces personnes adressèrent la parole à l'assistance de même que M. Vallières, inventeur d'une nouvelle machine électronique pour classer le sirop. Il expliqua le fonctionnement de ce nouvel appareil. Puis vinrent les élections qui donnèrent les résultats suivants:

Président: M. Louis-P. Bureau; vice-président: M. Emile Mathieu; secrétaire: M. Wilfrid Breton; directeurs: MM. Arthur Lessard, Louis Morin, Lorenzo Doyon et Honoré Champagne.



Vos arbres produiront plus de fruits

Vous obtiendrez une noue précoce et des fruits plus gros, grâce à l'Aéropills. Faites-en la preuve vous-même. 3 semaines avant la floraison, appliquez de l'Aéropills à haute teneur. L'azote, sous forme de nitrate dans l'Aéropills, agit immédiatement et provoque rapidement la noue. Ensuite, l'azote ammoniacal, toujours présent dans l'Aéropills, se dégage lentement... et continue de fournir les éléments dont se nourrit le fruit en pleine croissance. Grâce à l'Aéropills, vous manipulez moins d'engrais et vous obtenez de meilleurs résultats. Il faut employer de 100 à 300 livres à l'acre pour les pommes et les poires, de 100 à 150 livres pour le raisin et la plupart des autres fruits. Dès aujourd'hui, consultez votre fournisseur au sujet de l'Aéropills peu coûteux.

Employez aussi le MALATHION et le CYPREX. Le Malathion est l'insecticide inoffensif à tout usage. Le Cyprex est le plus nouveau fongicide contre la tavelure du pommier et la tache de la feuille de cerisier.

* Marque déposée

CYANAMID

Cyanamid of Canada Limited, Montréal, P.Q. - Bureaux des ventes: Toronto - Montréal - Vancouver

AÉROPRILLS



AZOTE

D'ACTION RAPIDE

PAGE PUBLIÉE PAR

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
LA CENTRALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES

RÉDACTEUR: J. B. ROY

SIEGE SOCIAL: MARCHÉ CENTRAL METROPOLITAIN
1055 OUEST, BOULEVARD CREMAZIE - MONTREAL

Le rôle des coopératives en face des problèmes agricoles

Par Raynald FERRON, gérant général

Voici la dernière tranche d'une causerie donnée aux coopérateurs réunis récemment à Montréal à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Coopérative Fédérée de Québec. Ce texte complète les deux premiers publiés ici même les 15 et 22 février. — N.D.L.R.

Le rôle des entreprises coopératives est aujourd'hui mieux connu et mieux compris. On sait qu'elles ne visent pas uniquement à approvisionner les cultivateurs en marchandises d'utilité professionnelle et à écouler les produits agricoles sur les marchés. On reconnaît de plus en plus qu'elles sont des entreprises de services dont le rôle est de satisfaire le plus efficacement possible les besoins des cultivateurs. Les coopératives agricoles ont depuis toujours conçu leur rôle comme étant le prolongement des activités des fermes familiales, qu'il s'agisse de la diffusion des techniques agricoles, de l'approvisionnement des marchands suivant les besoins réels des exploitants, du perfectionnement des méthodes de classification ou de la mise en marché ordonnée des produits agricoles.

La multiplicité de nos activités et de nos services nous a

Champion nourri aux moulées FEDEREE

Nous nous devons de souligner que le bouvillon Grand Champion du Salon National de l'Agriculture 1961, propriété de Léopold Tremblay, 17 ans, de Beaucanton, Abitibi-Ouest, était un animal nourri aux moulées Fédérées, comme d'ailleurs tous ceux de ce comté inscrits au concours des jeunes défricheurs. En fournissant gratuitement la provende nécessaire à l'alimentation rationnelle des bovins d'un groupe de concurrents, la Coopérative Fédérée a voulu manifester de façon tangible l'intérêt qu'elle porte à ce concours et à leurs participants.

Vendu à l'enchère, le bouvillon de marché Grand Champion a été adjugé pour le prix de \$5.05 la livre. D'un poids de 975 livres, l'animal a rapporté à son propriétaire la jolie somme de \$4,923.75. C'est la firme Dominion Stores qui s'en est portée acquéreur. Le championnat de Réserve remporté par le bouvillon de Cyprien Deblois, jeune éleveur de St-Cyprien, Dorchester, lui a valu la somme de \$2,422.50, l'animal primé d'un poids de 950 livres s'étant vendu \$2.55 la livre. Au total, 37 bouvillons ont été offerts aux enchères et la Coopérative Fédérée a acquis quelques têtes à des prix intéressants pour leurs propriétaires.

Des coopératives locales, notamment celles de Témiscouata, Causapscal, Mont-Laurier et St-Casimir de Portneuf ont également collaboré au succès de ce concours des jeunes défricheurs en fournissant gratuitement la moulée nécessaire à l'engraissement de quelques animaux inscrits.

permis de nous adapter constamment aux besoins nouveaux de notre agriculture et de nos marchés. Lorsque je parle d'adaptation, je ne veux pas dire que nous avons été à la remorque du progrès. Je veux dire que nos facilités, notre souplesse d'organisation et d'adaptation nous ont permis de prévoir les besoins nouveaux et de jouer un rôle d'avant-garde dans l'agriculture du Québec.

Au niveau de la ferme, vos administrateurs croient qu'ils doivent diriger davantage leur action vers l'amélioration des productions, des techniques et des services. Un moyen d'atteindre ce but se retrouve dans l'organisation des centres de production où l'on voit à fournir aux éleveurs les approvisionnements, les services, l'orientation technique et économique et les facilités de mise en marché dont ils ont besoin pour produire économiquement et écouler d'une façon avantageuse leurs produits.

Votre Centrale a en main les éléments essentiels pour atteindre cette fin. Son importance en production lui permet de fonctionner à un rythme économique. Par son action collective, elle peut même dépasser les rendements des très grandes entreprises. Elle augmente sans cesse le nombre et la qualité de ses services. Elle modernise ses facilités de transformation dans les domaines de la volaille et du bétail et elle se rapproche davantage des consommateurs.

Vous êtes rendus à un point de développement où vous pouvez prendre des orientations bien définies dans l'économie agricole. Les décisions que vous prendrez auront une portée considérable pour assurer le maintien et le progrès des fermes familiales possédées et dirigées par les cultivateurs eux-mêmes.

Vous possédez les instruments nécessaires qui peuvent vous permettre de pousser assez profondément dans les problèmes d'intégration dans le but d'augmenter le revenu du cultivateur et l'aider à relever son niveau économique.

Il reste à savoir si les difficultés que ces politiques comportent sont suffisantes pour arrêter votre poussée dans cette direction ou bien si les expériences tentées jusqu'à maintenant sont assez concluantes pour que vous vous dirigiez avec encore plus d'ardeur vers ces nouvelles politiques.

La réponse reste entre les mains de chacune de vos coopératives. Vos dirigeants sont prêts à beaucoup de sacrifices pour vous aider à vous orienter dans cette voie. L'application de ces politiques ne se fera pas sans difficultés. Il est certain que la classe agricole y trouvera des avantages d'une valeur inestimable.

Au nom de la Fédérée

M. Adélar Bellemare rend hommage à la famille terrienne 1961

Vendredi soir dernier, au Cercle Universitaire de Montréal, la Coopérative Fédérée offrait un banquet à la famille terrienne 1961, soit celle de monsieur Narcisse Gervais, de Saint-Timothée, comté de Laviolette. On trouvera dans une autre page de ce journal, un compte rendu substantiel de cette brillante manifestation que présidait monsieur Adélar Bellemare. Dans son allocution de bienvenue, le président de la Fédérée a rendu hommage à la famille lauréate et a souligné quelques-unes des leçons qu'elle inspire. Il s'est exprimé dans les termes suivants.

Il y a quelques heures à peine, le Salon National de l'Agriculture couronnait officiellement la famille terrienne de l'année, celle de monsieur Narcisse Gervais. En remettant au lauréat le diplôme auquel lui donne droit son succès, on a fait le panégyrique de cette belle famille dont la presse et la radio avaient déjà fait l'éloge, en claironnant sa réussite aux quatre coins de la province. Il est tout naturel que la Coopérative Fédérée, la centrale de 365 coopératives locales groupant 55,000 familles rurales, ait organisé la manifestation de ce soir, pour saluer et féliciter à son tour la famille terrienne.

Au nom des coopérateurs agricoles, je remercie donc le lauréat et sa famille d'avoir spontanément répondu à notre appel et de se prêter de si bonne grâce à cette fête qui nous donne l'occasion de célébrer la beauté et la grandeur de la famille rurale. Je souhaite la plus cordiale bienvenue à tous nos invités. En acceptant de se joindre à nous, ils apportent le témoignage de leur présence à une famille dont les mérites sont exceptionnels, et à une institution que les Gervais personnifient si bien et qui a tracé maints chapitres des plus glorieux de notre histoire nationale.

Nous apprécions hautement la présence des représentants du clergé, tout spécialement au délégué de S. E. le Cardinal Léger, et de l'autorité civile qui s'unissent une fois de plus pour souligner une initiative destinée à glorifier la famille agricole, cellule vitale des réussites en agriculture, tant au point de vue social qu'au point de vue économique."

La Coopérative Fédérée de Québec réitère ses félicitations aux organisateurs du concours annuel de la famille terrienne et elle encourage le Salon National de l'Agriculture et la Fédérée

des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec à poursuivre encore, dans les années à venir, cette initiative. Non seulement ce concours suscite de l'admiration pour la famille terrienne qu'il couronne, mais il incite un grand nombre de familles à développer toutes ces belles qualités que l'on trouve chez celle du lauréat de ce soir.

Monsieur Narcisse Gervais et ses enfants sont un éloquent témoignage de l'indispensable apport fourni à la société par une famille terrienne dont la fidélité à sa vocation agricole s'exprime non seulement par son attachement au sol, mais aussi par son active participation aux activités paroissiales et à l'avancement de l'agriculture. Que l'on envisage cette famille à la lumière du passé, qu'on la considère dans la réalité du présent ou qu'on la projette dans la perspective de l'avenir, c'est toujours à ses réalisations diverses et aux espoirs qu'elles autorisent qu'il nous faut référer. Sa formation, son travail, son rendement, ses progrès, son rayonnement sont quelques-uns des facteurs qui ont contribué à façonner l'auréole dont on la pare officiellement, ce soir.

Dans les conditions actuelles, monsieur Gervais et ses fils donnent à tous les cultivateurs du Québec un magnifique exemple de la valeur économique et sociale de la ferme familiale. Grâce à l'utilisation rationnelle et efficace de toutes ses ressources, ce genre d'exploitation a permis de faire vivre convenablement son homme et d'assurer le plein épanouissement de sa famille. Mais il n'a pas travaillé dans l'isolement. Il s'est servi des outils dont il disposait, comme sa coopérative, par exemple.

C'est justement là une magnifique illustration de la formule que prône la Coopérative Fédérée dans le concept de l'évolution

présente de notre agriculture. Pour notre lauréat, l'agriculture n'a pas été qu'une entreprise économique impersonnelle; elle fut en même temps un mode de vie. En face de la spécialisation et de la mécanisation qui sont les deux tendances du phénomène actuel de l'industrialisation de l'agriculture, on peut se demander quel sera le sort de nos exploitations agricoles qui se classent en très grande majorité dans la catégorie des fermes familiales. Aussi, les coopératives affiliées et la Fédérée mettent-elles l'accent sur la sauvegarde et le progrès de la ferme familiale.

Elles continueront à travailler avec plus d'ardeur que jamais en ce sens parce que leurs dirigeants croient que la ferme familiale est l'unité économique et sociale par excellence de notre agriculture du Québec. Monsieur Gervais et ses fils illustrent d'ailleurs très bien cet aspect. Les coopérateurs doivent de plus en plus se persuader que la formule coopérative, si elle est acceptée et utilisée sans restriction par la classe agricole, favorisera non seulement la sauvegarde de la ferme familiale, mais constituera l'un des meilleurs moyens à la disposition des cultivateurs pour résoudre leurs problèmes économiques. La réalisation de cet objectif suppose, vous le devinez, une collaboration très étroite entre la Centrale, ses affiliées et leurs membres, les cultivateurs.

Il importe, en effet, de rester ce que nous sommes, de rester nous-mêmes, tout en développant sans cesse notre culture intellectuelle et nos moyens d'action. C'est l'une des leçons à retenir de cette fête qui proclame le mérite, la noblesse et la grandeur de la vie de la famille terrienne.

Merci.

Adélar BELLEMARE,
président.

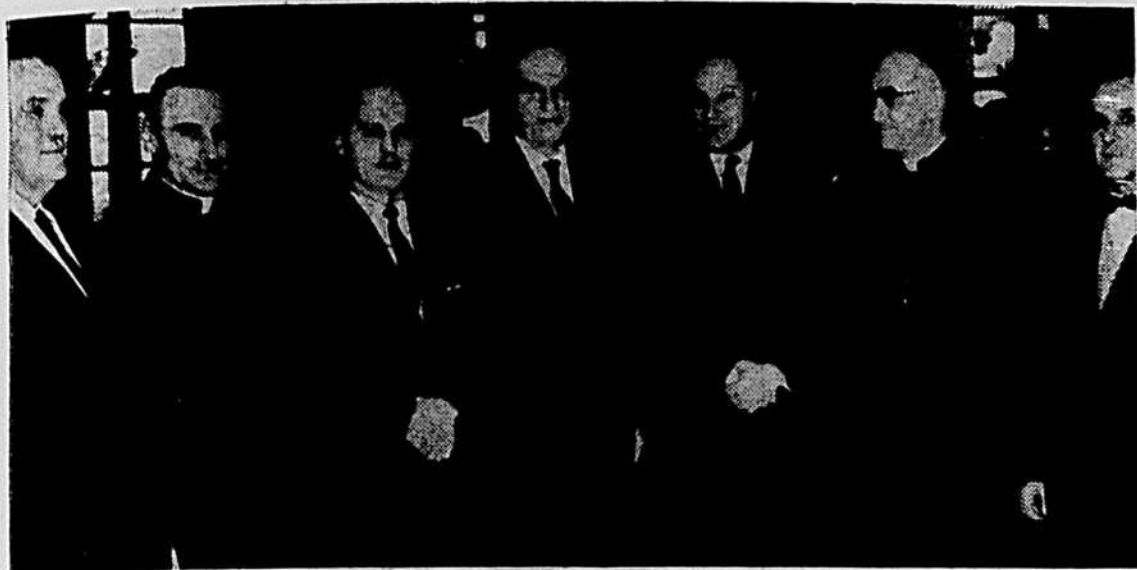


Photo prise lors de la réception officielle à la Faculté d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière de deux anciens de cette institution devenus ministres de l'Agriculture. On reconnaît sur cette photo, gauche à droite : M. Auguste Scott, professeur; Mgr Jos Diamant, p.d., directeur; M. J. Adrien Lévesque, ministre de l'Agriculture au Nouveau-Brunswick; le Dr Elzéar Campagna, doyen de la Faculté d'Agriculture; M. Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation de la Province de Québec; Son Excellence Mgr Jean-Marie Fortier, évêque auxiliaire à Ste-Anne-de-la-Pocatière, M. le Dr Maurice St-Pierre, secrétaire de la Faculté d'Agriculture.

Il est grand temps qu'on s'exécute!

Depuis les dernières élections les producteurs de bois de pulpe ont attendu patiemment, pour demander la traduction des promesses en actes, que le nouveau gouvernement ait eu le temps de prendre souffle.

Il est probablement utile de revenir avec toute la litanie des troubles rencontrés par les Offices de producteurs de bois de pulpe chaque fois qu'il s'est agi de transiger une vente de bois avec des acheteurs de quelque importance. Qu'on se souvienne des tracasseries employées tantôt par les compagnies, tantôt par les courtiers (broker).

A la suite de quelques déclarations très vigoureuses de la part de l'hon. Bona Arsenault, ministre des Terres et Forêts, où il promettait une aide substantielle pour la vente du bois de pulpe des cultivateurs producteurs, nous avons cru sentir une légère amélioration dans le climat des relations entre producteurs et acheteurs, mais ce ne fut que de courte durée.

Sauf pour quelques exceptions isolées, qui ne se contentent pas de témoigner verbalement leur sympathie aux producteurs, mais qui se montrent des acheteurs compréhensifs et humains, la grande majorité, sous l'influence de courtiers ou de compagnies anti-syndicales, sont intraitables et font circuler les rumeurs les plus fantaisistes sur le compte des Offices de producteurs. C'est ainsi par exemple qu'en certaines régions, des acheteurs affirment que les offices de producteurs n'en ont plus pour longtemps à vivre, etc... et que même, le gouvernement aurait l'intention de mettre la hache dans les m... offices.

L'hon. Arsenault a laissé entendre il y a plusieurs mois, devant des centaines de cultivateurs, que si le problème du bois ne se solutionnait pas à l'avantage des cultivateurs, il ne faudrait s'en prendre qu'à lui seul; le premier ministre lui ayant donné carte blanche, il était seul responsable des actions ou des omissions de son Ministère.

Depuis déjà plusieurs années, l'U.C.C. réclame la réglementation des droits de coupe sur les terres de la Couronne afin de donner aux Offices de producteurs un moyen efficace de transiger à des prix équitables avec les compagnies acheteuses de bois de pulpe. A moins que nous soyons mal informés, à date, rien n'a été fait en ce sens. En général, les négociations entre les associations d'acheteurs de bois et les offices de producteurs ne sont ni plus ni moins que des pièces de théâtre tragi-comiques du plus mauvais goût.

Si le ministre des Terres et Forêts a l'intention d'apporter un soulagement à cette situation devenue ridicule, il serait grand temps qu'il s'exécute, car la patience des producteurs a des bornes que la sagesse commande de respecter. Le commerce du bois constitue un appoint très important à notre agriculture. Depuis de nombreuses années ce commerce a permis à des individus de s'enrichir, mais il a tout juste permis aux producteurs d'exister. Est-ce trop exiger de demander

une solution au moins avant la fin de la présente session?

Guy HAMEL,
"L'Action Catholique".

Dans un chantier
de Portneuf

Arrêt de travail dans une forêt

A entendre discourir les grands de l'industrie des pâtes et papiers on serait porté à croire qu'ils sont les seuls capables de maintenir l'ordre dans nos camps de bûcherons. Evidemment, pour certains d'entre eux, maintenir l'ordre c'est de se servir de la police provinciale pour sortir ce qu'ils appellent les intrus, c'est-à-dire des organisateurs syndicaux.

Dernièrement, dans un chantier du comté de Portneuf, tout un camp a refusé de se rendre au travail jusqu'à ce que la compagnie ait décidé de respecter la convention qui voulait l'expulsion de tout bûcheron ayant blasphémé dans un camp.

Pour certaines compagnies il semble que le maintien de l'ordre se résume à s'assurer d'un rendement économique maximum et à ne craindre les idées subversives que dans la mesure où elles pourraient se traduire par une diminution de profits.

Après deux heures d'arrêt de travail, le blasphémateur

dut décamper armes et bagages. Nous tenons à féliciter ces bûcherons, tous membres de l'Union catholique des cultivateurs et, puisse ce geste faire comprendre à tous les intéressés, que le syndicalisme en forêt, tel que préconisé par l'U.C.C., veut que l'on s'occupe au moins autant de l'ange que de la bête chez les bûcherons.

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
en tous pays
**MARION, MARION,
ROBIC & BASTIEN**
2100, rue Drummond
MONTREAL 25

Ames In-Cross

Faites que votre troupeau soit de véritables pondeuses! Commandez des poussins Ames In-Cross. Ponte soutenue, oeufs de haute qualité. Ecrivez à:
Ames In-Cross,
B.P. 521, Sherbrooke

CO-OP UNIVERSAL...

la trayeuse qui fait tout à la

PERFECTION!



Premier choix des producteurs
laitiers

Traite plus facile et plus rapide

Economie de temps

Lait de meilleure qualité

Production accrue

VOYEZ CES CARACTERISTIQUES "UNIVERSAL"

- Poignée-pistolet exclusive et couvercle pivotant pour faciliter le transvasement.
 - Trappe à humidité retenant les vapeurs de lait et prévenant le développement des bactéries.
 - Pulsateur garanti pour la vie.
 - Tétines "nez-de-veau" excentriques assurant l'écoulement du lait.
 - Basse pression. Traite sans danger.
- Avec ses caractéristiques introuvables dans les autres outillages de traite, "Universal" offre la traite mécanisée la plus productive et la plus profitable.



TRAYEUSE DEBOUT

Pour ceux qui préfèrent une trayeuse debout, "Universal" offre un modèle ayant les mêmes caractéristiques que la trayeuse suspendue.

Pour plus amples informations, voyez votre COOPERATIVE LOCALE, ou écrivez à

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

C.P. 500, Station Youville

Montréal 11

Tél. DU. 9-8061

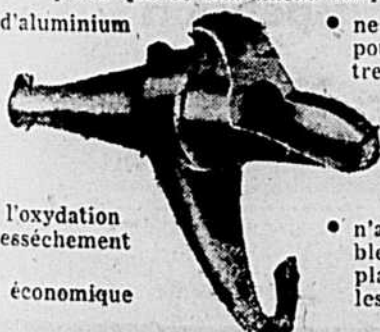
Comptez toujours sur l'AUTHENTIQUE chalumeau

L'HOIR

pour vous assurer 25% plus de sève
parce que ce chalumeau unique

• est fait d'aluminium pur

• ne se déforme pas pour laisser pénétrer l'air



• élimine l'oxydation et le dessèchement

• est plus économique

• n'affecte pas l'écorce en évitant les plaies infectées par les bactéries

MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

Procurez-vous immédiatement vos chalumeaux L'HOIR chez votre marchand ou écrivez à

L'HOIR INC.

Boîte Postale 199 — Lévis, P.Q.

Spécialistes dans la fabrication d'articles en aluminium pour l'érablière

A l'assemblée annuelle des rédacteurs agricoles

Honnêteté avant tout!

Discutant de l'avenir des publications agricoles de la province de Québec, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des rédacteurs agricoles de langue française tenue à Montréal, la semaine dernière, les rédacteurs étaient tous unanimes pour reconnaître que l'honnêteté dans l'information était la base de la réussite pour toute publication agricole. Avec toutes les transformations auxquelles fait face l'agriculture de-

puis quelques années et toutes les autres qu'elle devra envisager dans l'avenir, les publications agricoles devront éclairer leurs lecteurs sur tous les problèmes qui les préoccupent; elles devront même être l'avant-garde de notre agriculture. Ce sont là quelques conclusions d'un forum auquel prirent part les rédacteurs présents et en particulier MM. Claude Choquette, chef de la rédaction au Bulletin des agriculteurs, Robert Raynauld, directeur de la revue "La Ferme" et Paul-H. Lavoie, directeur de "La Terre de Chez Nous".

Au Salon national de l'Agriculture

Record aux enchères

Le prix le plus haut dans le Québec pour une livre de bœuf, soit \$5.05 a été payé hier soir (le 22) pour le grand champion au 8e Salon national de l'Agriculture, au Palais du Commerce à Montréal. Le record précédent au 8e Salon était de \$4.20 la livre. Le commissaire priseur, M. Harold Higgins, de Huntingdon, a obtenu le prix record de la compagnie Dominion Stores pour bouvillon de 975 livres, propriété de Léopold Tremblay, de Beaufort, Abitibi Ouest, soit un total de \$4.923.75.

Le Champion de Réserve a été acheté par la firme Steinberg, à \$2.55 la livre, propriété de Cyprien Deblois, 18 ans, de St-Cyprien de Dorchester, soit \$2,422.50 pour 950 lbs.

Avant l'enchère, l'honorable Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec, a déclaré qu'il y a place dans le Québec pour le bétail de boucherie et il a chaleureusement félicité les jeunes défricheurs qui partent d'un bon pied dans la vie agricole. M. Courcy a également félicité les organisateurs du Salon entre autres M. Gabriel Renaud, directeur général du Salon.

On sait que les bouvillons mis à l'enchère provenaient d'un concours organisé par le ministère de la Colonisation du Québec en collaboration avec le ministère de l'Agriculture à Ottawa, connu sous le nom de concours des jeunes défricheurs.

M. Jean-Baptiste Roy, publiciste de la Coopérative Fédérée de Québec, président de l'ACRA, dirigeait les délibérations et le banquet qui suivit cette assemblée.

Les rédacteurs agricoles se sont choisis un nouvel exécutif composé de MM. Moïse Cossette, rédacteur au "Bulletin", président, Robert Lemay, publiciste de la compagnie Forano de Plessisville, premier vice-président et Pierre Dorion, du service de l'information du ministère provincial de l'agriculture, deuxième vice-président. M. Jacques Laliberté, secrétaire de la rédaction à "La Terre de Chez Nous" a été maintenu au poste de secrétaire-trésorier de l'Association.

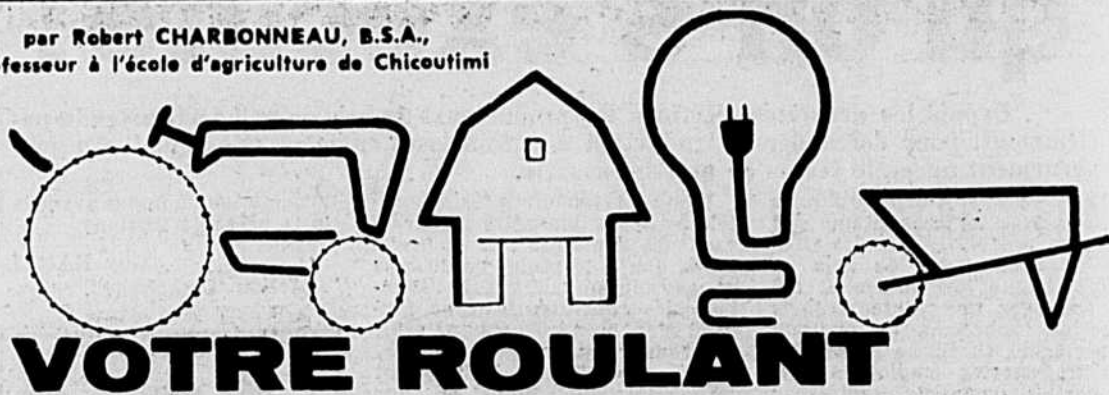
Au cours du banquet qui clôtura cette assemblée, un bienfaiteur de l'Association a été nommé membre honoraire. Il s'agit de M. Roméo Lalande, sous-ministre de la colonisation. Deux membres de l'ACRA qui ont été nommés à des postes de confiance, soit sous-ministre de l'agriculture et secrétaire particulier de l'hon. Courcy, ont reçu des parchemins honorifiques. Ce sont le Dr Ernest Mercier et M. Roland Lépérance. M. Lépérance a été un fondateur de l'association et est également un de ses anciens présidents.

Les membres de l'ACRA ont également adressé leurs félicitations à un autre de leurs confrères, M. Jean-Charles Magnan, directeur de l'enseignement rural, qui a été nommé conseiller technique de ce département du ministère provincial de l'agriculture.



L'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, en collaboration avec le Ministère du Bien-Etre Social et du Service de l'Aide à la Jeunesse, a reçu une vingtaine de jeunes cultivateurs qui ont suivi des cours abrégés sur l'élevage des bestiaux. Ces jeunes ont été recrutés dans les comtés de Terrebonne, Beauce, Lotbinière, Roberval, Bellechasse, Montmagny, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Rimouski. Du 13 au 24 février des cours ont été donnés à la même institution sur les pommes de terre et du 27 février au 10 mars, il y aura des cours sur la mécanique agricole. Gauche à droite, première rangée: Gilles Lamontagne, de St-Prime, comté de Roberval, président du groupe; Dr Maurice St-Pierre, professeur, en charge des cours; Mgr Joseph Diamant, p.d. directeur de l'Ecole d'Agriculture; M. le Dr Elzéar Campagna, doyen de la Faculté d'Agriculture de Laval; MM. Jean-Paul Lemay et Lionel Ducharme, professeurs.

par Robert CHARBONNEAU, B.S.A., professeur à l'école d'agriculture de Chicoutimi



Échantillons d'huile

J'ai reçu au tout début de l'automne plusieurs échantillons d'huile à Diesel, de fuel autrement dit. La question posée est toujours la même: lequel des deux est préférable pour tel ou tel tracteur.

Je répète la réponse que j'ai fait au cours de l'automne: Je ne puis pas analyser ces échantillons faute de laboratoire. Celui qui peut vous donner les meilleurs renseignements est votre vendeur de tracteur: il sait parfaitement quelle huile, parmi celles qui sont disponibles chez vous, peut convenir le mieux à votre marque particulière de tracteur.

De plus, je dois dire que la valeur d'un échantillon pris au hasard, manipulé de n'importe laquelle façon, expédiée dans une bouteille ayant contenu je ne sais quoi, est fortement discutable. Je regrette donc infiniment de ne pouvoir donner satisfaction à ces lecteurs.

Démarrage difficile

"Mon tracteur part de plus en plus difficilement depuis que l'hiver est commencé et à mesure que le froid augmente. J'ai un garage plutôt froid. Je commence à regretter d'avoir acheté cette marque; mes voisins me disent qu'une autre compagnie vend des tracteurs qui partent beaucoup mieux l'hiver. Pourtant mon vendeur m'avait garanti que je n'aurais pas de trouble."

Je me vois obligé de vous donner une réponse que vous savez déjà puisque probablement vous la pratiquez pour votre automobile. A ma connaissance, pratiquement tous ceux qui conduisent leur automobile en hiver la munissent d'une chauffette de moteur.

Pourquoi ne faites-vous pas la même chose pour votre tracteur. Vous pouvez facilement installer une telle chauffette dans un boyau du radiateur: votre agent en a certainement et s'il n'en a pas, il sait où en trouver. Il ne

faudrait pas demander au tracteur ce que vous ne demandez pas à l'automobile.

D'ailleurs vous avez tout à gagner. La petite dépense de coût (Suite à la page 16)



pour combattre la

mammite

3 méthodes d'application
Tubes d'onguent
Seringues de plastique
Suspension pour infusion



En vente chez tous les dépositaires Lorrain

LABORATOIRES Dr LEO LORRAIN
LIMITÉE

203-205 PLACE YOUVILLE, MONTREAL, QUE

Un Métier en quelques mois



Bureau de consultation: Ouvert de 9 heures a.m. à 9 heures p.m.; le samedi, de 9 heures a.m. à 1 heure p.m.

Les cours AVIRON comprennent:

- | | | |
|---------------------------|-------------------|-------------------------------|
| 1 - Auto-mécanique | 3 - Débrossage | 7 - a) Dessin industriel |
| 2 - a) Soudure au gaz | 4 - Electronique | b) Lecture de plans |
| b) Soudure électrique | a) Radio | 8 - Electricité |
| c) Soudure haute pression | b) Télévision | 9 - Diesel |
| d) Soudure héliarc | 5 - Réfrigération | 11 - Transmission automatique |
| | 6 - Machiniste | |

Début du cours: 6 mars 1961

NE COMMENCEZ aucun entraînement technique sans avoir consulté ou visité AVIRON.

BUREAU D'ORIENTATION
Ouvert de 9 heures a.m. à 9 heures p.m. — Samedi, 9 heures a.m. à 1 heure p.m.

SANS OBLIGATION de ma part, veuillez m'envoyer votre brochure de 24 pages en couleurs, avec nombreux témoignages de vos milliers de diplômés.

Je suis intéressé au cours No T.C.N. 1-3-61
☐ Jour ☐ Soir ☐ Correspondance

NOM AGE
ADRESSE
VILLE PROV. TEL.
NOM DU PERE

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON

3035, St-Antoine, Montréal
715 est. Boul. Charost, Québec (Bureau)

WE 7-3904
LA 9-2025



DEPUIS 1939

Convention régissant la récolte 1961 des tomates destinées aux conserveries

L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE TOMATES DU QUÉBEC, corps investi de la personnalité civile et corporative, ayant sa principale place d'affaires à 515, avenue Viger, Cité de Montréal, P.Q., agissant tant personnellement que comme mandataire légalement autorisé des producteurs de tomates de la province de Québec vendant leurs produits aux conserveries industrielles de la province de Québec, ci-après désigné comme

L'OFFICE DES PRODUCTEURS

et

L'ASSOCIATION DES CONSERVEURS DU QUÉBEC INC., corps civil et corporation légalement constituée selon la loi des Compagnies de Québec, ayant sa principale place d'affaires à 306 est, rue Craig, à Montréal, agissant tant personnellement que comme mandataire dûment autorisé par l'Office des Marchés Agricoles du Québec, des conserveries qui achètent des tomates pour la conserve des producteurs liés par le plan conjoint sanctionné le 31 mai 1958 et amendé le 14 juillet 1960, ci-après désignée comme

L'ASSOCIATION DES CONSERVEURS.

DEFINITIONS

1. Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions suivantes signifient ou désignent:

- "Office": l'Office des Producteurs de Tomates du Québec;
- "producteurs" ou "fournisseurs" ou "producteurs-fournisseurs": un producteur "bona fide" de tomates de la province de Québec vendant ses produits aux conserveries industrielles de la province de Québec, régies par le plan sanctionné, le 31 mai 1958, par l'Office des Marchés Agricoles du Québec et amendé le 14 juillet 1960;
- "conserverie" ou "conserverie industrielle": une personne, société ou corporation qui transforme ou met en conserve des tomates pour fin de revente et qui détient une licence d'acheteur de l'Office des Marchés Agricoles à cette fin;
- "association": l'Association des Conserveurs du Québec Inc.;
- "tomates": tomates mûres (rouges) et non vertes;
- "tomates entières": tomates rondes;
- "produits dérivés de la tomate": tout produit manufacturé, autre que les tomates entières, dans lequel il entre des tomates rouges;
- "récolte": récolte des tomates mûres (rouges);
- "poste de réception": une usine d'une conserverie, en opération ou non, où la conserverie transforme, met en conserve ou manipule, en tout ou en partie, des tomates rouges au moins une fois durant la saison;
- "contrat individuel": un contrat ou convention de vente ou de production intervenu entre une conserverie et un producteur;
- "tonne-mille": une tonne de tomates transportées sur une distance d'un mille;
- "acre": unité de superficie (43,560 pi. carrés) normalement nécessaire à la plantation de 3,000 plants de tomates;
- "rebut": toute tomate qui, lors de l'inspection, n'est pas acceptée comme No 1 ou No 2.

ÉTENDUE

dix jours précédant la date d'ouverture de la conserverie que celle-ci devra déterminer par un avis de treize (13) jours, ainsi qu'après la fermeture des portes de la conserverie à la fin de la saison.

13. La conserverie doit acheter toute la production de tomates provenant de la superficie mentionnée au paragraphe 11 des présentes et en payer le prix. Elle convient d'en recevoir la livraison au fur et à mesure que les tomates sont prêtes pour l'appâtage. Toutefois, la conserverie pourra désigner une période de onze (11) jours consécutifs (y compris les jours fériés) alors qu'aucun de ses producteurs-fournisseurs ne pourra lui livrer plus de 100 boîtes (18" x 12" x 10") de tomates par acre sous contrat durant les cinq premiers jours de la dite période et pas plus de 100 boîtes (18" x 12" x 10") de tomates par acre sous contrat durant les six (6) derniers jours de la dite période. Si la conserverie désigne une telle période de onze (11) jours, elle devra donner à chacun de ses producteurs-fournisseurs un avis de vingt-quatre heures. Ces avis ne seront valides que s'ils sont donnés à tous les producteurs-fournisseurs de la conserverie concernée pour une même période de onze (11) jours. En cas d'annulation ou pour toute autre raison, une conserverie ne saurait se prévaloir d'une autre période du genre durant une même saison.

14. La conserverie aura le privilège de cesser d'acheter et prendre livraison des tomates après le jeudi de la troisième semaine complète de septembre (soit le 21 septembre 1961). Dans le cas où la conserverie effectue ou fait effectuer elle-même le transport des tomates, il faudra qu'il y ait eu trois ramassages de tomates dans cette semaine dont l'un, le jeudi, 21 septembre 1961. De plus, la conserverie pourra refuser d'acheter et de prendre livraison des tomates avant le 21 septembre 1961, si 80% des producteurs sous contrats individuels avec cette conserverie n'ont fait aucune livraison pendant sept (7) jours consécutifs après le 7 septembre.

15. La conserverie aura le droit de préférence pour l'achat, aux prix et conditions stipulés dans les présentes, des tomates de n'importe quel de ses producteurs qui, après le 21 septembre aura encore des tomates de la qualité spécifiée dans les présentes. Pour exercer ce droit de préférence, la conserverie doit afficher un avis à cet effet à l'usine, au plus tard le 19 septembre.

LIVRAISON

16. Le producteur devra, à ses frais, livrer ou faire livrer ses tomates au poste de réception de la conserverie le plus rapproché de la ferme du producteur, conserverie avec laquelle le producteur a un contrat individuel. Nonobstant toute stipulation à ce contraire, le producteur aura toujours le droit de livrer lui-même ses tomates ou d'organiser lui-même la livraison de ses tomates à l'exclusion de la conserverie.

Les heures normales de livraison des tomates seront depuis 7 heures du matin, le lundi, jusqu'à 6 heures de l'après-midi, le vendredi. Un producteur désirant livrer des tomates en dehors de ces heures normales devra communiquer préalablement avec sa conserverie. Toutefois, une conserverie ne saurait accepter de telles livraisons, i.e. les livraisons effectuées depuis le vendredi, à 6 heures de l'après-midi, jusqu'au lundi, à 7 heures de l'avant-midi, si celles-ci ne peuvent être classifiées dans les deux heures qui suivent leur réception.

24. Lorsqu'une conserverie est outillée et en opération pour apprêter et des tomates entières et des produits dérivés de la tomate, le classificateur classifiera selon l'avis donné aux producteurs de l'utilisation que la conserverie entend faire de la tomate livrée, à défaut de cet avis, le classificateur classifiera selon les normes appliquées aux tomates entières ou aux produits dérivés de la tomate, selon la meilleure utilisation à tirer de la cargaison.

25. Un classificateur gouvernemental fera la classification de tomates et émettra au conserveur un certificat sur chaque cargaison établissant les catégories et les rebuts. Une copie signée du certificat doit être remise au producteur par le classificateur. Une seule reclassification pourra être demandée à la requête, soit de la conserverie, soit du producteur, soit de l'Office ou de leurs représentants.

26. Le producteur et un représentant de l'Office, de même qu'un représentant de la conserverie concernée pouront être présents lors de la classification pour surveiller cette opération sans toutefois s'immiscer dans le travail qu'elle exige.

REFUS DE LA LIVRAISON

27. Il ne sera loisible à une conserverie de refuser la livraison des tomates que dans les cas suivants:

- lorsqu'une cargaison de tomates comporte plus de 50% de tomates inférieures à la catégorie No 1 ou plus de 10% de tomates inférieures à la catégorie No 2;
 - lorsqu'un producteur n'exécute pas ses obligations quant à l'expédition ou la livraison, qu'en viole les conditions, pourvu qu'un avis de quatre (4) jours lui ait été donné par la conserverie, et qu'à l'expiration de quatre (4) jours, il n'ait pas remédié à la situation;
 - lorsque les tomates portent un résidu nuisible, les rendant impropres à l'appâtage à la suite de l'utilisation de fongicides ou d'insecticides non autorisés;
- Sont autorisés les fongicides et insecticides recommandés à cette fin par le ministère provincial de l'Agriculture. Une conserverie pourra, dans un contrat individuel, déclarer non autorisés certains fongicides et insecticides mentionnés à l'alinéa précédent, pourvu que ceux déclarés ainsi non autorisés ne dépassent pas 50% des fongicides et insecticides recommandés par le ministère provincial de l'Agriculture et que ceux qui restent autorisés soient les produits d'au moins deux compagnies différentes.

d) lorsque, à la suite d'un cas fortuit, tremblement de terre, incendie, inondation, émeute, grève, tornade, invasion, ou décret des autorités civiles et militaires, il y a impossibilité absolue de recevoir les expéditions de tomates.

28. Toute conserverie qui aura subi une perte à la suite d'une vente ou d'une livraison par un producteur en contrevention de son contrat avec la dite conserverie aura un recours contre le producteur dont le montant ne pourra excéder 33 1/3% du prix de la dite vente ou de la livraison illégale.

BOITES

29. A chaque livraison, la conserverie doit remettre immédiatement aux producteurs un nombre de contenants identiques, vides et dans le même état, égal à celui qui a servi à cette livraison.

par tonne de tomates achetée et produite dans le territoire régi par le plan conjoint, sanctionné le 31 mai 1958 par l'Office des Marchés Agricoles du Québec et amendé le 14 juillet 1960. Aucun prélevé ne devra être effectué sur les rebuts. Ces prélèvements seront remis à l'Office par chèque payable au pair à Montréal, à l'ordre de l'Office, au plus tard le 2 novembre. Ce paiement devra être accompagné d'une liste indiquant toutes les quantités de tomates reçues pendant la saison.

GRIEFS

42. Sujets aux dispositions de la Loi des Marchés Agricoles du Québec, les griefs qui surviendront au cours de l'exécution de la présente convention entre les producteurs ou l'Office d'une part et les conserveries ou l'Association d'autre part, relativement à l'interprétation ou à l'application de cette convention ou d'un contrat individuel, seront résolus selon la procédure suivante:

Première phase: Les griefs d'un ou des producteurs(s), ou de l'Office, tout aussi bien que les griefs d'une ou des conserveries(s) et de l'Association seront soumis par les parties respectives aux comités de griefs de l'Office et de l'Association. Si le grief est jugé fondé d'après l'un ou l'autre des comités, avis doit être donné à la partie adverse et les représentants de l'Office et de l'Association devront se rencontrer dans les quarante-huit (48) heures et chercher une solution juste et équitable;

Deuxième phase: Si le grief n'est pas réglé à la première phase dans les trois (3) jours de la première réunion, il sera soumis à un tribunal d'arbitrage ainsi formé:

- un représentant nommé par l'Office;
- un représentant nommé par l'Association;
- un tiers arbitre choisi par ces deux représentants.

Ce dernier sera le président.

Dans les trois (3) jours qui suivront l'expiration du délai accordé pour régler le grief selon la première phase, l'Office et l'Association devront nommer leur représentant et donner avis à l'autre partie. Ces deux représentants, à leur tour, devront désigner le tiers arbitre dans un délai de trois (3) jours. Si les parties ne s'entendent pas, le tiers arbitre sera désigné par l'Office des Marchés Agricoles du Québec, après avoir entendu ou pris connaissance des représentations des parties. Le comité d'arbitrage devra rendre sa décision dans les quinze (15) jours à compter de sa formation. Les frais encourus par le président du comité d'arbitrage seront assumés par les deux parties à part égale.

AVIS

43. Tout avis qu'une conserverie peut ou doit donner aux producteurs ou à l'Office doit être par écrit et signé par un représentant autorisé de la conserverie.

L'avis écrit doit être remis au producteur ou à quelque membre de sa famille, ou lui être envoyé par la poste sous pli dûment affranchi adressé à sa ferme.

Si un délai est prévu par rapport à un avis et que l'avis soit envoyé par la poste, le délai commencera à courir le lendemain de la date indiquée par l'estampe du bureau de poste expéditeur.

Tous les avis que l'Office ou les producteurs peuvent ou doivent adresser à une conserverie, et vice versa, seront par écrit et envoyés par la poste.

Points saillants

Assurance-Vie

Assurance mise en vigueur en 1960	\$ 36,021,687
En vigueur au 31 décembre 1960	131,958,260
Revenu-primés 1960	2,052,414
Payé aux assurés et aux bénéficiaires en 1960 ..	661,577
Actif au 31 décembre 1960	8,502,424
Surplus et réserves de prévoyance au 31 déc. 1960	601,659

Vingt-quatrième rapport annuel

La Mutuelle-Vie de l'U.C.C.

REVENUS ET DEPENSES
DE L'ANNEE 1960

Revenus	
Primes	\$2,052,414.23
Revenus de placements	379,237.62
Divers	567.84
Total des revenus	\$2,432,219.69

Dépenses	
Bénéfices garantis par les polices	
Règlements au décès	273,472.09
Dotations échues	14,500.00
Indemnités pour invalidité	4,185.00
Bénéfices au décès du contractant	825.08
Bénéfices assurance maladie-accident	41,825.71
Valeurs de rachat	170,852.70
Intérêts crédités sur montants laissés en dépôt	4,017.63
Augmentation des réserves mathématiques	952,512.00
Frais d'administration	154,042.28
Frais de vente et inspection	431,714.41
Frais généraux	115,139.28
	\$2,163,086.18

Porté à la réserve pour ristournes aux assurés \$190,916.08	
Porté à la réserve pour éventualités 63,090.00	254,006.08
Augmentation du surplus	15,127.43
	\$2,432,219.69

BILAN AU 31 DECEMBRE
1960

Actif	
Obligations	\$5,934,676.56
Actions	240,986.75
Prêts hypothécaires	1,441,405.78
Prêts aux assurés	450,757.77
Banque et caisse	189,726.93
Immobilisations	21,558.40
Divers	625.00

Actif au grand livre	\$8,279,737.19
Intérêts courus	100,637.51
Primes échues à percevoir	122,049.67
Total de l'actif	\$8,502,424.37

Passif	
Réserve mathématique	\$7,166,829.00
Réserve pour rélements en cours	67,238.50
Réserve pour réclamations non produites	31,000.00
Montant en dépôt	68,878.96
Primes encaissées d'avance	63,165.42
Ristournes à payer	90,442.85
Réserve pour ristournes	285,000.00
Comptes divers à payer	128,270.70
Total du passif	\$7,900,825.43
Réserve pour éventualités	\$405,000.00
Surplus non approprié	196,598.94
	601,598.94
	\$8,502,424.37

Pour le comité exécutif:
Le Président,
J. Bte LEMOINE
Le Secrétaire,
Pierre-Eugène PROULX
Le Directeur général,
Marcellin TREMBLAY

Les mutuelles de l'U.C.C.

VINGT-CINQ ANS DE PROGRÈS

● Une réalisation de l'U.C.C.

L'U.C.C. en tant qu'association professionnelle des cultivateurs poursuit un triple but: l'éducation, la défense et l'organisation de la profession. C'est donc en conformité avec ces buts généraux que l'U.C.C. a mis sur pied des organismes auxiliaires dont ses mutuelles d'assurances.

Voilà vingt-cinq ans les connaissances qu'on avait de l'assurance dans les familles rurales étaient assez rudimentaires mais leurs besoins de protection n'en existaient pas moins. L'U.C.C. crut donc que les cultivateurs pouvaient et devaient organiser leur propre sécurité. Il y avait à cela bien des motifs, dont ceux de rendre service au meilleur compte et d'accumuler des capitaux qui financeraient les entreprises rurales.

C'est en 1936 que fut organisée La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. Ce n'était pas l'époque la plus favorable à la mise sur pied d'une entreprise du genre mais les dirigeants étaient confiants que les membres de l'U.C.C. épauleraient solidement le projet.

C'est avec la même confiance qu'en 1945 l'U.C.C. organisait La Société mutuelle d'assurances générales. L'avenir leur a donné raison car les progrès des deux sociétés furent continus et remarquables comme le démontrent les rapports au 31 décembre 1960.

● Un actif de \$13,357,244

L'actif global des mutuelles de l'U.C.C. s'élève à \$13,357,244, soit \$8,502,424 à La Mutuelle-Vie et \$4,854,820 à La Société mutuelle d'assurances générales. Signalons qu'un montant de \$1,800,000 est investi en prêts hypothécaires aux coopératives agricoles et que le portefeuille inclut également \$400,000 d'obligations de coopératives agricoles. C'est dire qu'au 31 décembre 1960, \$2,200,000 provenant de l'actif des assurances de l'U.C.C. étaient au service des cultivateurs; même si c'était la seule raison d'être de ces services, ce serait déjà une belle contribution à l'agriculture.

● 172,572 polices en vigueur

Les sociétés d'assurances de l'U.C.C. se développent très rapidement. On peut en juger par l'augmentation du nombre de polices en vigueur qui est passé de 155,790 en 1959 à 172,572 en 1960. Ce nombre se partage à peu près également entre l'assurance vie et l'assurance générale. Il est intéressant de noter que nous avons 44,322 assurés à la branche automobile. Ceci indique bien que ce ne sont pas les cultivateurs qui baissent le pourcentage du nombre de véhicules assurés dans la province de Québec. On évalue à environ 55% du total le nombre des véhicules assurés; les assurances de l'U.C.C. assurent à elles seules au moins 60% des véhicules appartenant à des cultivateurs. Il n'est donc pas exagéré de prétendre qu'au moins 75% des cultivateurs ont de l'assurance automobile.

● Revenu-primés de \$7,577,392

Au cours de l'année 1960, les sociétés de l'U.C.C. ont perçu \$7,577,392; ce montant est réparti en primes d'assurance-vie, \$2,052,414, et en primes d'assurances générales \$5,524,878. L'assurance automobile est celle qui représente la plus grosse part du revenu-primés soit, \$4,045,770; ce chiffre classe notre société au troisième rang sur plus de deux cents compagnies opérant dans la province de Québec.

● Assurance-vie en vigueur: \$131,958,260

La Mutuelle-Vie avance à pas de géant. Au cours de l'année 1960 les nouvelles affaires se sont élevées à \$36,021,687 pour porter l'assurance totale en vigueur à \$131,958,260.

Points saillants

Assurances-générales

1960

Actif au 31 décembre 1960	\$4,854,620.00
Revenu primes 1960	
Incendie	1,056,007.00
Automobile	4,045,770.00
Responsabilité	228,246.00
Risques divers	194,855.00
Réclamations encourues	
Incendie	427,448.00
Automobile	1,670,487.00
Responsabilité	108,552.00
Risques divers	82,706.00
Pourcentage des réclamations en assurance automobile par rapport au nombre d'assurés	13.7
Nombre de polices en vigueur	
Incendie	23,478
Automobile	44,322
Responsabilité	10,976
Risques divers	9,609

Nous sommes fiers de signaler que l'assurance en vigueur a plus que doublé au cours des trois dernières années. Tout le mérite de ces succès va à notre équipe de représentants qui réalisent de plus en plus la valeur de l'assurance-vie.

● Des meilleurs résultats en assurance automobile

Les résultats des opérations de la branche assurance automobile ont été excellents en 1960. Ceci se traduira au cours de l'année 1961 par une légère baisse des taux. Il faut bien comprendre, cependant, que le profit provient surtout du fait que les primes sont élevées car le nombre d'accidents continue d'être très élevé; au cours de l'année dernière, quatorze assurés sur cent ont déclaré un accident. C'est une amélioration par rapport à l'année précédente et espérons que cette tendance se maintiendra. Nous devons continuer de nous montrer sévères dans la sélection des risques particulièrement envers les jeunes conducteurs. Nous agissons ainsi dans l'intérêt de nos assurés et, du même coup, nous rendons sûrement service aux jeunes eux-mêmes.

● Avoir propre de \$1,638,319

Ce n'est un secret pour personne que les mutuelles de l'U.C.C. ont été organisées avec une très petite mise de fonds; c'est l'U.C.C. qui dans les deux cas avait prêté à tous risques la somme de \$25,000. Ces prêts ont été remboursés depuis longtemps et aujourd'hui l'avoir propre des deux mutuelles s'élève à \$1,638,319.

La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. a pour sa part en réserve générale et en surplus non attribué \$601,598 et cela après avoir payé de généreuses ristournes. En 1960, elle a payé en ristournes \$155,916 et elle a ajouté \$35,000 à sa réserve pour ristournes à venir, la portant ainsi à \$285,000.

La Société mutuelle d'assurances générales, de son côté, montre une réserve générale et un surplus de \$1,036,721 après avoir constitué la réserve normale pour les primes non-acquises, \$2,109,595 et une autre réserve de \$1,475,632 pour les réclamations en voie de règlement.

La situation financière des mutuelles de l'U.C.C. est donc excellente. Les assurés s'en rendront compte avec satisfaction en étudiant attentivement les bilans qui sont présentés dans ces pages. On a fait beaucoup de bruit à la suite de faillites de compagnies d'assurances générales et il est normal que les assurés connaissent bien la valeur de leurs assureurs.

● Des entreprises de chez-nous qui méritent votre confiance

Les rapports financiers de La Mutuelle-Vie et de La Mutuelle d'assurances générales affichent tous les deux une progression remarquable et une solidité financière à toute épreuve. Ces institutions méritent pour l'avenir la même confiance que vous leur avez témoignée dans le passé. On parle de plus en plus de la nécessité pour les canadiens français de conquérir leur part de contrôle dans l'économie canadienne; les réalisations de l'U.C.C. dans le domaine de l'assurance sont un exemple de ce que peut accomplir la coopération.

Merci à tous nos assurés; merci à nos représentants et à notre personnel qui ont une bonne part de mérite dans ces succès.

Marcellin Tremblay,
Directeur général.

Seizième rapport annuel

La Société Mutuelle d'Assurances
générales de l'U.C.C.REVENUS ET DEPENSES
DE L'ANNEE 1960

Revenus	
Primes souscrites (nettes de réassurance)	\$4,852,973.14
Moins: réserve additionnelle pour primes non acquises	427,508.91
Primes nettes acquises	4,425,464.23
Revenus de placements	152,240.07
Autres revenus	7,023.00
Total des revenus	\$4,584,727.30

Dépenses	
Réclamations et frais d'enquête (m q n - tant net)	\$2,158,755.49
Frais d'administration	867,352.28
Frais des agences	970,563.43
Total des dépenses	\$3,996,671.20
Excédant des revenus sur les dépenses	588,056.10
	\$4,584,727.30

BILAN AU 31 DECEMBRE
1960

Actif	
Obligations	\$3,128,688.21
Actions (valeur aux livres)	195,276.08
Prêts hypothécaires	351,673.40
Banque et caisse	137,899.03
Solde des agents et primes à percevoir	908,560.94
Solde des compagnies réassurées	372.72
Intérêts courus	44,952.87
Comptes à recevoir	8,403.57
Terrains et immeubles	78,793.18
Total de l'actif	\$4,854,620.00

Passif	
Réserve pour primes non acquises	\$2,109,595.92
Réserve pour sinistres en voie de règlement	1,475,632.32
Solde des réassureurs	58,580.81
Primes payées d'avance	134.05
Comptes divers à payer	173,955.87
Total du passif	\$3,817,898.97
Réserve pour éventualités	\$224,500.00
Surplus non approprié	812,221.03
	1,036,721.03
	\$4,854,620.00

Pour le comité exécutif:
Le Président,
J. Bte LEMOINE
Le Secrétaire,
Jean BARD
Le Directeur général,
Marcellin TREMBLAY

b) les producteurs-fournisseurs de tomates pour la conserve, soumis au plan conjoint sanctionné dans la Gazette Officielle du Québec, le 31 mai 1958 et amendement;

c) toute conserverie industrielle;

d) les coopératives pour les achats effectués de producteurs non-membres soumis au plan conjoint.

3. La présente convention fait partie intégrante de tout contrat individuel. En cas de doute, la présente convention prévaudra. En cas de conflit, la clause du contrat individuel incompatible avec les présentes est abrogée.

4. L'Office s'engage à fournir aux conserveries, sur réquisition, le nombre d'exemplaires des présentes dont celles-ci auront besoin. Les conserveries s'engagent à faire connaître par écrit à l'Office le nombre d'exemplaires requis avant le 1er mars de chaque année. Dans les dix (10) jours qui suivront la réception de ces exemplaires, les conserveries s'engagent à en adresser un à chacun de leurs producteurs-fournisseurs sous contrat individuel. Dans les cas de contrats individuels conclus après la signature des présentes, les conserveries s'engagent à remettre un exemplaire des présentes au moment même de la signature du contrat individuel par le producteur concerné.

ACHATS ET VENTES

5. Tout achat, par une conserverie, de tomates produites dans la province de Québec doit être fait directement des producteurs conformément aux présentes, en vertu d'un contrat individuel conclu sur une base d'acrage. Toutefois, une conserverie aura le privilège de vendre ou de revendre à une autre conserverie toute quantité de tomates qu'elle aurait achetée en vertu des présentes.

6. Il est, cependant, loisible à un producteur de vendre ses tomates à une conserverie avec laquelle il n'a pas de contrat individuel, et celle-ci peut les acheter, pourvu que :

a) la conserverie avec laquelle il a un contrat individuel ait donné son consentement par écrit à cet effet, s'il s'agit de tomates sous contrat; ou

b) la conserverie qui achète ainsi se soit assurée au préalable auprès de l'Office que les tomates en question ne sont pas sous contrat; ou

c) la conserverie avec laquelle il a un contrat ait fermé ses portes.

7. Un producteur peut avoir seulement deux contrats individuels avec différentes conserveries pourvu que les différentes superficies soient clairement définies et identifiées et que les contrats individuels aient été signés le ou avant le 30 avril 1961; le producteur qui aura plus de deux contrats avant la signature des présentes devra voir à faire annuler le ou les contrats additionnels.

Pour les fins du présent paragraphe, une coopérative est considérée comme une conserverie.

Toute stipulation d'exclusivité, directe ou indirecte, dans un contrat individuel est nulle.

8. Une conserverie aura le privilège de réduire ou d'annuler la superficie totale des tomates qu'elle pourra avoir sous contrat avec tous ses producteurs pourvu que :

a) ce privilège soit exercé avant le 15 mars;

b) cette diminution soit faite au prorata des contrats signés à cette date, et qu'avis soit donné par écrit à tous ses producteurs.

9. Un producteur aura le privilège de réduire ou d'annuler la superficie qu'il a sous contrat avec une ou des conserveries pourvu que ce privilège soit exercé par un avis écrit donné à la ou aux conserverie(s) concernée(s) avant le 15 mars.

10. L'Office convient, dans un délai de dix jours après réception de toutes les listes mentionnées à l'article 37 ou au plus tard le 30 juin, de fournir aux conserveries concernées, les noms, adresses et superficie que chacune a sous contrat avec ce producteur. Cette liste devra contenir les noms des conserveries qui n'ont pas encore adressé à l'Office leur liste de producteurs. Les listes des conserveries que l'Office n'aura pas reçues le ou avant le 30 mai seront adressées telles quelles aux autres conserveries par la suite.

11. Le producteur doit planter toute la superficie désignée dans son ou ses contrat(s) individuel(s). Toutefois, si la superficie est de 5% supérieure ou inférieure à la superficie désignée, la superficie plantée est considérée comme étant celle désignée au contrat individuel.

12. Le producteur doit vendre à la conserverie avec laquelle il a un contrat individuel toute la quantité de tomates produites sur la superficie mentionnée au paragraphe précédent. Toutefois, il est loisible au producteur de cueillir et de vendre à d'autres toutes quantités de tomates jusqu'à

qu'une telle attente ne soit pas due à force majeure.

La conserverie pourra, cependant, requérir le producteur de faire sa livraison à un autre de ses postes de réception; mais dans ce cas, la conserverie devra payer au producteur les frais de transport, à raison de cinq cents (\$0.05) la tonne-mille, plus les frais de péage, s'il y en avait, sur présentation des reçus, entre le poste de réception le plus proche de la ferme du producteur et celui où ce dernier doit effectivement livrer son produit.

Cependant, il sera loisible à la conserverie de calculer le remboursement des frais de transport supplémentaire à raison de cinq cents (\$0.05) la tonne-mille en utilisant comme base la ferme du producteur et le poste où celui-ci livre effectivement son produit si un avis préalable a été donné en ce sens au producteur lui évitant de se présenter au poste le plus proche de sa ferme.

17. Il est, cependant, loisible à un producteur de venir par écrit avec une conserverie que cette dernière prendra livraison sur sa ferme des tomates qu'elle a sous contrat avec celui-ci pourvu que cette convention soit postérieure au contrat individuel et n'en soit pas une condition et que la conserverie s'engage à prendre livraison au moins trois fois par semaine, à tous les deux jours, du lundi au vendredi inclusivement, et ce, dès la date d'ouverture de la conserverie.

Les frais de transport payables par le producteur à la conserverie entre sa ferme et le plus proche poste de réception de sa conserverie seront de dix cents (\$0.10) la tonne-mille avec un minimum de \$3.00 la tonne et un maximum de \$4.00 la tonne.

Les frais supplémentaires, occasionnés par le fait que les tomates sont transportées à un autre poste de réception que celui qui est le plus proche de la ferme du producteur, sont à la charge de la conserverie en conformité avec l'article 16 de la présente.

PESEE

18. La conserverie s'engage à effectuer une pesée précise des tomates de chacun de ses producteurs, à tenir un registre complet et exact des pesées et de la classification et à donner tous les renseignements écrits à ce sujet à l'Office sur demande. Au poste de réception où il n'y a pas de balance pour faire une pesée en bloc, le poids des tomates livrées par chaque producteur sera établi en prenant pour base la moyenne établie par la pesée du classificateur.

19. Le producteur et un représentant de l'Office pourront être présents lors de la pesée et de la classification pour surveiller ces opérations, sans toutefois s'immiscer dans le travail qu'elles exigent.

20. Les billets de pesée et de classification devront être signés par un représentant autorisé de la conserverie et remis au producteur. Ces billets devront également indiquer s'il s'agit de tomates classifiées selon les normes appliquées aux tomates entières ou selon celles appliquées aux produits dérivés de la tomate.

Les billets seront la propriété du producteur qui devra les conserver et les produire à l'Office ou à un tribunal d'arbitrage chaque fois qu'il en est requis, mais il ne saurait être contraint, pour aucune raison de les remettre à la conserverie.

CLASSIFICATION

21. Les normes de la classification qui prévaudront sont celles établies dans un document déposé à l'Office des Marchés Agricoles du Québec, le 15 septembre 1958, et font partie intégrante de la présente convention. Aucune conserverie ne saurait imposer d'autres exigences relativement à la qualité des tomates.

22. Personne ne pourra acheter des tomates pour la conserve ou pour revendre directement ou indirectement à une conserverie à moins que cette personne ne soit munie d'une licence de l'Office des Marchés Agricoles du Québec.

Aucune tomate pour la conserve ne pourra être acceptée par une conserverie, à moins qu'elle n'ait été préalablement inspectée et classifiée par la Division d'inspection du service d'Horticulture du ministère de l'Agriculture du Québec. Les producteurs et les conserveries s'engagent à observer les cédules, heures, dates, endroits et toutes autres modalités d'inspection déterminées par le Directeur du service d'Horticulture ou ses fondés de pouvoirs et inspecteurs.

Dans le cas de contestation d'un échantillonnage par la conserverie ou par le producteur concerné, le classificateur devra prendre un autre échantillonnage et dans ce cas, l'échantillonnage de la cargaison sera établi en se basant sur toutes les boîtes échantillonnées.

23. Les tomates entières doivent avoir un diamètre minimum de deux pouces, mais si une conserverie accepte des tomates entières d'un diamètre inférieur à deux pouces, elle doit les payer suivant le prix établi.

La conserverie n'est pas tenue de fournir plus de quarante (40) boîtes par acre. Les boîtes ainsi toutes devront être retournées à la conserverie concernée avant le 9 octobre.

31. Les producteurs seront responsables de la perte ou de la destruction des boîtes causée par leur faute pendant qu'ils en ont la possession, sauf des dommages résultant de leur utilisation normale; pour chaque boîte ainsi perdue ou détruite, ainsi que celles non remises à la conserverie et qui leur auront été réclamées par celle-ci, avant le 16 octobre, le producteur devra payer la somme de soixante-quinze cents (\$0.75) la boîte pour les premiers cinq pour cent (5%) des boîtes non retournées et un dollar (\$1.00) la boîte pour la balance, à moins que le producteur démontre que les boîtes non retournées ont été réellement détruites.

32. Lorsqu'un producteur fournit lui-même les contenants pour la livraison de ses tomates, les dits contenants étant clairement identifiés, soit par l'inscription du nom du propriétaire, ou d'une marque distinctive, la conserverie sera responsable de la perte ou de la destruction de ces contenants survenue pendant qu'elle les a en sa possession à l'exception des dommages résultant de leur utilisation normale, et elle devra payer au producteur la somme de soixante-quinze cents (\$0.75) la boîte détruite ou perdue, et ceci le ou avant le 2 novembre. Toutefois, la conserverie ne sera aucunement responsable des contenants qui ne lui auront pas été réclamés avant le 16 octobre.

33. Les conserveries et les producteurs s'engagent à tendre à l'uniformisation des boîtes et ils s'engagent à ne point acheter de nouvelles boîtes à moins qu'elles ne soient de la dimension de 18" x 12" x 10", en bois franc, brochées.

Toutefois, une conserverie dont la réception est mécanisée pourra acheter et utiliser de nouvelles boîtes d'un format différent, mais d'un volume sensiblement équivalent.

34. Lorsque, à la demande d'une conserverie, un producteur consent à entreposer des boîtes vides pour la saison hivernale, il ne saurait être tenu responsable des dommages causés à ces boîtes par l'incendie ou le vol.

PRIX

35. Le prix minimum des tomates f.a.b. le poste de réception le plus proche de la ferme du producteur, pour toutes les tomates produites en 1961 dans la province de Québec et achetées en vue de la mise en conserve et de l'usage des divers produits de la tomate, sera de trente-sept dollars (\$37.00) la tonne pour la catégorie No 1 et vingt-sept dollars (\$27.00) la tonne pour la catégorie No 2. Aucune rémunération ne sera accordée pour les rebuts.

PAIEMENT

La conserverie devra payer à ses producteurs qui en feront la demande le ou avant le 1er octobre un acompte au moins égal à 50% de la valeur des tomates reçues avant le 15 septembre et, ce, sans frais, pour le producteur.

La conserverie devra payer, le ou avant le 2 novembre, tout le solde impayé des tomates reçues au cours de la saison. Après cette date, le montant dû s'accroîtra de 1% par mois ou fraction de mois.

Le paiement final devra être adressé au domicile du producteur par chèque payable au pair.

37. Chaque conserverie fournira à l'Office une liste complète des producteurs avec lesquels elle a passé un contrat individuel. Cette liste devra être fournie avant le 30 mai et donner le nom et l'adresse des producteurs ainsi que la superficie désignée dans le contrat individuel de chacun.

38. Au cours de la saison de production et par la suite, sans toutefois excéder la date du 1er février suivant, dans le cas d'un producteur ayant des contrats avec plus d'une conserverie et sur demande d'une des conserveries concernées, l'Office devra, dans un délai de soixante-douze (72) heures, fournir à la dite conserverie la quantité de tomates livrées à toute autre conserverie. Les conserveries s'engagent à fournir de tels renseignements à l'Office dans un délai de vingt-quatre (24) heures de la demande, faute de quoi, l'Office ne saurait être tenu de remplir cette obligation dans le délai prescrit par le présent article.

39. La conserverie devra tenir des registres complets de toutes les expéditions des tomates qu'elle a reçues, de toutes celles qu'elle a refusées indiquant le motif du refus, des avis qu'elle a envoyés à ses producteurs et elle devra donner communication écrite dûment signée de ses registres à l'Office sur demande. Toutefois, l'Office n'aura pas accès aux registres des conserveurs.

40. Un représentant dûment attitré de l'Office aura le droit de représenter, d'accompagner et d'assister tout producteur dans tout ce qui a rapport à la présente convention.

41. Pour défrayer les dépenses d'une administration efficace et prévoyante du plan conjoint par l'Office, les conserveries retiendront, à même le prix des tomates, \$0.35

vement aux griefs ou à l'arbitrage, sera par écrit sous mandat et les délais commenceront à courir à cet effet à date indiquée par l'estampe du bureau de poste expéditeur.

DIVERS

45. Lorsque, à la suite de conditions climatiques, de maladie, de mortalité du contractant, ou de cas fortuits, un producteur ne peut planter, cultiver ou récolter toute la superficie désignée dans son contrat individuel, la conserverie devra recevoir quand même la production disponible de tomates pourvu que, par ailleurs, le cultivateur se soit conformé aux exigences des présentes. Le producteur doit aviser la conserverie du changement ainsi survenu dans sa production dans le plus bref délai possible.

46. Un représentant dûment attitré d'une conserverie avec laquelle un producteur a un contrat aura le droit de visiter toutes les superficies de tomates sous contrat individuel et le producteur devra fournir à ce représentant tous les renseignements nécessaires ou utiles concernant les objets de la présente convention.

47. Toute conserverie aura le droit de se faire représenter, accompagner ou assister par un représentant de l'Association des Conserveurs du Québec Inc. dans ce qui a rapport à la présente convention.

48. Au moment de la signature d'un contrat individuel, une copie de ce contrat individuel dûment signé par la conserverie doit être remise au producteur, sous peine de nullité.

49. La conserverie pourra exiger que les producteurs fournissent par écrit, avant le 2 novembre, le numéro de leurs billets de pesée et de classification avant qu'un paiement, en vertu des présentes, ne leur soit effectué. Dans le cas où un producteur se prévaudrait du 1er paragraphe de l'article 38 des présentes, la conserverie pourra exiger que ce ou ces producteur(s) fournisse(nt) par écrit, avant le 1er octobre, le numéro de ses billets de pesée et de classification avant qu'un acompte, en vertu des présentes, ne lui ou leur soit effectué.

50. L'Association des Conserveurs du Québec Inc. intervient dans la présente convention pour accepter, en son nom, les stipulations des clauses 42, 47 et 51 la concernant.

51. Les producteurs, l'Office des producteurs, les conserveries ne pourront exercer de représailles l'un contre l'autre ou les autres pour toute activité légitime ayant trait au plan conjoint auquel ils sont soumis. Si une partie liée par le plan conjoint a des raisons plausibles de croire qu'elle est la victime de représailles à cause de ses activités ayant trait à la présentation, l'adoption, l'application du plan, elle pourra en faire un grief sur lequel il sera adjugé finalement et obligatoirement selon le mode d'arbitrage convenu entre les parties à l'article 42 de la convention.

52. A compter du 1er septembre, il sera loisible à une conserverie de réquisitionner des tomates vertes à même ses superficies de tomates rouges sous contrat, pourvu que cette conserverie se conforme aux prix et conditions arrêtés pour la mise en marché de la tomate verte.

A compter du 22 septembre, il sera loisible à un producteur de disposer librement des tomates vertes provenant de ses superficies de tomates rouges sous contrat, pourvu que ce producteur se conforme aux prix et conditions arrêtés pour la mise en marché de la tomate verte et que la conserverie ne réquisitionne elle-même de tomates vertes.

DUREE DE LA CONVENTION

53. La présente convention entrera en vigueur le jour de sa signature et régira les parties relativement à la récolte de tomates mûres pour l'année 1961.

Cette convention se renouvellera automatiquement d'année en année, pour régir les parties relativement à la récolte de tomates mûres pour les années à venir, à moins d'un avis écrit avant le 20 novembre de la part de l'Office à l'Association ou vice-versa. Cet avis doit, sous peine de nullité, contenir les numéros des articles à renégocier et/ou une rédaction préliminaire des additions désirées.

Au cas où un tel avis serait donné, les deux parties devront se rencontrer avant le 10 décembre pour négocier une nouvelle convention; et la convention, au sujet de laquelle l'avis aura été donné, continuera de régir les parties jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Nonobstant ce qui précède, les clauses relatives aux prix ne sont conclues que pour une année et les parties devront se rencontrer le ou avant le 10 décembre de chaque année pour négocier le prix.

Signé en la ville de Brossard, ce quatorzième jour de février 1961.

L'ASSOCIATION
DES CONSERVEURS
DU QUEBEC INC.

L'OFFICE DES
PRODUCTEURS DE
TOMATES DU QUEBEC

P.-G. Ostiguy, Guy Limoges, Lionel Sorel, prés., Marc J.-C. Raymond, J. Carrière, Beaugard, v.-prés., Clément Gilles Boulais et J.-P. Bes-Létourneau, membre, Jean-sette, Marc Kirouac, ass. trés., et Gilles Ledoux, secrétaire.

L'OPINION
RURALE

(Suite de la page 6)

les millions à nos commissions scolaires, ni à nos gouvernements. Et le baise la piastre étant mieux administré dans sa commission scolaire, en arrêtant de se fier sur le gouvernement et le payeur de taxe, il déliera peut-être moins à contre-cœur les cordons de sa bourse.

Il y a tant à dire et je serais très heureuse, avec ma septième année d'école, de vous rencontrer, monsieur le chef de file. Nous pourrions voir ensemble le revers de la médaille. Je demeure près de chez vous, dans une petite paroisse qui elle aussi parle de centrale; c'est le problème qu'elle a à résoudre, cette même petite paroisse.

Attention, gens de Berthier, songez-y deux fois avant d'agir.

Femme de cultivateur
du "Bas".

Le courage des curés

—De Grand'Maison: "Honorable Ministre, ce seront les mêmes — entre autres les curés — qui décideront se rendre en audiences publiques devant la Régie des Alcool."

—Pourquoi pas? Chacun doit avoir le courage de ses convictions n'importe où...

J'ai goûté cette réponse de l'Honorable Procureur Général. J'atteste qu'elle fait honneur au clergé. Si l'Honorable Ministre accepte honneur pour honneur, je le nomme curé en campagne. Intronisation le premier dimanche de l'Avent. Pas de temps à perdre s'il veut une belle "Messe de Minuit". Il s'y met, ça marche. Ce sera beau.

Minuit et quart, M. le Curé Lapalme vous a préparé le plus beau petit sermon pour préparer ses ouailles à une fervente disons une "enivrante" communion de Noël. Comme il commence: entre un saoulon qui trébuche dans l'allée centrale. Le Curé est philosophe; il ne fait mine de rien; il s'acharne à enflammer le cœur de toute cette paroisse pieuse, exemplaire. Le saoulon, lui aussi, s'enflamme et entonne "Gloria in Excelsis". — On remue; on rit, on chuchotte. Le constable est absent; la grippe. Que faire? Continuer. L'autre aussi, M. le Curé entonne la Préface. C'est beau. Le saoulon essaye de prendre le dessus. Un paroissien, un apôtre qui a le courage de ses convictions, essaye de faire taire le misérable. Et ideo cum Angelis, par dessus la voix du Cûté fatigué; les jurons, les blasphèmes. Que faire? Il y aurait deux choses possibles, les seules qui mettraient l'ordre: commander qu'on sorte par la force le pauvre égaré ou suspendre la Messe et congédier les paroissiens. En homme philosophe, M. le Curé Lapalme continue et essaye de tout acheter les yeux rivés sur le crucifix de son autel. "Silio!"

De retour à son presbytère, avide de repos, il pleure une secousse, en pensant à tant de beaux efforts avortés avec deux bouteilles de bière. Il veut dormir; en vain. La nuit sera blanche et lugubre. Mais il faudra prêcher quand même à la messe du jour. Il le fait en homme qui a le courage de ses convictions.

Pareille acécure, une fois dans la carrière d'un curé, ça s'oublie. Mais le diable a bien d'autres tours dans son sac. Il y a des programmes pour toutes les circonstances; et ses personnages n'ont pas besoin d'exercices.

Qu'on demande aux curés de campagne, combien de Noëls, et de Jours de l'An, combien de processions de Fête-Dieu et de Saint-Baptiste ont été éclaboussés par des vomitures d'ivrognes. Les défiles et les parades de villes ne connaissent pas ces humiliations parce que l'œil vigilant et le bras irrésistible de la "force constabulaire" coffrent les sauteurs aussitôt qu'ils apparaissent. Mais, parce que notre brave

(Suite à la page 16)



COUR PAVÉE

MODERNISATION DES FERMES AVEC

Le Béton

FAIT DE

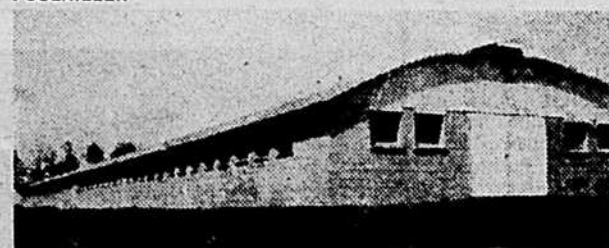
CIMENT CANADA

Profitez des avantages du béton pour épargner temps et argent, à l'intérieur comme à l'extérieur de votre ferme. Voici quelques-uns des nombreux moyens qu'offre le béton de rendre votre exploitation plus profitable. L'expérience démontre que le prix de ces améliorations—qui durent indéfiniment—est récupéré en quelques années.

TRAVAUX DE RESTAURATION



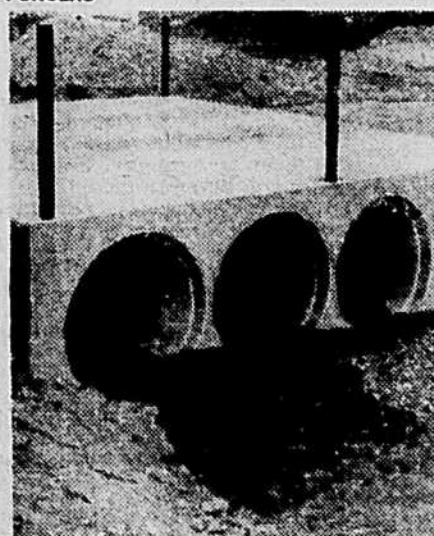
POULAILLER



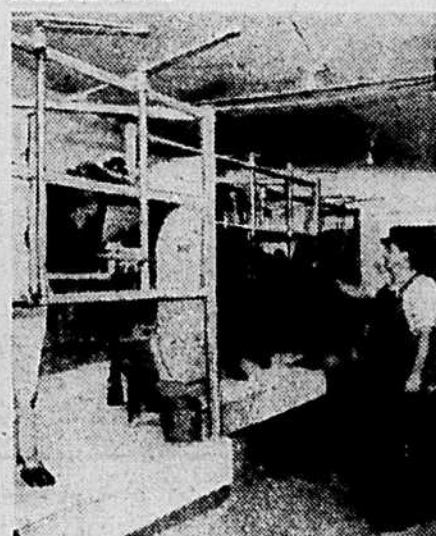
MANGEOIRE



PONCEAU



SALLE DE TRAITE



Exigez ces deux produits de haute qualité pour tous vos travaux de béton et de maçonnerie. En vente chez votre marchand de matériaux de construction.



BROCHURE GRATUITE DE 116 PAGES, REMPLIE DE SUGGESTIONS



CANADA CEMENT COMPANY, LIMITED D-R
Immeuble Canada Cement, Square Phillips, Montréal.

Veillez m'envoyer votre brochure:
"LE BÉTON SUR LA FERME"

NOM

ADRESSE

Espace payé par la Coopérative des Producteurs de lait de Montréal,
avec texte publié sous l'entière responsabilité de cet organisme.

Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose

Les producteurs de lait, tout comme les autres citoyens, prennent un malin plaisir à croire aisément les rapports les plus fantaisistes sur le compte d'administrateurs qui par leurs fonctions prêtent le flanc à la critique.

Toute personne occupant un poste de commandement au sein d'une organisation ou d'un mouvement d'ordre public, auprès d'une Coopérative des producteurs, devient vite la cible de critiques acerbes de la part de certains champions démocrates aussi bien chez les producteurs de lait que dans d'autres domaines de l'activité sociale ou économique. N'ayant jamais construit et ayant perdu tout espoir d'y arriver un jour, certaines personnes s'emploient inconsciemment à démolir tout ce qui vient à la portée de leur propagande insidieuse, ne respectant même pas les institutions qui ont été érigées de peine et de misère dans le but ultime d'améliorer le sort de la majorité.

En agissant ainsi ces champions démocrates font-ils preuve d'ignorance ou d'incompréhension, ou les deux à la fois? La réponse n'est pas facile à trouver même si un tel état d'esprit existe partout, dans tous les domaines de l'activité humaine.

En effet, certaines gens ne font que critiquer; elles trouvent à redire sur ce qui se fait, sur ce qui a été fait, sur tout, ne tenant nullement compte des raisons et des conditions existantes. Chose sûre, on retrouve toujours les mêmes visages dans le clan des critiqueurs, et ce genre de critique est rarement basé sur un raisonnement rationnel.

Il faut que cesse de croître l'influence néfaste de tels avocats du diable. Messieurs les producteurs de lait, il est impérieux que vous fassiez dès aujourd'hui pleine et entière confiance à vos représentants au sein de la Coopérative et qu'on cesse de leur imputer tous les péchés du monde. Car ces messieurs sont des producteurs de lait au même titre que vous. Ils ont accepté de lourdes responsabilités dans l'unique but d'améliorer les conditions des producteurs et ils se dévouent sans arrière-pensée à l'intérêt général de leurs confrères.

La classe agricole est difficile à organiser sous forme de coopérative pour la bonne raison qu'on y a la critique trop facile. Dans la classe agricole on critique à propos de tout et de rien; on fait rarement confiance à un individu.

Votre Coopérative des producteurs de lait n'est pas parfaite, loin de là, la perfection n'étant pas de ce monde. Mais à la Coopérative on met tout en oeuvre pour améliorer graduellement la situation, et en réalité, chaque jour de la semaine on peut constater d'heureuses réalisations. Au lieu de vouloir tout briser, tout démolir par une critique bien souvent fautive et erronée, pourquoi ne s'emploierait-on pas à souligner les victoires quotidiennes? Pourquoi ne se donnerait-on pas le mot pour assurer le progrès le succès de la Coopérative, votre Coopérative des producteurs de lait.

Car par la force des choses, elle est appelée à jouer un grand rôle dans tout le plan de commercialisation du lait sur le Marché de Montréal.

La Coopérative des producteurs de lait de Montréal

516, rue CHATHAM, MONTREAL, P.Q. ET VILLE DE BROSSARD

Les règles suivantes, tirées du Nebraska Council Bulletin indiquent bien "Comment tuer une Coopérative!". Nous espérons que ce texte fera réfléchir et aidera à l'expansion de votre Coopérative:

- 1—Ne jamais assister aux assemblées.
- 2—Si vous y allez, arrivez en retard.
- 3—Si la température ne vous convient pas, oubliez de vous y rendre.
- 4—Lorsque vous assistez à une réunion, essayez de prendre en faute vos officiers et les autres sociétaires.
- 5—Ne jamais accepter une charge; il est plus facile de critiquer que d'agir.
- 6—S'offusquer de ne pas être nommé sur un comité; si on vous y désigne, défilez-vous et ne répondez pas aux convocations.
- 7—Si on demande votre opinion sur un sujet important, ne pas répondre. Après l'assemblée, dites à tout le monde que les opinions émises sont mauvaises.
- 8—Ne pas faire plus que le nécessaire. Si certains membres manifestent du zèle pour une bonne cause, clamez que la coopérative est conduite par une clique.
- 9—Ne pas contribuer au recrutement de nouveaux membres.
- 10—Ne pas dire à votre gérant ou à votre bureau de direction comment ils pourraient vous venir en aide; s'ils ne le font pas, retirez-vous de la coopérative.
- 11—Epier l'administration pour y découvrir la moindre petite erreur; si vous en trouvez, démissionnez ou tout au moins criez-le à tout le monde.
- 12—Au retour d'une assemblée, au cours de laquelle s'est pris un vote, travaillez dans le sens contraire où s'est exprimée la majorité.
- 13—Etre d'accord sur tout ce qui se dit à une assemblée, mais désapprouvez tout le monde le lendemain.
- 14—Profitez de tous les avantages offerts par la Coopérative mais ne rien lui donner en retour.
- 15—Parlez de coopération avec le voisin mais ne jamais coopérer avec lui.
- 16—A chaque occasion, menacez de démissionner et incitez ses amis à en faire autant.
- 17—Quand quelque chose ne va pas, "engueulez" le gérant.

Il y a beaucoup de points de ressemblance avec plusieurs producteurs. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de tous, car de graves décisions vont se prendre, que tous les producteurs UNIS et tous ensemble pourrions avoir quelque influence pour se protéger. Si quelques-uns seulement donnent l'impression qu'il n'y a pas d'unité, la voix des producteurs portera dans le vide.

Raymond LANCTOT,
secrétaire-gérant.

Abondance de produits avicoles en 1961 ?

"L'abondance des approvisionnements de produits avicoles prévue pour 1961 forcera cette industrie à concentrer ses efforts en vue de découvrir les moyens d'augmenter la vente de ces produits sur le marché domestique. Par contre, une attention particulière devrait être accordée sur la possibilité du marché d'exportation car il existe présentement un intérêt grandissant pour les produits avicoles canadiens de qualité."

C'est ce que déclarait M. A.D. Davey, directeur de la Division avicole du Ministère fédéral de l'Agriculture, lors de l'assemblée annuelle du Comité des Industries Avicoles du Québec tenue dans la Métropole le 30 janvier dernier.

Que sera 1961 pour les aviculteurs? Au début de son entretien M. Davey se demanda si l'optimisme qui règne actuellement au sein des aviculteurs se maintiendra longtemps? Tout dépendra, dit-il, dans une large mesure de l'expansion que prendra cette industrie au cours de la présente année. On s'aperçoit déjà, ajouta-t-il, qu'il existe un manque suffisant de précaution à ce sujet.

Bien que les prix du poulet de grill soient légèrement inférieurs à l'an dernier, à pareille date, poursuit M. Davey, les placements

de poussins au cours des six derniers mois et le volume d'œufs placés dans les incubateurs au cours de la même période en vue de la production du poulet de grill pourraient influencer la situation quelque peu.

La production du broiler-dinde au cours des récents mois a occasionné une baisse de revenu des producteurs durant les dernières semaines. L'avenir de cette production sera en relation avec la persistance à accroître cette production.

Actuellement une situation sérieuse semble se développer dans la production du gros dinde et celui du poids moyen.

Le marché des œufs pendant les premiers six mois de 1961 semble vouloir se maintenir à un niveau qui permettra un revenu meilleur à celui de la période correspondante l'an dernier. Cependant, les éclosions de poussins pour les trois ou quatre premiers mois de l'année, laissent prévoir une production d'œufs, à l'automne, beaucoup plus forte qu'en temps normal.

Au début de sa causerie M. Davey rappela que l'année 1960 avait été raisonnablement bonne dans la plupart des secteurs de l'Industrie Avicole.

Épargnez EN Semant

NOS GRAINES DE SEMENCE DE HAUTE QUALITÉ



COMPAREZ NOS PRIX

Achetez au paquet ou à la pièce.

Betterave	.10¢ pqt.
Carotte	.10¢ pqt.
Concombre	.10¢ pqt.
Fève au beurre	.10¢ pqt.
Laitue	.10¢ pqt.
Tomate	.10¢ pqt.

Plus de 200 variétés à votre choix.

C'est facile de faire une bonne récolte: semez nos graines.

GRATIS!

Graines en supplément si vous payez avec la commande.

UNION DES JARDINIERS Inc.
1 RUE VICTORIA, LEVIS P.Q.

S.V.P. Envoyez-moi gratuitement votre catalogue de graines.

Nom

Adresse

Le Genevra Gin qui fait la conquête du Québec

Est. 1775

VAN KAMP GENEVA

Distilled and blended in Canada according to the original formula of HULSTKAMP & ZOON & MOLIJM

ROTTERDAM

GARANTI ET DISTRIBUÉ PAR LA MAISON SEAGRAM

Le célèbre "gros gin" ★ ★ ★ distillé selon une vieille méthode originale

10 25 et 40 onces

Discussion..

(Suite de la page 20)

fait l'allocution d'ouverture invitant à la confiance et à l'espoir. Étaient présents Mgr J. Diamant, directeur de l'Ecole de Ste-Anne de la Pocatière, M. l'Abbé Fleurent, directeur de l'Ecole de Nicolet, M. J.-B. Roy, représentant de la Coopérative fédérée, le Dr Jean David, représentant de Macdonald College, M. J.-D. Michaud de l'Ecole de Rimouski et membre de la Commission, M. Bruno Houle du Service de l'enseignement agricole, Mme J. Quesnel, de Rigaud, vice-présidente de la Fédération no 18 des Cercles de Fermières, Mlle Jeanne Larose, secrétaire générale de l'U.C.F.R., Mlle Marthe Beaudry, de La Terre de Chez Nous, M. Yvon Lévesque de l'Ecole de Ste-Croix, secrétaire de la Commission.

L'OPINION RURALE

(Suite de la page 15)

population rurale n'a pas d'agents "médiés et armés", combien de fois ses heures les plus solennelles sont les plus humiliantes! Courage, les Curés? Certes; Honorable Ministre. Courage partout et toujours. Mais parce qu'aux yeux des hommes le parjure du diable pèse autant que le serment d'un prêtre, au lieu de plaider devant La Régie des Liqueurs, nous croyons que la place par excellence pour déployer notre courage, c'est devant le Procureur Général; et l'heure choisie, c'est celle que vous avez daigné nous accorder.

Un CURE

Votre roulant...

(Suite de la page 10)

rant que cela vous occasionnera sera largement compensée par la durée accrue de votre moteur. Plus un moteur tourne à froid, puis il use rapidement. S'il est déjà réchauffé quelque peu dès le démarrage, vous le ménagerez en plus d'avoir plus d'agrément à le partir. Ordinairement une heure ou deux de chauffage à l'électricité suffisent avant de démarrer.

Vous pouvez aussi réchauffer l'accumulateur (batterie) soit à l'aide d'une ampoule électrique, soit à l'aide d'un réchauffeur spécial. Dans les deux cas vous obtenez un démarrage rapide et certain mais vous ne donnez pas à votre moteur la protection que donne la chauffelette dans le bloc.

PAGES

DU

FOYER

la fermière



A 552

Du nouveau au service des patrons! Ce patron Oleg Cassini no A-552 fait partie d'une série que nous vous offrons à partir de cette semaine. Celui-ci présente une robe habillée, qui peut devenir par l'addition d'un col roulé au cou, une robe tout-aller fort seyante. Le patron est une suggestion pour cette robe noire, base de la garde-robe féminine. Il est offert dans les grandeurs suivantes: 10, 12, 14, 16, 18. La grandeur 16 requiert 3 1-4 verges de 35" et 3-4 verge pour le col roulé. Il se vend \$1.00 et vous pouvez le commander au Service des patrons de LA TERRE DE CHEZ NOUS, 615 ave Viger, Montréal, aux conditions ordinaires de ce service.

Vous êtes invités à donner des livres

Pour les centres minoritaires de langue française

5) inciter de nouveaux talents à se produire;

6) stimuler le goût de la lecture.

Le Shower du Livre, sous les auspices du Cercle des Femmes journalistes, est organisé cette année par la Section Ottawa-Hull de cette association. Il coïncide avec la Semaine canadienne des bibliothèques et aura lieu le samedi, 15 avril, de 8 heures à 10 heures du soir, dans le hall d'entrée de l'Imprimerie nationale, boulevard du Sacré-Coeur, à Hull.

Les buts du Shower du Livre sont :

1) recueillir des livres destinés aux centres minoritaires d'expression française;

2) aider à conserver et à répandre la culture française;

3) améliorer la connaissance du français;

4) encourager nos écrivains, particulièrement les membres du Cercle, les faire connaître ainsi que leurs oeuvres;

A cette occasion, seront à l'honneur les auteurs qui ont publié un livre dans l'année, soit entre avril 1960 et avril 1961. Les maisons d'édition et les libraires sont invités à exposer un choix de livres et à les offrir en vente.

Le Cercle des Femmes journalistes compte sur la collaboration des amis de la culture française pour assurer le succès du Shower du Livre 1961 soit en donnant des livres soit en assistant nombreux à la réception du 15 avril, à laquelle le prix d'entrée est un livre en français.

Tout envoi de livres sera vivement apprécié et peut être expédié dès maintenant à l'adresse suivante :

SHOWER DU LIVRE 1961, Imprimerie nationale a/s de M. Gérard Leroux, HULL, Qué.

Au Conseil général de l'U.C.F.R.

Un télégramme au Premier Ministre

A l'occasion de sa réunion, tenue jeudi le 23 à Montréal, le Conseil général de l'U.C.F.R. a voté l'envoi du télégramme suivant à l'Honorable Premier ministre de la Province :

"Félicitons Gouvernement avoir pensé établir loi nouvelle pour réglementer la distribution des liqueurs selon le bien commun. Appuyons remarques de Nos Seigneurs les Evêques pour protection jeunesse, respect du dimanche, respect dignité féminine, réglementation publicité. Encourageons fortement application rigoureuse d'une loi juste en la matière."

Le Conseil Général au nom des 19,000 membres de l'Union catholique des femmes rurales.

Ceci se situe dans le contexte de l'étude du Bill 34 concernant la Régie des alcools qui est faite à Québec présentement et qui a suscité une série de représentations.

Autres décisions

Le Congrès général de l'U.C.F.R. (3e semaine de septembre) se tiendra cette année à St-Hyacinthe : ainsi en a décidé le Conseil général. Ce sera la deuxième fois que la Fédération de St-Hyacinthe recevra le Congrès général.

"Les problèmes de la famille", tel est le sujet d'études sociales adopté pour les années 1961-62 dans les Cercles de l'U.C.F.R. Il sera traité sous différents angles comme ceux-ci : courants et doctrines qui menacent la famille, manque d'autorité des parents, égoïsme, loisirs, travail des femmes en dehors du foyer, aides familiales, etc.

Le numéro spécial Femmes rurales, revue de l'U.C.F.R., qui sera publié pour les mois de juillet-août portera cette année sur "Les résolutions". Ce numéro devrait aider considérablement les dirigeantes locales et diocésaines quant à cet aspect des responsabilités des cercles et fédérations qui touche l'action et l'orientation de l'U.C.F.R.

Le Conseil général a aussi voté la délégation d'un aumônier de l'U.C.F.R. au Congrès de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques. Il s'est aussi prononcé sur l'opportunité de créer une commission de la famille rurale, ceci après étude et consultation avec l'Union catholique des cultivateurs.

Etaient présents

Le Conseil général était presque au complet à la réunion de jeudi dernier. Une seule présidente de fédération manquait à l'appel et 9 des 12 aumôniers étaient présents de même que tous les membres de l'Exécutif. Mme Dominique Goudreault présidait, et Mlle Jeanne Larose agissait comme secrétaire. La réunion du 23 avait été précédée d'une réunion de l'Exécutif du mouvement, mercredi le 22.

Intéressés, nous le sommes tous

La tempête de la fin de semaine et ses dégâts nous auront sans doute distraits quelque peu de ce qui se passe à Québec présentement. Je veux parler de l'étude qui est faite du bill 34 sur la Régie des alcools dans la province.

Je ne veux pas reprendre, ici, tout ce qui a été dit et écrit. A la lecture des journaux, vous avez pu vous rendre compte des intérêts divergents qui entrent en ligne de compte quand il s'agit de vente et de distribution des alcools. Les points de vue diffèrent selon les intérêts représentés : point de vue du commerçant qui veut faire de l'argent et s'éviter des ennuis et ne demande pas mieux que la clientèle "indésirable" soit exclue de son établissement à la condition que cela ne baisse pas trop ses profits; point de vue du public intéressé à une certaine liberté de distribution parce qu'il croit savoir user sans abuser; point de vue de ceux qui songent à la pratique de la vertu de tempérance dans le boire et qui voudraient la rendre possible au plus grand nombre en créant un climat qui lui soit favorable et en limitant les heures et les endroits où la consommation publique est permise, parce que la consommation publique est une occasion à laquelle succombent non seulement les faibles, mais aussi les forts; point de vue de ceux qui croient que les lois à elles seules peuvent engendrer la vertu des citoyens...; point de vue des régions de tourisme qui doivent, en quelques mois, réaliser les profits d'une année et ne peuvent se payer le luxe de négliger les bénéfices possibles de la vente des alcools...

Les législateurs qui doivent sauvegarder le bien commun, tout en faisant l'équilibre des intérêts, n'ont pas la tâche facile.

Nos autorités religieuses ont demandé de ne pas aller trop vite, de prendre le temps d'étudier tous les aspects de la question et d'écouter les divers groupes qui se chargeront de les faire valoir. Les intéressés auront eu tout le temps voulu d'exposer leur point de vue.

Intéressés, nous le sommes tous. Il est, en effet, des tas de choses que nous déplorons dans nos milieux. Une nouvelle loi qui ne signifierait aucune amélioration sur l'ancienne nous décevrait sans doute. Malgré les avantages sérieux qu'elle présente et que tout le monde s'est plu à souligner, nous sommes inquiets à certains points de vue. Même si les permis seront distribués par une Régie qui aura un pouvoir quasi judiciaire et même s'ils le seront à la suite d'audiences publiques, il nous semble que la loi pourrait prévoir de quelque façon leur limitation en nombre, selon le chiffre de la population par exemple. Ce serait une façon de ne pas compter uniquement, pour sauvegarder cet aspect du bien commun, sur la vigilance des citoyens et leur courage à s'affirmer et à défendre leurs opinions en la matière...

Comme nous savons malheureusement que nos jeunes échappent à notre surveillance et à notre autorité de parents, nous voudrions être assurés qu'à l'avenir l'entrée dans les cabarets, les clubs, les grills, les tavernes leur deviendra impossible... Nous aimerions que la société les protège contre eux-mêmes et leur faiblesse.

Nous voudrions que le dimanche soit le dimanche... et que les débits de boisson de tous genres soient fermés à minuit le samedi soir et jusqu'au lundi matin.

Nous aimerions aussi que certaines restrictions soient posées dans la loi au sujet des qualifications des personnes en faveur desquelles un permis pourra être émis...

Nous ne sommes pas d'accord aussi à ce que les permis de villégiature soient accordés nonobstant les règlements de prohibition des municipalités et sans d'autres restrictions. Nous avons, dans les régions de tourisme et de villégiature, de sérieuses raisons de nous plaindre à ce sujet. C'est au nom de notre jeunesse que nous les mentionnons. Pour que nos campagnes soient attrayantes, faut-il absolument qu'on y transporte la "ville" et ce qu'elle a de moins édifiant?

Je ne voudrais pas terminer sans ajouter ceci : la discussion de cette loi nous aura fourni l'occasion de réfléchir sur l'éducation que nous devons donner à nos jeunes concernant la vertu de tempérance. Ils devraient être plus nombreux dans nos familles les exemples comme celui du nouveau président des Etats-Unis qui pouvait toucher, à 21 ans, la récompense promise par son père, parce qu'il n'avait pas goûté à l'alcool... Les jeunes qui ont eu cet exemple et ce stimulant de la part de leurs parents sont plus capables, passés l'âge de leur majorité, de se contrôler. Ils ont acquis, leur jeunesse durant, cette capacité de dire "non" devant les occasions... La vie moderne multiplie ces occasions et nous devons habituer nos jeunes à vivre avec elles, sans en être victimes.

MARTHE BEAUDRY

PAGES

DU

FOYER



Vive le poulet rôti à la poêle, agrémenté d'une sauce au citron et au cari. C'est un mets facile à exécuter, appétissant et tellement délicieux ! Passer le poulet dans de la farine assaisonnée; faire dorer des deux côtés et cuire à couvert, à feu doux, 25 à 30 minutes; arroser du mélange suivant : 2 cuillerées à table de beurre fondu, 2 cuillerées à table de jus de citron et 1 cuillerée à thé de cari; cuire à découvert environ 10 minutes de plus. Servir nappé de l'exquise sauce au citron... et attendre les compliments de vos convives... ça ne manquera pas !... La Section des consommateurs, Ministère de l'Agriculture du Canada, Ottawa.

BILLET

Une visite impromptue

L'imprévu prend place dans le cours de la vie comme dans le cours des jours ordinaires. Il suffit de se tracer un programme de nature à donner de l'efficacité, pour qu'il survienne quelque chose qui bouleverse nos plans. Parfois cela désappointe et semble ne pas nous avoir été bien utile. Par contre, l'imprévu vous arrive comme ça, qui vous dérange et vous empêche de continuer l'horaire prévu mais vous fournit en compensation, un laps de temps pour la réflexion.

Personnellement, j'ai subi dernièrement un imprévu qui m'a dérangée, c'est normal, mais qui m'a permis de voir, juger et chercher un agir qui aide, oriente ceux qui pourraient être intéressés à ce genre de situation.

Une amie arrive subitement chez moi et m'offre une promenade. Peu décidée à l'accepter parce que mon calpin indicateur me rappelait une besogne, je finis tout de même par céder. Au cours de la route une crevasse nous oblige à demander de l'aide. Heureusement, nous étions devant une maison dont le chef était accueillant et serviable.

Pendant qu'il s'affairait autour de notre automobile, Madame nous invita à entrer. Maison très propre, ornée avec goût et simplicité. Mère de sept enfants de 13 ans à 10 mois, il restait à la maison les quatre derniers. Comme il était près de midi, les aînés arrivèrent de l'école.

Nous avons salué les enfants qui ont disparu sans bruit. L'heure du dîner ne pouvait être retardée à cause de l'école. Alors, presque en procession, les enfants défilèrent silencieusement après avoir passé au lavabo. Ils prirent leur place respective et mangèrent sans plus de bruit. Ils étaient rigoureusement observés... J'ai vite compris

qu'ils ne devaient pas faire de gaffes... Une fois qu'ils furent repartis, je félicitai la maman pour si bien styler ses enfants. Après une demi-heure de conversation, je plaignais de tout mon cœur ces enfants se préparant à leur métier d'hommes et de femmes, d'être élevés dans un foyer caserne... Une loi militaire et rigide primait dans ce foyer et la personnalité des enfants ne pouvait se manifester. Tout était contrôlé : leurs jeux, leurs études, leur conversation, leurs lectures, leurs amis, leurs rares loisirs parce que chacun avait sa tâche assignée. Le commandement et l'horloge primaient dans la maison. Aussi, j'ai compris pourquoi ils ne m'avaient presque pas parlé, qu'ils avaient défilé presque en rang comme à l'école.

J'ai essayé avec autant de délicatesse que possible de faire comprendre à cette maman pourtant intelligente, que ses enfants prendraient beaucoup de temps à acquérir une maturité indispensable pour devenir quelqu'un. Ils ne seront pas préparés à affronter les risques qui s'imposent dans notre temps si incertain, ils ne posséderont jamais cette virilité qui élimine la peur de se compromettre pour les bonnes causes...

Cette mère appuyée de son mari ne voyait que des enfants à élever à sa façon... stylés, marchant comme mus par des ressorts, ignorant tout des motifs qui les font agir. Quelle jeunesse tourmentée se prépare pour les petits de ce foyer militairement mené...

L'éducation, c'est avant tout une œuvre d'amour et de confiance. C'est aussi un art difficile mais qui en vaut la peine car demain, ce sont les enfants d'aujourd'hui qui mèneront le monde...

Marie DUPUIS.

Concours de
tarte aux pommes

La gagnante et sa recette

Mme A. NOWOTNY, de Beau-repaire, près de Montréal, a décroché le grand prix du Concours national de tarte aux pommes, mardi le 21 février, au Salon de l'agriculture. Cinq des six finalistes ont cuit "leur" recette de tarte aux pommes à l'occasion du concours final.

La recette de Mme Nowotny provient d'un mariage entre la traditionnelle tarte aux pommes à la canadienne et l'"Apfel Strudel" allemand dont son mari est friand.

Voici sa recette:

Pâte:

Dans un bol, mettre: 1 1/4 tasse de farine pré-tamisée Robin Hood, une pincée de sel, 1 c. à table de sucre, 1/2 tasse de beurre très froid.

Dans une tasse à mesurer, mettre: 1 jaune d'oeuf (conserver le blanc), ajouter: le jus d'un demi citron, assez d'eau pour faire 1/4 de tasse en tout.

Hacher le beurre dans la farine jusqu'à l'obtention d'un poudre grossière. Mettre au congélateur pour refroidir mélange et bol. Mélanger à la fourchette le contenu de la tasse à mesurer et refroidir également au congélateur, mais sans laisser geler. Retirer du congélateur les deux mélanges, verser le liquide dans la farine et mélanger rapidement à la fourchette sans y mettre les doigts. En manipulant le moins possible, diviser le mélange en deux et comprimer fortement pour façonner deux boules de pâte. En mettre une au congélateur et rouler l'autre sur la planche assez éfarinée pour que la pâte ne colle pas. Couvrir l'assiette de cette abaisse. Y mettre les pommes préparées comme suit:

5 grosses pommes McIntosh coupées finement, et arrosées de jus d'un demi citron, et enrobées de sucre (1/2 tasse).

Quand l'abaisse est remplie, la mettre quelques minutes au froid, sortir la deuxième boule de pâte du congélateur. La rouler en un grand rectangle aussi grand que la planche le permet et en s'aidant du papier d'aluminium qui recouvre la planche, replier la pâte en trois dans le sens de la longueur, puis en deux ou trois dans le sens de la largeur. Abaisser légèrement et refroidir au congélateur en y mettant la planche et la pâte dessus. Après quelques minutes, sortir le tout et finir d'abaisser la pâte à la grandeur de la tarte. La glisser sur la tarte, pincer les bords en les faisant bien coller. Faire des incisions sur le dessus, défaire le blanc d'oeuf à la fourchette, le verser sur la tarte et l'étendre avec les doigts. Avec un petit tamis, saupoudrer de sucre le dessus de la tarte. Cuire à four chaud à 450°F. Quand la tarte est dorée, diminuer la chaleur et continuer la cuisson.

Les autres finalistes étaient Mmes Adrien Dionne de Rimouski, Arsène Girard, de Laval-des-Rapides, A. Arnaud de St-Boniface, Manitoba; J.E. Decker, de St-Jean, P.Q., et Mlle Thérèse Bernard, de St-Jules, comté de Bonaventure, P.Q.

Mme Nowotny a reçu une cuisinière moderne complète tandis que les autres finalistes ont gagné une cuisinière électrique de luxe.

Le concours était sous les auspices des Meuniers de la farine Robin Hood, et le jury se composait de Mlle Germaine Gloutnez, conseillère en art culinaire, MM. Gérard Delage et Roger Champoux, vice-président et secrétaire du Club gastronomique Prosper-Montagné.

La couture chez soi

Nos patrons portent des instructions en français sur toutes leurs pièces: ces instructions sont une aide précieuse pour leur disposition sur le tissu et pour leur assemblage.



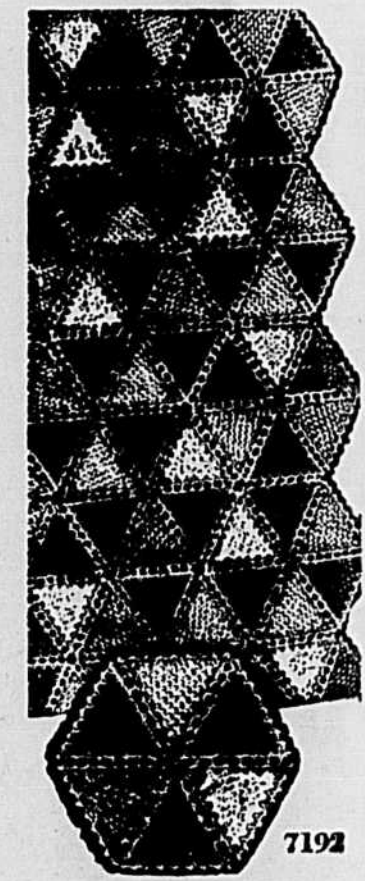
4797 ROBE POUR DANSER — D'allure jeune et fort coquette. Grandeurs: 9, 11, 13, 15 et 17. La grandeur 13 requiert 2 verges et 1/2 de 39." Prix: 50 cents, tous frais compris.



4638 ENSEMBLE "TROTTEUR" — Fort seyant pour le printemps et l'automne. Un style en vogue dans les défilés de mode '61. Grandeurs: 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2, 20 1/2, 22 1/2 et 24 1/2. La grandeur 16 1/2 requiert 3 verges et 1/2 de 54." Prix: 60 cents, tous frais compris.



4820 ROBE TOUT-ALLER — De ligne simple et amincissante. En coton, sera une robe de jour élégante et en soie, une robe habillée. Grandeurs: 10, 12, 14, 16 et 18. La grandeur 16 requiert 4 verges de 35." Prix: 60 cents, tous frais compris.



7192 AFGHAN, TRICOTÉE À L'AIGUILLE — Un modèle facile à faire et qui permet l'utilisation de tous les restes de laine. Les triangles ont 4 1/2" à la base et ils sont faciles à rassembler au crochet. Toutes instructions contenues dans le patron. Prix: 45 cents, tous frais compris.

LES ASSURANCES DE L'U.C.C.

VIE — INCENDIE — AUTOMOBILE
RESPONSABILITÉ — RISQUES DIVERS



515, ave Viger
Montréal 24, Qué.
VI. 2-6431

S'IL VOUS PLAÎT, effectuer votre remise non pas en timbres-poste, mais en bons ou mandats de poste. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé sous enveloppe. Les patrons commandés vous parviendront dans un délai raisonnable. Ils ne sont pas échangeables à moins d'erreur ou de défaut grave. Aucune commande C.O.D. n'est acceptée.

Adressez vos commandes au

SERVICE DES PATRONS, LA TERRE DE CHEZ NOUS

515, avenue Viger, Montréal 24

PAGES

DU

FOYER

Le Courrier

"La Terre de Chez Nous" répond, ici, aux demandes de renseignements et de conseils qui lui sont adressées par ses abonnés. Avec sagesse et prudence, la directrice de cette rubrique s'efforce de résoudre les problèmes familiaux, moraux, domestiques, sentimentaux ou autres qui lui sont soumis. Toute discrétion est parfaitement gardée. On peut donc écrire en toute confiance: LE COURRIER DE "LA TERRE DE CHEZ NOUS", 515, avenue Viger, Montréal 4, Québec.

Directrice: MARIE-LUCE

La sagesse prescrit souvent le renoncement...

En réponse à QUI AIME CECILE EN SILENCE qui explique s'être épris d'une jeune fille de sa paroisse il y a cinq ans, lui avoir demandé pour la courtiser il y a deux ans alors que cette jeune fille lui a dit avoir déjà un ami sérieux, et qui continue à lui être fidèle après avoir essayé un peu de s'intéresser à d'autres jeunes filles, il craint même d'envisager le mariage de peur de toujours revenir à ce premier amour... Je ne blâme pas, dit-il une jeune fille qui laisse un bon parti pour un autre qu'elle aime davantage, car, dans la vie, c'est l'amour qui compte le plus...

La sagesse prescrit souvent le renoncement, cher correspondant. Dans votre cas, cela voudrait dire "renoncement" à cet amour "d'adolescent". Je dirais: Cette jeune fille a incarné, pour vous, à un moment donné, l'image de l'amour et c'est cette image que vous avez aimée, ne pensez-vous pas? Or on n'épouse pas une image, mais une jeune fille qu'on aime et qui nous aime. Vous ne faites pas à ces jeunes gens, ne faites pas à leur mère, pour leur mère représentée, comme pour vous cette jeune fille, l'image de l'amour. Si ces jeunes gens veulent se marier, ils doivent renoncer à cette image et aimer dans la réalité. Méditez un peu là-dessus, cher correspondant, soyez honnête avec vous-même et tournez le dos à votre enfance et à votre adolescence. Vous êtes maintenant un "homme". Au lieu d'avoir peur de vous marier de crainte d'être intérieurement infidèle, rappelez-vous qu'un amour qui n'est pas partagé n'est pas un amour réel... et vrai. Je suis certaine que vous êtes capable de dépasser ce sentiment aussi attachant qu'il soit et aussi admirable que vous le jugiez. Vous croyez peut-être que cela tient à une certaine noblesse de cœur de rester ainsi fidèle à un premier "amour"... Ceci n'est pas tout à fait juste, surtout quand ce premier amour n'a jamais été partagé, comme c'est le cas pour vous... Je vous souhaite de rencontrer une jeune fille qui vous aidera à oublier et à vous engager dans une belle aventure, celle qui sera votre vie.

A celle qui signe: "Une qui est heureuse".

On ne se crée pas "bon père de famille", bon administrateur, "bon citoyen" du jour au lendemain. La jeunesse aujourd'hui, en général, s'étourdit dans le plaisir, ne pense pas à son avenir, se fiche des conseils des parents, se rit de toutes les organisations qui pourraient l'aider à se relever, à se reprendre; je veux parler de la J.O.C., de la J.R.C., des Cours de préparation au mariage. Votre courrier fournit une occasion aux plus vieux de dire ce qu'ils pensent des plus jeunes. Le cœur nous fait mal quand nous les voyons se lancer en aveugles, tout d'un coup; ils ont décidé de se marier... La dame qui signe "Une qui est heureuse" dit que le célibataire doit se faire un bon chiffre d'économies avant de se lancer dans le mariage... La jeune fille prévoyante, elle doit poser la question et étudier les finances de son futur avant de penser aux fiançailles. Parce que l'amour aveugle, les jeunes passent en courant sur cette question; ils veulent vivre d'amour et d'eau fraîche. Je sais qu'il y a des exceptions. Heureusement. Dans un de vos courriers précédents, un président de mouvement de jeunes suggérait à ces derniers de s'occuper des groupes de jeunes dans leurs loisirs. C'est justement ce que nos jeunes devraient faire pour se créer de l'idéal. C'est dans ces contacts qu'ils réfléchiront, qu'ils méditeront. Ils seraient dans le bon chemin pour devenir quelqu'un... un bon citoyen dans la vie. Avec-vous déjà vu quel-

qu'un qui s'aide et qui veut s'aider et que le Ciel n'aide pas? Je connais une paroisse où les étudiants n'ayant pas atteint le pourcentage voulu, n'ont pas droit aux loisirs organisés... C'est efficace. L'effort avant le plaisir qu'il! Cecl oblige les parents à s'occuper un peu plus de leurs enfants, à prendre leurs responsabilités. L'éducation est une œuvre de tous les jours. On ne s'improvise pas "bon papa", "bon citoyen"... A bon entendeur salut!

ANCIEN PROFESSEUR

R. — Merci de votre lettre. Pour les lecteurs du courrier qui n'ont pas lu les lettres précédentes, je résume le débat... qui a commencé à la suite de la lettre d'une jeune mariée qui demandait à Marie-Luce de la renseigner sur des possibilités de travail à domicile... Marie-Luce l'a invitée à songer aux possibilités de "la ferme" de préférence comme moyen d'augmenter le revenu de la famille, avant de songer à un contrat de couture à domicile. Elle disait, entre autres choses, que la couture à domicile est une forme de travail féminin qui échappe à toute surveillance et à tout contrôle et que l'intéressée est souvent exploitée. Elle invitait les lectrices à donner leur opinion à ce sujet. Des lectrices l'ont fait, blâmant les contrats de couture à domicile comme néfastes à la vie familiale et à la bonne éducation des enfants et comme obstacles à l'agrément du foyer. D'autres ont rapporté le cas de femmes qui consentent pour satisfaire à leur ambition d'avoir une maison bien montée et des toilettes à la mode... Des femmes ont exposé des situations personnelles où elles sont engagées: revenu du mari insuffisant, égoïsme de ce dernier qui n'a jamais d'argent pour la maison et les enfants... et qui les ont forcées à "travailler", elles-mêmes pour gagner de l'argent... Des jeunes, garçons et filles, ont aussi écrit leur point de vue: les garçons rêvant d'une maison où il n'y aurait pas de "contrats de couture" et les filles d'un foyer où elles n'auraient pas à ajouter au revenu le leur mari. Les deux lettres que nous publions aujourd'hui font suite aux autres... Entre temps, Marie-Luce a reçu de nombreuses lettres de divers coins de la province: elles venaient de lectrices désolées de se procurer du travail à domicile... et demandant des adresses de manufactures ou de "jobbers"... Plusieurs lettres contenaient des conseils précieux particulièrement pour les jeunes et j'espère que ces derniers les ont retenus...

Je sais que bien des femmes actives, ambitieuses, gagnent, par leur "couture", plus que leur mari sur la ferme, tant et si bien que ce dernier est bien mal venu de ne pas supporter en silence les inconvénients que cela peut représenter dans sa vie d'homme et de mari... Si la femme devient "pourvoyeuse", permet à son mari, par son travail, de s'acheter une "automobile" dernier modèle au lieu de se contenter d'une automobile usagée, que dira ce dernier? A ce moment, il y a longtemps qu'il a renoncé à sa fierté d'homme et à son ambition d'être un bon pourvoyeur pour sa famille et sa maison. Les hypothèques sur le bonheur des enfants, la joie de la maison, la santé de la mère se prennent beaucoup plus facilement que les hypothèques en argent sur une ferme pour la rendre plus productive. Que de cultivateurs routiniers, craintifs, se replient sur l'initiative de leur femme... et leur aptitude à gagner de l'argent sans risque et sans mise de fonds préalable... Je ne suis pas sans songer aussi au grand nombre de fermes de notre province qui ne peuvent rapporter suffisamment pour faire vivre une famille et à l'initiative que



Cheveux gris

Débarassez-vous en —
Rajeunissez votre apparence.
C'est facile avec Brownalone. Des milliers louent son apparence de couleur naturelle. Teint immédiatement les cheveux gris en tons brillants de blond, brun ou noir. Sans danger pour vous ou votre permanente. Dure longtemps. \$1.20 et \$2.40 dans toutes les pharmacies — ou envoyez 10c pour échantillon. Emballage discret. Mentionnez couleur naturelle des cheveux. Brownalone, Dépt. 755, Covington, Kentucky.

leurs propriétaires doivent déployer pour compenser de diverses façons... Je ne suis pas sans penser aussi à la somme d'énergie qu'il faut avoir à notre époque pour "vivre selon ses moyens" et se contenter d'une aisance raisonnable... face à ces réclames de la radio, de la télévision, des magazines... Je pense aussi que les femmes doivent être plus au courant des problèmes d'administration d'une ferme... et plus réalistes quand elles se marient. C'est à cette condition seulement qu'elles pourront être de bonnes conseillères... au bon moment, comme l'écrivait une correspondante, et éviter d'avoir un jour à payer les dettes de la ferme par du travail à domicile...

Q. — Pourriez-vous nous aider, par l'intermédiaire de votre courrier? Nous avons eu, pendant plusieurs années, le bonheur de posséder une ferme que nous avons travaillé à organiser avec tout notre cœur. Malheureusement, nous avons tout perdu ce que nous possédions. Nous n'avons maintenant qu'un petit emplacement, du reste pas fini de payer avec une assez bonne maison et mon mari travaille à la journée. Mon mari suit toutes les annonces de "terre à vendre"... Mais nous n'avons pas d'argent et il nous serait impossible d'emprunter du Crédit agricole. Nous avons sept garçons qui ont bon pied, bon oeil et qui aiment la culture et les animaux. Croyez-vous que des gens possédant une bonne terre, bien organisée, pourraient être intéressés à la louer en acceptant que le prix de la location soit un acompte sur le prix d'achat. Nous ne pourrions pas donner un sou comptant. Nous voudrions tellement recommencer... et nous sommes trop avancés en âge pour songer aux régions de colonisation. Il y a parfois de vieilles personnes qui ont de beaux biens et qui ne veulent pas s'en séparer de leur vivant. Je serais prête à les garder avec moi jusqu'à leur mort, si cela pouvait nous remettre entre les mains, un jour, terre et animaux. Nous mettons notre confiance en votre courrier.

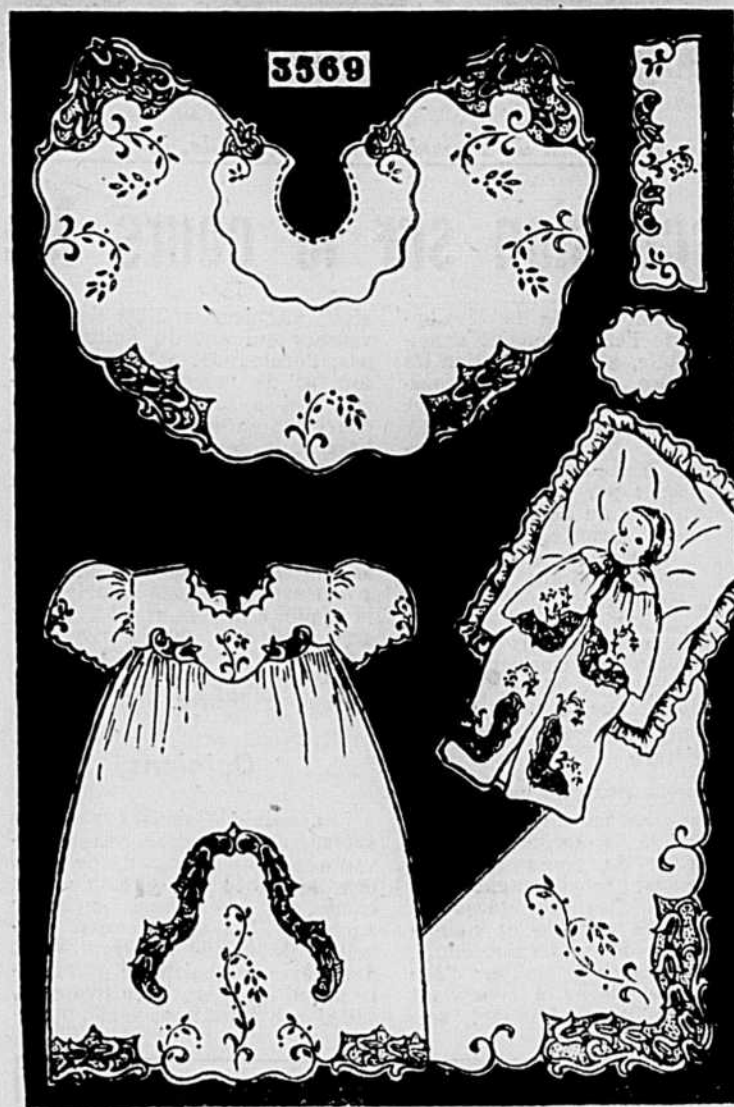
CONFIANTE A LA BONNE ÉTOILE

R. — Je publie votre requête... et je vous souhaite bien qu'elle trouve une oreille sympathique... Et je spécifie que vous êtes du Bas du Fleuve, car j'imaginais mal que vous pourriez vous adapter facilement au genre d'entreprises agricoles de la plaine de Montréal. Je vous suggère aussi d'utiliser notre rubrique "Petites annonces". Est-ce qu'un emploi de fermier ne vous conviendrait pas mieux que tout autre? A tout événement, je conserve votre lettre et je donnerai votre nom et votre adresse aux lecteurs qui en feront la demande.

R. — FIDÈLE LECTRICE DE VOTRE COURRIER

L'Ecole des métiers commerciaux du ministère de la Jeunesse du Québec, à 1275, rue St-Denis, Montréal, offre un cours de coupe et de confection pour dames, dont la durée est de deux ans. On exige un certificat de 9e année des candidates. Comme vous êtes du Nouveau-Brunswick, je ne sais si vous pourriez y être admise. Il y a aussi plusieurs écoles privées. Je crois que le Service d'inspection des écoles professionnelles privées, 506 est, rue Dorchester, Montréal, pourrait vous renseigner sur les écoles privées détenant un permis officiel. Spécifiez bien dans votre demande quel genre de cours vous désirez suivre.

VENNAT 3569 — Trousseau de baptême



3659 TROUSSEAU DE BAPTEME — Gracieux motifs incrustés de tulle rehaussés de quelques courants en broderie pleine. Facile d'exécuter. PATRONS AU FER CHAUD: manteau et bonnet, ensemble, \$1.00; robe, 60 cents; jupon, 40 cents; châle, 25 cents. Le patron comprend la coupe et la broderie.

IMPRIMERIE SUR NOTRE TISSU, crêpe de soie: manteau et bonnet, ensemble, \$4.00; robe, \$2.50; jupon, \$2.00; châle, \$2.50; doublure en satin, \$2.00. IMPRIMERIE SUR NOTRE TISSU, organdi de nylon: manteau et bonnet, \$5.00; robe, \$2.85; jupon en nylon épais, \$2.50, ou en satin, \$2.00; doublure en satin, \$2.00; doublure en nylon épais, \$3.00.

Tulle fourni et faufilé sur le set: sans le châle, \$2.50; châle seul, 75 cents. SOIE A BRODER: valeur spéciale, 75 cents; qualité supérieure, \$2.00. RUBAN ET BOUTONS: \$1.25; ciseaux pour découper la broderie sur tulle, \$2.75.

CHOIX de ruban préparés pour tous les sets, prêts à poser, \$3.00. TAXE de 2%, pour le Québec, à ajouter en plus.

R. — MERCI, Amos.

Ce serait l'adresse suivante: Sa Majesté Elizabeth II, Reine d'Angleterre, Palais de Buckingham, Londres, Angleterre.

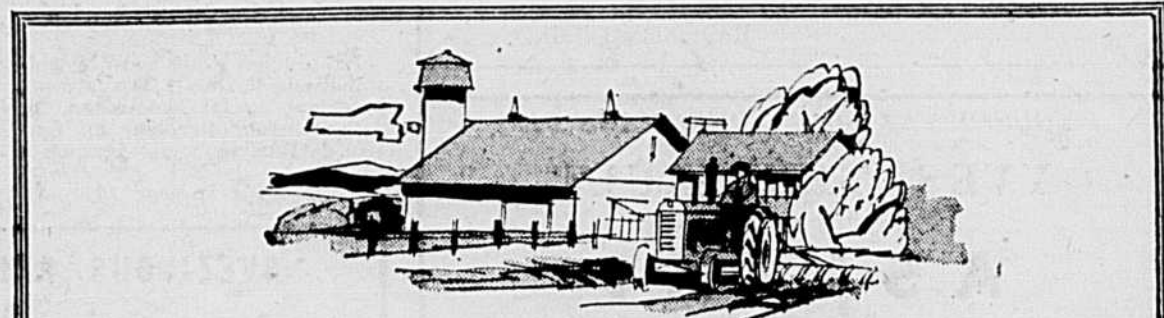
R. — UNE QUI PLEURE ET EST DECOURAGÉE.

L'arrangement que vos beaux-parents ont fait avec votre mari, à savoir celui de lui léguer leur ferme à condition qu'il les garde leur vie durant, est un genre d'arrangement assez fréquent à la campagne. Il me semble que votre mari aurait pu vous mettre au courant de la chose au moment où il vous a demandée en mariage. De toute façon, vous ne pouvez faire aucun papier qui puisse changer cette situation. Et ne vous inquiétez pas de ce qui adviendrait de vos meubles et effets personnels que vous avez apportés en vous mariant, ces choses vous appartiennent toujours même si votre mari mourait avant vous. Mais vous ne m'expliquez pas très bien les choses.

J'ai peur de ne pas vous comprendre. Vos beaux-parents ont-ils signé un contrat avec leur fils? Si oui, pour quel motif n'allez-vous pas consulter le notaire devant lequel ce papier a été signé? Si je comprends bien vous n'avez signé aucun contrat de mariage. Vous êtes donc mariée en communauté de biens. Faites-vous expliquer, en même temps, ce que cela signifierait pour vous advenant la mort de votre mari, avant celle de vos beaux-parents. Puisque votre mari ne sait pas vous expliquer les choses clairement, c'est le meilleur conseil que je puisse vous donner. Inutile de pleurer et de vous décourager.

Q. — Je désirerais recevoir des cartes postales pour ma collection. Merci à tous ceux qui m'en enverront. NICOLE CARON, St-Pierre-Lamy, comté de Témiscouata, P.Q.

R. — Je transmets votre demande à qui voudra bien y répondre.



450 bureaux de la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

au service du cultivateur dans la province de Québec

Il y a un bureau de la Banque dans votre voisinage

MARIÉES

DE 1961

Vos Faire-Part



seront plus beaux et vous coûteront MOINS CHER si vous les confiez à notre imprimerie spécialisée dans ce travail depuis plus de 25 ans.

GRATIS

Joli catalogue contenant 35 modèles et les prix des plus nouveaux faire-part, cartes de remerciements, menus, etc., envoyé gratuitement sur demande.

Imprimerie G. Desilets Inc. C.P. 910-T - Acton Vale, Qué. Commandes remplies dans les 24 heures Satisfaction absolument garantie

Institut AUDET

Etudes par correspondance

- Cours primaire et secondaire de 4e à 9e année
- Cours commercial et général de 10e à 12e année
- \$4. par mois durée de 4 mois.

Certificat et diplôme

Manuels fournis

Prospectus sur demande

Début du cours: 10 mars

Dernier jour d'inscription: 7 mars

Institut AUDET C.P. 30

Dépt. 107

Limoulin, Québec 3



À la Commission de l'enseignement agricole, le 21 février

Discussion sur le cours Ménager Agricole

"En tenant compte du développement de l'enseignement secondaire public, et de l'évolution de l'agriculture, comment devons-nous organiser l'enseignement agricole, donner le cours moyen agricole et le cours ménager-agricole?" Telle est une des questions posées par M. J.P. Lettre, sous-directeur du Service de l'enseignement agricole, aux invités de la Commission de l'enseignement agricole, mardi le 21 février à Montréal.

La discussion a porté surtout sur le cours ménager-agricole et c'était le désir de la Commission, étant donné que le cours moyen agricole avait eu la vedette l'année dernière.

M. Lettre a résumé brièvement quelques données sur la situation actuelle: la scolarité moyenne des élèves du cours ménager-agricole est sensiblement plus élevée que chez les élèves du cours moyen agricole et comme dans le cas de ce dernier cours, elle a tendance à monter; l'âge moyen des élèves a cependant tendance à baisser. L'aspect "ser-

vice" aux jeunes filles de cultivateurs qui ont dû quitter jeunes, l'école pour aider à la maison, et de "récupération scolaire", qui a toujours marqué ce cours est encore une de ses réalités et le demeurera semble-t-il.

Le programme de ces cours répartis sur deux sessions de 15 à 16 semaines est le suivant: (par semaine) religion, 2 heures; arithmétique, 2 heures; français, 3 heures; agriculture théorique et pratique, 5 heures et 11-2 heures; arts ménagers, 20 heures dont 1-3 pour la théorie et 2-3 pour la pratique; formation familiale et sociale, 3 heures.

Opinions

Les opinions émises sont les suivantes: il faudrait exiger davantage comme scolarité de base, une 9e année par exemple, des candidates du cours ménager agricole; il faudrait aussi surveiller davantage le recrutement des élèves et choisir de préférence parmi les filles de cultivateurs, celles qui s'orientent vers un éta-

blissement agricole, ceci pour conserver plus sûrement à ce cours son aspect "agricole" et lui créer une ambiance plus favorable; lorsque le recrutement d'élèves des villages et des petites villes augmente, le climat de l'école en est rapidement transformé. Le cours recrute ses élèves à cause de son aspect "ménager pratique"; l'aspect "agricole" n'est peut-être pas suffisamment utilisé dans la publicité qu'on lui fait. La femme de cultivateur même si elle travaille moins sur la ferme qu'autrefois, doit quand même connaître quelque chose de l'agriculture, ne serait-ce que pour s'intéresser à ce qui préoccupe son mari, comprendre quelque chose de la direction et de l'administration d'une ferme: ceci devrait faire partie du cours ménager agricole et il faudrait trouver un moyen pédagogique d'y intéresser ses élèves à un âge où elles ne saisissent pas toujours l'importance de la chose pour leur vie future. La compétition faite au cours ménager agricole par les cours ménagers d'Upton et de Ste-Germaine est réelle: elle tient au fait que ces cours sont entièrement gratuits et se donnent à toutes les saisons de l'année et en une seule session de 4 mois mais la valeur du cours ménager-agricole pour nos filles de cultivateurs est supérieure, c'est indéniable en particulier parce qu'on s'y préoccupe davantage de la formation intégrale de la jeune fille... Le programme du cours paraît bien balancé à la condition qu'il soit appliqué de façon à répondre aux besoins des jeunes filles de chaque région où il se donne, etc.

Cours moyen agricole

Les invités de la Commission ont aussi été appelés à donner leur avis sur l'orientation du cours moyen agricole. La discussion a porté surtout sur les compléments à y apporter et qui pourraient être des cours postsecondaires organisés d'une façon systématique et qui répondraient aux besoins des jeunes cultivateurs d'une région tout en élargissant le rayonnement de l'Ecole d'agriculture. Ceci supposerait une collaboration étroite entre les agronomes d'une région, l'Ecole et les groupements agricoles, en particulier, l'U.C.C. La publicité des cours est à améliorer à tous points de vue, etc.

Participants

La réunion était sous la présidence de M. Dionis Damphousse, président de la Commission. M. J.-C. Magnan, directeur du Service de l'enseignement agricole a

(Suite à la page 16)



Le cours ménager agricole a été le centre de la discussion, mardi, le 21 février, à l'occasion de la rencontre des représentants d'associations agricoles avec la Commission de l'enseignement agricole. Au programme de ce cours, 20 heures par semaine, les arts ménagers. (Photo: Service de cinématographie du Québec)

TV — Radio — Pour les grands — TV — Radio — Pour les petits

Notre critique

avec
Albert Rémy

Le Canal 10 est arrivé

Le canal 10 est arrivé... "avec tambours et trompettes" pourrait-on dire pour parodier le proverbe. Le canal 10 est arrivé comme une parade, avec tout ce que cela comporte de bruit, de brouhaha, de démonstrations et de mauvais goût.

Le nouveau poste qui, vraisemblablement, se veut "populaire" nous a donné l'impression, au cours de cette première semaine d'opération, d'avoir pour ambition de devenir le CJMS de la télévision. Malgré les petites "méchancetés" de monsieur De Sève à l'endroit de Radio-Canada, ce dernier semble néanmoins avoir emprunté le gros de son horaire à des formules exploitées ou ayant déjà été exploitées au canal 2. Ainsi ADAM ET EVE est un "réchauffé" de LA RIGOLADE, TELEQUILLES (que nous n'avons cependant pas encore vu), une nouvelle HEURE DES QUILLES, etc.

J'éviterai de critiquer la réalisation des émissions de cette première semaine. Disons que, règle générale, la majorité des émissions sont plutôt faibles comme rendement. Mais soyons indulgent et mettons au compte de la jeunesse ces faiblesses qui sauront bien rentrer dans l'ordre avec le temps.

S'il faut être indulgent sur la présentation matérielle des émissions, on ne peut se permettre de l'être sur le contenu et sur l'esprit. Prenons, à titre d'exemples, deux émissions: CLUB DE JAZZ et CHEZ ISIDORE. CLUB DE JAZZ devrait normalement recueillir un gros public chez les adolescents — groupe de téléspectateurs face auquel l'on devrait se sentir responsable plus que

face à tout autre. Or l'émission de mardi dernier était d'une bien piètre tenue. Les musiciens rassemblés étaient parmi les meilleurs musiciens de jazz de Montréal, ils n'avaient cependant pas eu le temps de pratiquer ensemble et d'autre part ils se désintéressaient complètement de leur travail. Ce désintéressement tenait sans aucun doute à la présence parmi eux d'une chanteuse qui n'a absolument aucune qualité pour chanter le jazz. Rollande Désormaux est habituée à fredonner des bleuettes sentimentales d'un goût assez douteux qui n'ont aucun rapport avec l'art vocal, je me demande bien pourquoi on est allé la déterrer; d'autre part le "sex appeal" auquel elle croit bon recourir n'atteint en fin de compte qu'à la vulgarité.

CHEZ ISIDORE veut faire revivre les "veillées de chez nous". On y a surtout fait revivre le côté assez douteux de ces soirées. Avec un maître de cérémonie qui donne dans le "joual" à pleine dent en faisant perdre à notre terroir toute sa saveur, l'émission hésite entre la vulgarité et l'ennui pour tomber en définitive dans les deux.

Espérons que le profil du nouveau poste de langue française ne sera pas définitivement à l'image de cette première semaine... bien triste en fin de compte.

Albert Remy.

BILLET DES JEUNES

Il n'y a plus de carême

Depuis l'an dernier, depuis que la loi du jeûne a été modifiée, on voit de nombreuses personnes se dire: "Il n'y a plus de carême!" Et cette période de l'année passe, pareille à toutes les autres.

Il y en a d'autres qui font toujours les mêmes promesses: ne pas fumer, ne pas aller danser, ne pas aller au cinéma, etc.

Quel sorte de jeûne faut-il? Écoutons Isaïe:

"Le jeûne que j'aime, dit Dieu, le voici: délivre celui qu'on enchaîne injustement, libère ceux qui sont opprimés, partage ton pain avec l'affamé, et ne t'écarte pas de ton semblable."

Le cultivateur mal payé pour ses produits, l'aide-familiale dans des conditions inhumaines, ce sont des opprimés qu'il faut libérer.

Donner de son avoir aux pauvres de la paroisse, aux "charités diocésaines", aux missionnaires, c'est ça "partager son pain avec l'affamé."

S'oublier pour voir "l'autre" qui vit à côté de nous; "l'autre" avec ses besoins, ses peines, ses difficultés. L'aimer. C'est ça, "ne pas s'écarter de son semblable".

Et c'est le jeûne que Dieu aime. Le jeûne qui nous délivre de nous, de nos richesses, de nos égoïsmes, de nos rancunes, de nos jalousies, de notre orgueil pour nous tourner vers les autres.

Raymonde Litalien.

VOUS DEVEZ LIRE LES ROMANS DE

YVES THÉRIAULT

Vient de paraître:

ASHINI

Prix: \$3.00

Magnifique édition avec hors-texte en quatre couleurs. Un cadeau que vous serez fiers d'offrir.

Encore disponibles:

AGAGUK (traduit en 7 langues) \$3.50
LA FILLE LAIDE \$2.00
AARON (Éditions de Paris) \$2.50
ROI DE LA CÔTE NORD \$1.00

Pour les adolescents:

Alerte au Camp 29 — La Revanche du Nascapic — La Loi de l'Apache — L'Homme de la Papinchois
CHACUN: \$0.80

Expédies franco contre remise par chèque ou mandat postal.

YVES THÉRIAULT,

a/s "La Terre de Chez Nous"
515, avenue Viger
Montréal, P.Q.

Chaque exemplaire est autographié par l'auteur.

AVEZ-VOUS PRIS AVANTAGE DE VOTRE SERVICE DE L'ASSURANCE

Sinon, pourquoi pas?

Un groupe d'assurés composé de plusieurs centaines de coopératives s'assurant ensemble et payant un volume de primes très important, représente un levier dont la puissance vous permettra d'obtenir un traitement sympathique et honnête au lendemain d'une perte. Renseignez-vous auprès des membres qui sont assurés par notre Service de l'Assurance et qui ont subi des accidents. La rédaction soignée de nos contrats et l'expérience de nos agents nous ont permis d'atteindre ce résultat.

SEUL, vous êtes isolé;

ENSEMBLE, nous représentons une force qui est en mesure de se faire respecter.

Pour renseignements, consultez nos courtiers.

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

C.P. 500 — Station Youville — Montréal 11.

Les petites annonces

OUT DE L'INSERTION: 10 cents le mot. Prix minimum: \$2.00. ABAIS de 20% pour 5 insertions consécutives du même texte. ONNEZ CLAIREMENT vos instructions: nom, adresse, nombre d'insertions, etc.

Les petites annonces sont strictement payables d'avance. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit:

LES PETITES ANNONCES, "LA TERRE DE CHEZ NOUS" Victor 2-6431 31, avenue Viger, Montréal, P.Q.

AGENTS DEMANDES

BELLE OCCASION

RENDEZ vos vêtements sur mesure, directement au client. Compagnie établie depuis 1932. Echantillons magnifiques assurent le succès. Peu de temps ou par téléphone. Bas prix, commissions élevées, complètes, bon service. Expérience non requise. S'adresser à: FENWICK TAILORING, 10, Dépt. "T", Casier 3014, Montréal.

RENDEZ vos vêtements taillés sur mesure directement au client. Temps plein ou partiel. Commission élevée. Vos vêtements personnalisés. Tassez et styles les plus nouveaux. Bas prix. Magnifique collection Printemps/Été 1961 sera envoyée GRATUITEMENT sur demande. Expérience non essentielle. LEEDS TAILORING, 1417, Station "M", Montréal.

CI-DESSUS étrangers des Indes, Suisse, Égypte, Hollande, Turquie, etc., tous les pays du monde. Cartons assortis. GERMAIN BOURASSA, 31-Barnabé Nord, Qué.

AIGUISAGE

AIGUISAGE lames clipper, vaches, moutons, prix 75c, répa- rations clipper, travail garanti, service rapide. Une seule adresse: L'USINE D'AIGUISAGE STEWART, Dépt. 104, Pierreville, 314 Yamaska, P. Qué.

AIGUISONS lames clipper vaches, moutons, 50c hulle. Donnons huile gratis, ouvrage garanti. Retourné 24 heures. STATION D'AIGUISAGE STEWART, 230 Prince, Sorel.

MESSIEURS, confiez-nous l'aiguillage lames clipper, vaches, moutons et barbières. Garantie à l'huile, \$1.00, service compris. EMILE BOLDUC, Château de Blois, Trois-Rivières.

CONFIEZ-NOUS l'aiguillage lames vaches, moutons, 50c hulle. Répa- rations clipper brisés Stewart, Oster, Donnons huile gratis. Ouvrage garanti. Service 24 heures. Adressez LA MAISON D'AIGUISAGE STEWART, Case Postale 24, Sorel, Qué.

ANIMAUX A VENDRE

ATTENTION CULTIVATEURS. A vendre en tout temps, vaches et taureaux Holsteins croisés ou pur sang négatives, vaccinées ou non, provenant du Québec et de l'Ontario. PAUL ADAM, Beloeil, cté Verchères. Tél.: 473-035.

VACHES LAITIÈRES, pur sang ou commerciales, venant des meilleurs troupeaux de l'Ontario, négatives à la brucellose. Nous recevons des troupeaux de 30 vaches, chaque lot, Nos prix et la qualité de nos vaches nous font les plus gros vendeurs de bétail laitier du Québec. Nous défions toute compétition. S'adresser à M. LOUIS, a.s., FERME ROLLAND CHARBONNEAU, 231 Bas Grande Côte, Ste-Rose, cté Laval. Tél.: National 5-9238.

ITALIENS classés "A", qualifiés pour la prime du Gouvernement, Percherons, Belges, Clydesdales, Canadiens, à vendre ou à louer. Aussi juments de tous âges, mêmes races. ARNOLD FARMS, Grenville, Qué.

VACHES A LAIT à vendre, fraîches et prêtes à veler. Testées contre la brucellose, provenant de troupeaux sains du Québec et de l'Ontario. S'adresser à: G. GOYER, 49, Grande-Côte, Saint-Eustache. Tél.: 3-7702. GRANT 3-7475 - 3-7702.

VACHES à lait, sont meilleur marché, c'est le temps d'en acheter, nous prenons du bœuf en échange et acceptons les prêts du fédéral. Nous livrons partout dans la province. FERME CHARBONNEAU, 231 Bas Grande Côte, Ste-Rose, cté Laval. Tél. National 5-9238.

A VENDRE vaches laitières à l'épreuve du sang et vaccinées, provenant des troupeaux de l'Ontario. CLAUDE DAGENAIS, 257, Bas Ste-Thérèse. Tél.: TA. 3-2227 et LA. 3-2333.

VACHES vèlant en mars et avril. Claires de tout test. LEO FILION, 31-Augustin, Deux-Montagnes. Tél.: REGION 314-258-3028.

VERRATS et truies Yorkshire de 6 mois, classés, primes \$25.00, 2 taureaux Holstein, 8 mois, classés, père "Très Bon". CHARLES NILOT, Yamachiche, cté St-Maurice. Tél.: 425-2.

ATTENTION cultivateurs! Comités Châteauguay, Huntingdon, Beauharnois, St-Jean, Irberville. Nous avons dépôt sur Route 14, entre Valleyfield et Ormstown. Chevaux et bœufs morts ou à terre seront ramassés pour viande à clients. Si car- rons en bonne condition, nous les vendons et échangeons. Téléphonez Valleyfield. Frontenac 3-9118. FERME ARNOLD, Grenville, Qué.

20 TAUREAUX à prêter ou à vendre. Hereford, Holstein, Ayrshire, 8 poulains, 8 grosses vaches vèlant en mars. A. GUERTIN, Verchères. Tél.: Lucerne 3-3991.

ATTENTION éleveurs! Excellents sujets Ayrshire mâles et femelles à vendre, tout âge, vaccinés, pur-sang enregistrés, parents hautement qualifiés, troupeau accrédité, exempt de l'avortement. Prix très raisonnables. Éligible pour prime. Écrivez au Secrétaire, CLUB AYRSHIRE DE BEDFORD, C.P. 35, Granby, P.Q.

A VENDRE vaches à lait fraîches ou à la veille de vèler, vaccinées, provenant de l'Ontario, certificat du Fédéral fourni. PAUL-EMILE TRUDEAU, Rang du Lac, R.R. 2, Beau- cherville, cté Chambly. Tél.: OL. 5-9741.

LES PORCS Landrace de choix pour la reproduction sont en petit nombre dans le moment. Nous sommes favorisés. Nous pouvons offrir des porcs de choix de tous les âges, issus de sujets importés; verrats bons au service, jeunes truies saines. Catalogue. FERGUS LANDRA- CE SWINE FARM, Fergus, Ontario.

LA DEMANDE pour les Gros Noirs anglais augmente. Les éleveurs qui en ont présentement en achètent davantage, et ceux qui entendent leurs voisins parler des résultats remarquables obtenus avec ces porcs en commandent aussi. Cette race de porcs est de beaucoup la meilleure au monde pour le croisement. Les descendants d'une femelle Grosse Noire croisée avec un verrat Landrace, Yorkshire ou Gros Blanc anglais sont prêts plus tôt pour le marché que toute autre race pure ou croisée. Informez-vous de notre proposition d'ensemble, 2 jeunes truies et un verrat sans parenté avec elles. Aussi disponibles: hybrides à taches bleues, Duroc x Large Black, Landrace. Catalogue, photos, dépliant sur le croisement. TWEDDLE FARMS, Fergus, Ontario.

15 VACHES Aberdeen-Angus avec veaux, 1 bœuf de 2 1/2 ans, enregistré, 1 bœuf 1 an, 5 génisses 1 an. S'adresser à PONT VIAU, Tél.: MO. 9-4283.

TAURES pur-sang Holstein de 5 à 20 mois, vaccinés, en bonne condition. Aussi VACHES classées, 1 TAUREAU 11 mois, prêt au service, petit-fils de ROCKWOOD. Prix raisonnable. FERME J. BRUNET (R.R.), Oka. Tél.: GRANT 9-5527.

A VENDRE 2 vaches fraîches noir-blanc, troupeau négatif depuis toujours. CHARLEMAGNE NOËL, St-Marc, cté Verchères.

BONNES vaches à lait vèlant en mars, claires de tous les tests. A. BICHON, 3877 rang St-Elzéar. Tél.: NO. 1-7348.

A VENDRE - DIVERS

ATTENTION, raquettes entièrement métalliques spéciales pour sucriers \$10.50. C.O.D. plus transport. Des centaines de sucriers très satisfaisants. PHILIPPE BOULANGER, Ste-Hélène, cté Dorchester. Tél.: 316.

RAQUETTES

Raquettes de l'armée, modèle PATTE D'OIE avec attelage, \$3.00 la paire, deux paires pour \$5.00.

L'ASSOCIATION DES TRAPPEURS Le Baie, P.Q.

PATINS

POUR LE HOCKEY, le patinage ordinaire et le patinage de fantasia, \$2.50 à \$5.50. Nouveaux patins \$4.95 et plus. Frais de poste payés sur commande de plus de \$5.00. DUKE'S 625 Queen West, Toronto.

RAQUETTES sucrière neuves à vendre \$9.50 la paire. Transport payé par poste, payables d'avance par mandat poste. JOSEPH ROY, C.P. no. 14, St-Gervais, cté Bellechasse.

ATTENTION aux futurs mariés et pères de famille, achetez directement de la maison de gros tels que lingerie, matériaux de construction, et ameublement, etc. Communiquez avec CLUB ECONOMIQUE ENRG, 120 Boul. Maple Grove, cté Beauharnois, P.Q. Tél.: CO. 8-4993, ou un représentant passera vous voir sans obligation. Vendeurs demandés pour parcourir la province de Québec.

MIEL blanc no 1, liquide 24 1/2 lb \$4.75, granulé 24 1/2 lb \$12.50, 12 1/2 lb \$12.00, 30 lb \$7.50, 70 lb \$17.00. Doré liquide 24 1/2 lb \$6.50, ambré clair 12 1/2 lb \$11.00, 35 lb \$7.00. Gâteau de miel \$5.00 douzaine. J.B. MONTAMBAULT, Producteur de Miel, Baie-Comeau, Qué.

SEMENCE

GROS ET DETAIL

Avolines: Glen - Garry Fundy, etc.

Mais Hybrides: Pride 20 Pride 3, etc.

Mélanges "CHAMPS PLEINS" pour foin et pâturage

Augmentez votre production SEMENCES CHAMPS PLEINS SEEDS

Ste-Rosalie, cté Bagot, P.Q.

BULBES de Gladiolus, couleurs mélangées, 100 gros \$3.00, 1,000 gros \$27.00. Dhailas de toutes les couleurs, 5 pour \$1.25. W. WITNEY, Elora, Ont.

50 TONNES de foin à vendre à \$20 la tonne. VILMER PROULX, St-Célestin, cté Nicolet.

FOIN à vendre, trèfle et foin mélangés, pressé à la broche. ROSAIRE AUMONT, St-Alexis, cté Montcalm.

COMMERCE A VENDRE

A VENDRE conserverie outillée pour tomates, fèves et blé d'inde, avec résidence moderne et 60 acres de terre à jardinage. Le tout à vendre pour cause de maladie. S'adresser aux IMMEUBLES DES CANTONS DE L'EST, 9 St-Charles Nord, Granby, ou à Wilfrid Barré, St-Césaire, Tél.: 6-3199.

EMPLOIS DEMANDES

CHERCHE emploi sur ferme, ouvrage général. GUY DESNOYERS, R.R. 2, St-Henri de Mascouche, cté L'Assomption. Tél.: Faubourg, GR. 4-2446.

FILS - TISSUS - COUPONS

FIL à tisser spécial 2/8 gris 70c, toutes couleurs \$1. Livre. Jersey pâle 27c livre, 25c au 100 livres. Blanc 22c. Jersey foncé 35c livre. Laine 2/32 \$5.50 livre, aussi fil de fantaisie. C. BRODEUR, 92 Mont- que, Brossard, P.Q.

FILS à tisser lb. 45c. 2/8 & 2/16 coton non-blanchi, canelle de 1/2 livre. NYLON pastel à lingerie, blouses 9 livres \$1. 10 livres (65 - 85 vgs) \$2.59, caisses de 40 livres \$6. vgs) et celanese assorti coupons 1/2 - 1 verge, 60 livres \$8.88 ou 120 livres \$13.88. Courtépoinette coton 3 lbs \$1. et 5 livres \$1.39. Déposez v. l. balance C.O.D. Demandez catalogue illustré de quincaillerie, pêche, boucles, jersey taillé. SCHAEFFER, B. 370, Drummondville.

NYLON

Telnet pastilles ainsi que blanc. Pour lingerie, blouses, robes d'enfants etc. Paquet de 7 lbs pour \$3.00 (50 à 75 vgs). FOYER D'ECONOMIE 1840, Parthenais, Montréal.

LISIÈRES

FIL A TISSER

Toutes sortes de lisières pour le tissage. Nylon, tricoté, jersey de coton. Unies et imprimées. Toutes les couleurs. Demandes, liste de prix et échantillons donnés gratuitement.

FIL A TISSER, bobines de 1/2 lb. 2/8 naturel 98c lb. 2/16 naturel \$1.07 lb.

SPECIAL par achat de 100 lbs. Transport payé. 2/8 naturel 94c lb. 2/16 naturel \$1.03 lb.

FIL A TISSER, en coton 2/8 naturel irrégulier. Très solide mais parfois irrégulier tant qu'à la grosseur. Bobines de 2 1/2 lb. 70c la livre. Par achat de 25 lbs. 65c la livre.

PRIME donnée avec chaque achat de \$8.00 ou plus.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE GRATIS

FOYER D'ECONOMIE, 1840 Parthenais, Montréal, P.Q.

VENTE DE COUPONS

REDUCTION 50% GRATIS, PRIME AVEC CHAQUE ACHAT DE \$8.00 OU PLUS

Toutes sortes de tissus à partir de 15c la vg. Coupons 1/2 à 1 vg. appareillés.

FLANELLETTE BLANCHE (26c vg) paquet 25 vgs pour \$6.50

FLANELLETTE FLEURIE ou rayée (27c vg) 23 vgs pour \$6.21.

CORDUROY UNI, couleurs assorties (48c vg) 13 vgs pour \$6.24.

GABARDINE, unie et fantaisie (35c vg) 10 vgs pour \$3.50

DENIM BLEU-MARIN à pantalons, 11 vgs pour \$3.00.

COTON BLANC tout-usage (17c vg) 24 vgs pour \$4.08.

COTON UNI DE COULEURS (18c vg) 22 vgs pour \$3.96.

BROADCLOTH IMPRIME, fleuri (25c vg) 26 vgs pour \$6.50.

BROADCLOTH MERCERISE de couleur (20c vg) 25 vgs pour \$5.00.

BROADCLOTH MERCERISE blanc (20c vg) 25 vgs pour \$5.00.

GROS DRILL uni à pantalons (21c vg) 14 vgs pour \$2.96.

COTON A DRAP blanc "percale" rayé Candystripe, Rose, Jaune, vert ou bleu (28c vg) 20 vgs carrées pour \$5.60.

SERVIETTES de raline blanche et de couleur, 2 lbs pour \$2.75.

RAYONNES assorties pour blouses, garnitures, etc. 2 lbs pour \$1.00.

LAINAGES assortis, de 9 pouces à 18 pouces. Paquet de 2 lbs pour \$1.00.

BOUTONS assortis, Couleurs et grandeurs mélangées. Paquet de 1 lb (700 à 800 boutons) pour \$1.40.

DENTELLE blanche et de couleur, largeurs mélangées. Paquet de 1/2 lb. (250 à 300 vgs. pour \$2.00.

Nous ne vendons que par le nombre de verges indiqué

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

Commandes C.O.D. acceptées

Demandes notre catalogue gratis

SYNDICAT DES COUPONS

Boîte postale 575 - Montréal

SACS de sucre blanchis, 30c cha- cun, livraison immédiatement. JOS. LEBEL ENRG, 8400 Boyer, Mon- réal. Tél.: DU. 7-6244.

MANTEAUX usagés pour l'hiver et printemps, pour adultes \$2.00. Coupe-vent, manteaux courts été \$0.85 et \$1.45. Sacs blanchis \$0.29. Galon blais mélangés 5 livres \$1.00. Nettoyé à sec. SCHAEFER, Drummondville.

FEMMES FILLES DEMANDEES

AIDE générale, un peu de cuisine, 416 à la campagne. 2 adultes. Mme GEORGES GUEVREMONT, 6330, 32e Avenue, Rosemont, Mon- réal.

DEUX JEUNES filles demandées de 15 à 20 ans, une pour le réfec- toire des élèves, l'autre pour aider au travail. S'adresser à: SOEUR ECONOMIE, Ecole Marmale Notre Dame, 2330 Sherbrooke Ouest, Mon- réal.

AIDE générale distinguée et sérieu- se entre 25 et 35 ans pour jeune famille canadienne-française, 3 en- fants d'âge scolaire, un bébé de 10 mois. Bonnes conditions de sa- laire. Chambre et salle de bain privées. Références. Mme Roger Prud'Homme, 774 Hartland, Oufre- mont, Montréal.

AIDE générale sérieuse et distin- guée entre 23 et 35 ans, pour fa- mille canadienne-française, 4 en- fants d'âge scolaire, un bébé de 3 ans. Chambre seule. Salaire \$100, par mois. Mme MICHEL BE- RARD, 3785 Harvard, Montréal. Tél.: HU. 1-2177.

AIDE générale sérieuse 25 à 40 ans, famille canadienne-française, 4 enfants âgés 20, 17, 12 et 6 ans. Maison près l'Oratoire St-Joseph. Chambre seule. Salaire \$100, par mois. Mme B. de Massy, 709 Res- lynn, Westmount, Montréal. Tél.: HU. 4-1558.

INSTITUTEURS DEMANDES

INSTITUTEURS brevet A, et Ins- tituteurs brevet B, demandés. Fournir références au Secrétaire- trésorier, Georges Potier, COM- MISSION SCOLAIRE ST-ANDRE D'ARTEUIL. Tél.: Lecture 7- 3421.

HOMMES DEMANDES

POSITIONS DISPONIBLES au Ca- nada, aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Europe. Salaire le plus élevé. Employment Information Center, Chambre C-40, 739 Boylston St., Boston 14, Mass.

POSITIONS DISPONIBLES

Partout au Canada et aux États-Unis pour hommes et femmes de tout métier ou profession.

jusqu'à

Ouvriers \$3.70

Electriciens \$4.00

Chauffeurs de camions \$3.55

Journalliers \$3.00

Voyage et dépenses payés.

Demandez votre blanc de demande d'emploi. Écrivez à

CENTRE D'INFORMA- TION POUR EMPLOI

La Baie, 20 Qué.

JARDINAGE

NOUS AVONS tout pour le jardi- nage. Catalogue gratis sur demande. LA SEMENCE SUPERIEURE, INC., 410 Place Jacques-Cartier, Montréal.

MACHINES - OUTILLAGE

2 TRACTEURS Cockshutt 30 hy- draulique, 1 tracteur no 70, 2 Mas- sey-Harris 22 hydraulique, 1 Fer- guson comme neuf, 2 Ford avec loader, 1 Massey-Harris 30 avec loader, 1 International Harvester Super C. avec faucheuse, 1 Fordson Major gaz hydraulique, station wa- gon Dodge V. 8 automobile, radio 1957, comme neuf. ROLAND OUEL- LETTE, représentant Cockshutt, Forano & David Brown, St-Jovier, cté Terrebonne. Tél.: TALBO 7-7888.

CAMION Ford 1950, 2 tonnes, avec bolte couverte, en très bon état. CLAUDE LABELLE, 437 Boul. Pou- liot, St-Martin, cté Laval. Tél.: MU. 1-5962.

D.4 bulldozer \$2,500.

D.D. Oliver avec winch \$2,500.

D.B. Oliver avec winch \$3,000.

977 CAT. garanti 30 jours, \$10,600.

977 CAT. force à bois et bucket garanti 60 jours \$20,000.

John Deere loader garanti 30 jours, remis à neuf, \$3,500.

1 T.D. 24, garanti 30 jours \$15,000.

1 T.D. 18, garanti 30 jours \$10,000.

LEDUC EQUIPEMENT 3165 Côte Vertu Montréal. Tél.: RI. 4-2422

EVAPORATEUR sucre Cantin 4 x 15, \$75.00. 2 réservoirs 106 galva- nisée 500 gallons chacun \$25.00. Ensaieure blé d'Inde Papco, 3 cou- teaux 16 pces. Lieuse blé d'Inde International, Lieuse grain. Tout partiel ordre. NELSON PORTE- LANCE, Rigaud, cté Vaudeuil, P.Q. Tél.: BEI. 8-5522.

MOULAGE combinée foin et grain marque John Deere, no 110 A. Aussi 2 terres. H. MORIN, 520 Breuilard, Drummondville. Tél.: 2-2773.

MACHINE à bols combinée, cou- royeur 12 pouces, scie à ruban et mouleur de deux forces, en très bon ordre. GEORGES LACOSTE, St- Césaire, cté Royville, P.Q.

EVAPORATEUR Jufra à vendre 3 1/2 x 12, pils de 6 pouces, en très bon état. LAURENT CORMIER, St-Sylvestre, cté Nicolet.

CAMION G.M.C. 3 tonnes, modèle 1956, en parfait ordre avec bolte 14 pieds long en tôle pour charroyer lait ou crème. COOPERATIVE LAI- TIERE DE LEFAIVRE, Alphonse Yelle, prés. Lefavre, Ontario.

EVAPORATEUR à vendre, 3 x 10, 600 chaudières, chaudières, cou- versis, en parfait ordre. C. CAR- PENTIER, 9 de Roussy, Ste-Thé- rèse. Tél.: TA. 3-7961.

ON DEMANDE

ON DEMANDE à acheter ter, tonie, cuivre, plomb, zinc, aluminium, ha- teries, guenilles, etc. Meilleurs prix payés. Nous avons en main du tuyau usagé de toutes grosseurs à vendre. Réservoirs à eau chaude pour ponceaux à vendre. QUÉBEC ENTREPRET ENRG., 323, Lalemant (coin Dorchester) Québec.

NOUS ACHETONS toutes sortes de sacs de fute et payons les meilleurs prix. R. MEISELS, 2498, St-Patrick, Montréal. Tél.: WE. 2-4537.

SOUMISSIONS

Avis public est par la présente donné que la Commission Scolaire de la Grande Côte, à Duvernay, cté Laval, demande des soumis- sions pour la construction d'une école de 12 classes sur le lot 354-72. Pour obtenir les plans et devis, les intéressés devront s'a- dresser à M. Jean-Luc Poulin, ar- chitecte, 590, rue Du Verger, à Duvernay Ouest, cté Laval. Les soumissions seront reçues par le sous-signé Secrétaire-Trésorier, no 7687, boulevard Lévesque, Duvernay Est, jusqu'à 8 heures 30 p.m., le 15 mars 1961. Ces soumissions seront sous enveloppe cachetée et libellée - Soumissions pour cons- truction d'école. Ces dites soumis- sions seront ouvertes au cours d'une assemblée des commissaires qui aura lieu à l'école de la Grande Côte située au no 7355, boulevard Lévesque, le 15 mars 1961, à 9 heures p.m. Un chèque visé de dépôt de 10% de garantie équiva- lant au montant de la soumission est exigé des soumissionnaires. La Commission Scolaire ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, un dépôt au montant de \$50.00 est exigé de chaque soumis- sionnaire pour obtenir une copie des plans et devis, lequel mon- tant sera versé en argent ou un chèque visé payable à l'ordre de M. Jean-Luc Poulin, architecte. (Signé) Armand Lavallière Secrétaire-Trésorier. 28 février 1961.

POUSSINS - POULETTES

POUSSINS-POULETTES. Vous au- rez ce qu'il y a de mieux en com- mandant nos poussins Lignées pour la chair, Arbor Acre, 1ère gé- nération; pour la ponte, Hy-Line. Aussi Leghorn blanches et Light Sussex, COUVOIR BOIRE & FRERES, Wickham, cté Drummond.

POULETTES - \$14 le 100

Poulettes Rock blanches, des milliers disponibles chaque semai- ne, 8 autres races. Satisfaction garantie. \$1.00 d'acompte, balan- ce C.O.D. SEXING DEPOT, Chat- ham, Ontario.

POULETTES de 4 semaines. Races lourdes 40c. Races légères 44c. Quantité limitée de poulettes de 10 semaines 65c. Poussins d'un jour tel qu'éclot 15c. Chapons de 4 semai- nes 35c - 9 races. Couvoir enregis- tré au gouvernement. \$1.00 d'a- compte, balance C.O.D. MAPLE CITY HATCHERY, Chatham, Ont.

POUSSINS d'un jour. Poulettes "Shaver Starcross 288" pour la ponte; encore première cette année à Ottawa pour le nombre d'œufs pondus. Races à deux fins: Light Sussex, PRB, Hy- brides et lignées à chair pour poulet de grill et gros coqs. Nous vendons aussi des canards d'un jour. Demandez nos cir- culaires et liste de prix. COU- VOIR DE PONT-VIAU, 25, boul. des Laurentides, Pont- Viau, Montréal 40, P.Q. tél.: 3-3454.

ACHETEZ dans le gros; neuf races. Couvoir enregistré. Poussins non- sexés 13c. Poulettes de race lourde 22c. Poulettes de race légère 26c. Cochs lourds 3c. En spécial, pou- lettes Rock blanches 15c. \$1.00 d'a- compte, balance C.O.D. SUN VAL- LEY, HATCHERY, Chatham, Onta- rio.

POULETTES Leghorn Criss Cross Hansen de première génération, \$36.00 le cent. Gagnantes d'épreu- ves au hasard du Canada et des États-Unis. Disponibles pour la pre- mière fois dans l'est du Canada. 8 autres races. Écrivez aujourd'hui pour demander de la documentation. GODDARD CHICK HATCHERY, Chatham, Ontario.

COUVOIR COOPERATIF DE BA- TISCAN. Aviculteurs: commandez vos poussins et dindonneaux d'un couvoir certifié et approuvé. Din- donneaux: Bronzés à poitrine lar- ge. Blanche de Hollande, Beltsville blancs, lignée spéciale pour dindes de grill. Couvoir produisant le plus de dindes dans le Québec. Poussins de races les plus populaires aucun réacteur à la première épreu- ve. Revue avicole gratuite à tous nos clients. Demandez nos listes de prix. Couvoir coopératif de Ba- tiscan, Batiscan-Station, cté Cham- plain, P.Q.

POUSSINS & POULETTES DEMARREES

AUX PRIX DE GROS

Commandez directement et épa- rnez \$3.50 le cent sur poussins d'un jour et \$20.00 sur poulettes dé- marrées. Leghorn Hanson - Rouge x Leghorn - Rouge x Sus - Sus x Rouge, 15,000 Leghorn Hanson de 3 et 4 mois pour mars-avril. KELTERBORN HATCHERY, Mil- verton, Ont.

AVICULTEURS, poulettes Light Sussex et Leghorn âgées de 7 mois et plus, en ponte, à \$2.00. Poussins d'un jour prix sur de- mande. 10% d'acompte avec com- mande. COUVOIR CERTIFIÉ ANT. GIRARD, Ste-Perpétue, cté Nicolet, Qué.

\$4 COCHETS LOURDS \$4

Cochets Rouges x Sussex, Rock rou- ges, \$4.00 le cent. Poussins mélan- gés \$12.00. YOUNGS HATCHERY, Ridgeland, Ontario.

VOUS VOULEZ savoir pourquoi les poulettes productives Cashman Hi- Cash font faire plus d'argent avec moins de déboursés? Demandez le dépliant Cashman aujourd'hui-même. Il vous fournit tous les rensei- gnements concernant cette magnifique pondeuse qui se gagne des amis par tout le Canada et qui est aussi la gagnante d'épreuves de ponte. En 1959-1960, les poulettes Cashman ont fini en tête 40 fois sur 85, en compétition avec les meilleures lignées américaines et canadiennes. Aussi disponibles, toutes les autres races populaires à ponte, races à deux fins: Grise de Californie x Leghorn blanche, Light Sussex x Rouge, Rouge x Light Sussex x Rouge, Rouge x Rock barrée, Light Sussex, Rock barrée, Rock Rouge, Poussins de grill: Vantress x Arbor Acres, White Rock, Dindonneaux. Poulettes de tous âges. Catalogue. TWEDDLE CHICK HATCHERIES LIMITED, Fergus, Ontario.

CHAPONS Rock blancs Plich de première génération. 4 semaines 42c. Autres races lourdes 35c. Com- mandez tôt et soyez un de nos nombreux clients satisfaits. \$1.00 d'acompte balance C.O.D. GOD- DARD CHICK HATCHERY, Cha- tham, Ontario

POUSSINS Bray d'un jour et dé- marrés, livraison rapide. Poulettes Ames In-Cross et autres races, jusqu'à l'âge de 18 semaines. Aussi incubation sur commande. Comman- dez maintenant vos poussins de grill pour mal. BRAY HATCHERY, rue Talbot, Sherbrooke, ou Box 171, Hamilton, Ont.

SOYEZ JUSTE

envers vous-mêmes! Avant de dé- cider de l'achat de vos poussins, voyez ce que Bray vous offre! Races à ponte améliorées comme Ames In-Cross, races à chair amé- liorées, vieilles races éprouvées à deux fins - Rock barrée, Rock de Colombie, Light Sussex, Rhode Is- land Rouge, New Hampshire, plus un grand choix de croisements. Leghorn blanche remarquable aussi. Pour tous renseignements rapides en français, écrivez à FRED W. BRAY, LIMITED, 122 John Street North, Hamilton, Ont.

POUSSINS SCHUMMER

3,050 clients satisfaits en 1960. Plus de 1,400 clients de la province de Québec. Soyez sôrs avec les Schum- mer. Les six meilleures races par- mi lesquelles choisir. Nous payons "express" et garantissons la livrai- son à 100%. Catalogue gratuit et liste de prix. SCHUMMER QUALI- TY HATCHERIES LTD., Linwood, Ont.

POUSSINS lignés à chair et lignés à ponte. Notre couvoir opère cir- culairement. Demandez notre

A LA
CONQUÊTE
DU
MONDEDes choses
merveilleuses

— 5 —

d'après les
Actes des
ApôtresImages de
Marie
PignalRéalisé par:
LA SOCIÉTÉ
CATHOLIQUE
DE LA BIBLIE

1. A travers le dédale des couloirs, Pierre et son guide mystérieux arrivent à la porte donnant sur l'extérieur, une lourde porte de fer renforcée de barres et de clous énormes, avec des serrures compliquées. A leur approche, cette porte tourne sans bruit sur ses gonds. De loin, ils voient la pierre du seuil luire à la clarté de la lune.



LA PORTE EST FRANCHIE

2. Les voici qui franchissent la porte, laquelle se referme après leur passage. Ils descendent les degrés que Pierre monta il y a bien des jours avec tant d'angoisse.

La sentinelle de garde n'a rien vu, et continue son inutile faction.

Pierre et l'ange cheminent à travers les rues silencieuses.

PIERRE SE
RETROUVA SEUL

3. Soudain, Pierre se trouve mal. L'ange a disparu, sa mission est accomplie. L'apôtre regarde de tous côtés; enfin, il se rend à l'évidence: un miracle incroyable l'a rendu à la liberté. "Maintenant, je sais que Dieu a véritablement envoyé son ange, et qu'il m'a soustrait à la main d'Hérode et à toute l'attente du peuple juif" se dit-il, et il remercie Dieu.



4. Après avoir réfléchi, il se dirige vers la maison de Marie, mère de Jean surnommé Marc. Arrivé à la porte, il frappe; la lune découpe sa silhouette sur le bois violemment éclairé. Il sait que derrière ces murs, les fidèles sont en prière pour que sa vie soit sauvée. Peut-être n'a-t-on pas entendu, car les minutes passent et personne n'ouvre... Pierre frappe plus fort.

Un hommage de la Coopérative Fédérée de Québec et de ses coopératives affiliées

La 11e heure...

(Suite de la page 5)

Lons, mais le manque de qualité a maintenu les prix au niveau de semaine antérieure — \$22.50 à \$23.50 pour les meilleurs; les bonnes vaches s'y vendaient de \$16 à \$17, quelques-unes à \$17.50. De même, à Montréal, \$16.50 — \$17.50. Bons taureaux à Toronto, \$19; à Montréal, \$18.75-\$19.75. Bovins d'engrais, offre légère, gain de 50c.

VEAUX: hausse de \$1, baisse de \$2 - Marché plutôt actif des veaux à la plupart des marchés, le prix des "bons" et "de choix" étant plutôt soutenus à Toronto \$31-\$37; de soutenus à inférieurs de \$2 à Montréal — \$31-\$34. Par contre, gain de \$1 à Winnipeg — \$31-\$36.

AGNEAUX: demande peu active — Demande peu active en faveur des agneaux la semaine dernière, le prix des bons soutenus à \$21.50 à Toronto, et de \$14.50 à \$18 pour communs et moyens à Montréal.

FORET : cours de
gestion proposés

L'institution à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière d'un cours complet sur l'administration forestière destiné aux cultivateurs, selon un programme semblable à celui du Collège Macdonald.

Telle est la proposition faite par l'Association canadienne des pâtes et papiers au Comité d'enquête sur l'enseignement agricole au Québec. En outre, l'inauguration à toutes les écoles d'agriculture de la province d'un cours portant sur toutes les phases de l'exploitation d'un boisé de ferme.

L'Association est alarmée du peu d'information diffusée à ce sujet par nos écoles d'agriculture. Pourtant, rappelle le mémoire, environ les deux-tiers des cultivateurs du Québec se disent exploitants de terres à bois et le tiers de l'étendue globale des fermes est classé "forêts privées".

Petites annonces...

(Suite de la page 21)

TRES GRANDE ferme à vendre pour communauté religieuse ou utiliser pour ferme d'agriculture. Superficie 650 acres en culture, troupeau laitier 200 vaches, outillage moderne. Manoir de 16 appartements, à vendre à très bonnes conditions. Pour toutes informations s'adresser aux **IMMEUBLES DES CANTONS DE L'EST**, 9 St-Charles Nord, Granby ou à Wilfrid Barré, St-Césaire, Tél.: 4-3159.

TERRE à jardinage 40 arpents à vendre ou à louer, avec maison moderne, à 15 milles de Montréal. **WILLIAM McDIARMID**, Ste-Philomène, c/c Châteauguay. Tél.: OX. 2-0800, après 4 heures.

MARIEVILLE, Branche-du-Rapide, terre 115 arpents, sans maison. Ecrivez informations et prix, **ANDRÉ SCHIRMER**, 11735 Pigeon, Montréal.

TERRES DEMANDEES

AUX ENVIRONS Ste-Agathe, St-Faustin, St-Jovite ou plus haut. Ecrivez informations et prix, **ANDRÉ SCHIRMER**, 11735 Pigeon, Montréal.

ECHANGERAI des propriétés pour terres à jardinage. **MAURICE LANTIER**, 17500 Boul. Gouin Ouest, Ste-Geneviève de Pierrrefonds. Tél.: NA. 4-5670.

PHILOMÈNE



Films à l'affiche de la TV du 3 mars au 10 mars

MONTREAL
Canal 2 - (CBFT)

VENDREDI, 3 mars

2 heures. "La rançon du bonheur" Américain. 1939. Comédie dramatique de Gregory La Cava. — Bonne réalisation. Intérêt faible. Partition musicale de valeur. — Sujet délicat traité avec discrétion. Adultes.

9 heures. "Docteur Holl" Allemand. 1951. Mélodrame sentimental de Rolf Hansen avec Maria Schell et Dieter Borch. — Intérêt dispersé. Mise en scène lourde. Maria Schell joue bien. — Eléments positifs. Thème pour adultes.

SAMEDI, 4 mars

3 heures. "Le troisième homme" Britannique. 1949. Drame policier et psychologique de Carol Reed. — Scénario très bien construit. Réalisation très brillante, d'une grande beauté plastique. — Film d'une haute portée morale. Adultes.

LUNDI, 6 mars

2 heures. "Surprise-partie" Américain. 1944. Comédie de Joe May. — Excellent divertissement, plein d'humour et de fantaisie. Technique intéressante. — Allusions et situations suggestives. Adultes, des réserves.

MERCREDI, 8 mars

2 heures. "La ravanche de Robin des Bois" Britannique. 1949. Drame d'aventures de Val Guest. — Film banal. Beaucoup d'action. Adultes et adolescents.

JEUDI, 9 mars

2 heures. "Deux nigauds au collège" Américain. 1945. Comédie de Jean Yarbrough. — Film de série. Comique gros. — Certains aspects peu éducatifs. Adultes et adolescents.

7 h.30. "Mademoiselle s'amuse"

(Cinéfeuilleton)

Français. 1947. Comédie musicale de Jean Boyer avec Ray Ventura et ses collégiens, et Gisèle Pascal. — Mise en scène alerte. Beaucoup de rythme et de chansons. — Conceptions morales assez erronées. Situations et dialogues osés. Adultes, des réserves.

MONTREAL
Canal 10 - (CFTM-TV)

VENDREDI, 3 mars

8h.30. "La scandaleuse de Berlin" Américain. 1948. Tragédie comique de Billy Wilder. — Mélange heureux de satire, de comique et de tragédie. Longueurs. — Eléments positifs. Milieu dépravé. Adultes, des réserves.

SAMEDI, 4 mars

8h.30. "La symphonie pastorale" Français. 1946. Drame psychologique de Jean Delannoy avec Michèle Morgan et Pierre Blanchard. — Oeuvre de qualité. Grande valeur dramatique. Beaux décors. — Figure troublante d'un pasteur. Atmosphère lourde et pénible. Adultes, des réserves.

DIMANCHE, 5 mars

7h.30. "Don Juan" Hispano-français. 1955. Comédie de John Berry avec Fernandel et Carmen Sevilla. — Ensemble confus et inégal. Fernandel très amusant. — Portée morale du sujet atténuée par le ton de parodie. Adultes.

MERCREDI, 8 mars

8h.30. "Les Pillards" Américain. 1948. Western de Joseph Kane. — Scénario banal. Réalisation conventionnelle. Beaucoup d'action. — Brutalités inhérentes au genre. Adultes et adolescents.

JEUDI, 9 mars

8h.30. "Femmes sans nom"

Italien. 1950. Documentaire romancé de Geza Radvanyi. — Thème intéressant, mais traité inégalement. Moments d'une grande intensité dramatique. — Oeuvre profondément humaine. Situations et images audacieuses. Adultes, des réserves.

OTTAWA
Canal 9 - (CBOFT)

VENDREDI, 3 mars

2 heures. "Un amour en poche" Français. 1957. Comédie de Pierre Kast. — Fantaisie amusante. Bonne interprétation. — Attitudes libres. Acceptation implicite du divorce. Adultes, des réserves.

9 heures. "Docteur Holl"

(Voir plus haut, canal 2)

SAMEDI, 4 mars

(Voir plus haut, canal 2)

LUNDI, 6 mars

2 heures. "Geneviève de Brabant" Italien. 1952. Mélodrame d'Arthur M. Rabenalt. — Vieille légende du Ve siècle portée à l'écran avec tout son fatras mélodramatique. Interprétation dans la note. — Fidélité conjugale. Scènes osées. Adultes.

7h.30. "Jeannette" Ciné-feuilleton Français. 1943. Comédie sentimentale de Léon Poirier. — Ensemble conventionnel. Interprétation faible. De belles images. — Liaison. Adultes.

MARDI, 7 mars

2 heures. "L'Aigle des mers" Américain. 1940. Film d'aventures de Michael Curtiz. — Production à grande mise en scène. Beaucoup d'action. — Tous.

MERCREDI, 8 mars

2 heures. "Bonjour Sourire"

Français. 1955. Comédie burlesque de Claude Sautet. — Histoire assez banale, rehaussée par une bonne interprétation. Moments très drôles. — Adultes et adolescents.

8h.30. "Les orphelins de St-Waast"

(Histoire à suivre)

Français. 1948. Drame familial de Jean Gourguet avec Georges Charrel et Denise Grey. — Deux enfants sont hébergés dans un foyer ouvrier ou éclate bientôt un drame familial. — Scénario et réalisation faibles. Film malgré tout attachant. — Adultes et adolescents.

JEUDI, 9 mars

2 heures. "Les pionniers de la Western Union"

Américain. 1947. Western de Fritz Lang. — Aventures classiques présentées avec humour. Réalisation de qualité. — Tous.

SHERBROOKE
Canal 7 - (CHLT-TV)

VENDREDI, 3 mars

9 heures. "Docteur Holl"

(Voir plus haut, canal 2)

SAMEDI, 4 mars

3 heures. "Le troisième homme"

(Voir plus haut, canal 2)

LUNDI, 6 mars

9 heures. "Le Mouton à cinq pattes" Français. 1954. Comédie de Henri Verneuil avec Fernandel. — Un festival d'images assez réussi. — Certaines images osées. Adultes.

MARDI, 7 mars

2 heures. "Jane Eyre" Américain. 1943. Drame psychologique de Robert Stevenson avec Orson Welles et Joan Fontaine. — Oeuvre intéressante. Certaines carences sur la plan psychologique. Bonne reconstitution d'atmosphère. — Romantisme assez sombre. Adultes.

JEUDI, 9 mars

2 heures. "La Bataille du feu"

Français. 1948. Documentaire romancé de Maurice de Canoppe. — Scénario mal construit. Réalisation moyenne. Aspect documentaire intéressant. — Exaltation du dévouement. Légères. Adultes.

TROIS-RIVIERES
Canal 13 - (CKTM-TV)

N.B. — Programmation non entrée.

VENDREDI, 3 mars

9 heures. "Docteur Holl"

(Voir plus haut, canal 2)

SAMEDI, 4 mars

3 heures. "Le Troisième Homme"

(Voir plus haut, canal 2)

ROUYN-NORANDA
Canal 4 - (CKRN-TV)

VENDREDI, 3 mars

9 heures. "Docteur Holl"

(Voir plus haut, canal 2)

SAMEDI, 4 mars

3 heures. "Le Troisième Homme"

(Voir plus haut, canal 2)

VENDREDI, 3 mars

Canal 4 (CFM-TV, Québec)

Canal 12 (CKRS-TV, Jonquière)

Canal 3 (CJBR-TV, Rimouski)

Canal 9 (CKBL-TV, Matane)

Canal 5 (CHAU-TV, N.-Carleton)

Canal 11 (CBFT-TV, Moncton)

9 heures. "Docteur Holl"

(Voir plus haut, canal 2)

SAMEDI, 4 mars

3 heures. "Le Troisième Homme"

(Voir plus haut, canal 2)

VENDREDI, 3 mars

(CFM-TV, Québec)

2 heures. "La Fièvre Créole"

Américain. 1947. Drame de John Stahl. — Histoire conventionnelle. Réalisation pauvre. — Conduite assez libre. Adultes, des réserves.

DIMANCHE, 5 mars

2 heures. "Escalade à Orly"

Franco-allemand. 1955. Comédie dramatique de Jean Deville. — Fine comédie de mœurs. Intérêt soutenu. Equipe d'interprètes assez remarquables. — Adultes et adolescents.

LUNDI, 6 mars

1h.30. "Qu'elle était verte ma vallée"

Américain. 1940. Drame social de John Ford avec Walter Pidgeon et Maureen O'Hara. — A travers les souvenirs d'un enfant du pays revivent les transformations qui ont affecté les mineurs du pays de Galle tant sur le plan social que sur le plan matériel. — Oeuvre de qualité: beauté pure, grandeur simple, émotion contenue traitée en nuances et demi-teintes. Excellente interprétation. Adultes et adolescents. A voir.

MARDI, 7 mars

1h.30. "La Possédée"

Américain. 1948. Drame psychologique de Curtis Bernhardt avec Joan Crawford et Van Heflin. — Réalisation puissante et adroite malgré quelques lourdeurs. Joan Crawford remarquable. — Suicide. Meurtre. Adultes, des réserves.

MERCREDI, 8 mars

1h.30. "La Cavalcade des heures" Français. 1943. Film à sketches d'Yvan Noé avec Gaby Morlay et Fernandel. — Mise en scène adroite. Intérêt mal soutenu. — Adultes.

JEUDI, 9 mars

1h.30. "Lumière d'étoile"

Français. 1942. Drame de Jean Grémillon avec Madeleine Renaud et Pierre Brasseur. — Réalisation de qualité. — Amours libres. Adultes. Sadisme. A déconseiller.

LA REVUE DES MARCHÉS

ANIMAUX VIVANTS

Voici, au sujet des animaux vivants, les commentaires que nous fait tenir M. Gérard Rodrigue, assistant-surveillant de district du Service fédéral de l'industrie animale.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Ouest à la Pointe St-Charles, lundi le 27 février.

Les offres lundi se chiffraient à 327 bovins, 250 veaux, 75 porcs et truies et 79 agneaux et moutons.

Les arrivages de bovins comprenaient environ 70 sujets de moins que lundi dernier et se formaient de 70 bouvillons, 237 taures et vaches et 20 taureaux.

A la suite d'arrivages légers, les transactions sur les bovins s'effectuaient rapidement sur toutes les classes et les prix payés étaient 50 cents plus cher que lundi dernier.

Les veaux s'échangeaient difficilement et se sont vendus de \$2. à \$4. moins cher que la semaine dernière.

Les porcs se sont vendus aux mêmes prix que la semaine dernière, les prix des truies n'étaient pas encore établis.

Le prix des agneaux et moutons était stable à ceux vendus la semaine dernière.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Est, lundi le 27 février.

Les offres lundi se chiffraient à 443 bovins, 518 veaux, 259 porcs et truies et 27 agneaux et moutons.

Les arrivages lundi comprenaient environ 65 sujets de moins que lundi dernier et se formaient de 15 bouvillons, 373 taures et vaches et 55 taureaux.

La demande sur toutes les classes était bonne et les prix stables à fermes en rapport avec la semaine dernière.

Le marché des veaux était assez actif et leurs prix stables à ceux de la semaine dernière.

Lundi, environ 259 porcs et truies ont été offerts, de ce nombre environ 50 ont été vendus à \$29. catégorie A., et quelques truies à \$22. Les prix sur la balance n'étaient pas encore établis.

Les agneaux et moutons étaient en bonne demande et se sont vendus à des prix stables.

Prix payés, lundi, aux marchés à bestiaux, à Montréal (Pointe-St-Charles et Eastern Public Livestock Market, coin Iberville et Mont-Royal)

Renseignements fournis par le bureau du Ministère Fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, en collaboration avec les agents à commission (Montréal Livestock Exchange) des deux marchés à bestiaux et des différents acheteurs.

Les cinq membres du Montréal Livestock Exchange sont: Donovan M.G.; Maher W.H. Engr.; Mitchell & Beall, Ryan & Boyne & Rodolphe Tasse, agents à commission.

Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative Canadienne du Bétail; Maher W.H.; C. Dagenais et Louis Levine.

Pour renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à M. Gérard Rodrigue, représentant divisionnaire, 316, rue Bridge, Montréal 12 — WE. 5-4638 4639.

Porcs abattus

Ce qui suit est le différentiel établi pour les porcs vendus sur le marché en se basant sur le prix des porcs de catégorie "A" comme prix de base

PRIX PAYES, LUNDI, LE 27 FEVRIER

	Marché de Pointe St-Charles	Marché de l'Est	Marché de Toronto
A - Prix de base	30.50	29.00	29.50
B	29.50	28.00	28.50
C	27.50	26.00	26.50
D	27.50	26.00	26.50
Légers	27.00	25.50	26.50
Lourds	27.25	25.75	26.25
Extra - lourds	24.25-26.00	22.00-24.00	24.00-24.50
Semi - castrats	23.25	22.00	22.50
Truies	—	22.00	24.25-26.25

Les octrois du gouvernement fédéral au montant de \$3.00 sur les "A" sont payés par mandats attachés aux certificats de vérification.

ARRIVAGES ET PRIX DE LA SEMAINE DERNIERE

Les 20, 21, 22 février 1961

Les porcs se vendaient 50 cents de moins que la semaine précédente sur les deux marchés, tandis que les truies sont demeurées stables.

	MARCHE DE L'OUEST	MARCHE DE L'EST
Catégorie "A" ...	\$30.50	Catégorie "A" ... \$29.50
Truies	\$24.25-\$26.25	Truies \$23.00-\$24.50

DIVERS

Fruits et légumes

LUNDI, 27 FEVRIER 1961

Prix payés par les marchands de gros en fruits et légumes au Marché Central Métropolitain, jusqu'à 7 heures a.m. Ces prix sont fournis par le service de l'horticulture, division de l'inspection, ministère provincial de l'Agriculture, 306 est rue Craig, Montréal.

POMMES: McIntosh, belles 3.00-3.25; à cuire 2.00-2.25. Fameuses 2.00-2.25; Cortland 2.25-2.50. (Approvisionnement environ 1200 minots).

BETTERAVES: .90-1.00 les 50 livres.

CAROTTES: 1.35-1.50 les 50 livres; Cellos de 1lb en 50lb, 2.50-2.75.

CHOUX: .60-75c. les 50 livres. NAVETS: No 1, 1.00-1.25; No 2, .70-75c. les 50 livres.

OIGNONS: Rouges 1.35, jaunes 1.75-2.00; moyens 1.40-1.50 les 50 livres.

PANAI: 1.75-2.00 le minot.

POIREAU: .75c-.90c la douz.

SARRIETTE: .50c. la doz. de paquets.

Beurre, fromage, lait en poudre

Lundi, le 27 février, sur le marché de Montréal, le prix du beurre s'établissait à 64c admissible et 63½ non admissible, pour le beurre frais pasteurisé, Canada, première catégorie.

Le fromage blanc du Québec se vendait 31c., coloré 31c., prix de remise, paraffiné, F.O.B., Montréal, celui de l'Ontario, pas de cotation.

Le lait en poudre pulvérisé no 1 se vendait en sacs 8c à 11c, cylindre 7c à 10c.

Lait en poudre consommation animale 6½c.

Poudre de lait de beurre, 6¼c.

Poudre de petit lait, 4¼c.

PRODUITS AVICOLES

Le prix des oeufs s'est amélioré au cours de la semaine écoulée. Les offres étaient plutôt limitées et la demande stable. Les arrivages locaux furent moins considérables que la semaine passée et nous avons dû nous approvisionner de l'Ontario et quelques chars des provinces de l'Ouest.

La demande pour le poulet de grill se continue très bonne, cependant on a dû enregistrer une légère baisse dans le prix des poulets vivants dû à une forte concurrence dans les ventes. Les arrivages ont été suffisants. La demande pour les poulets lourds et les poules a été assez bonne et se sont vendus à des prix plus élevés. Le marché des dindons à griller est demeuré tranquille.

Volailles en boîtes

Semaine finissant

LUNDI, 27 FEVRIER 1961

POULETS ABATTUS

	(6 livres et plus)
A	36c
B	32c
	(5 et moins de 6 livres)
A	31c-32c
B	27c-28c
	(4 et moins de 5 livres)
A	27c-28c
B	23c-24c
	(3½ et moins de 4 livres)
A	25c-27c
B	21c-22c
	Poulets à griller et à frire (Au-dessous de 3 livres)
A	25c-26c
B	20c-21c
	Poulets éviscérés en vrac (5 et moins de 6 livres)
A	43c-45c
	(4 et moins de 5 livres)
A	38c-39c
	(3 et moins de 4 livres)
A	33c-34c

Pommes de terre

Lundi, le 27 février, sur le marché de Montréal, les prix du gros au détail, pour les pommes de terre étaient les suivants:

Québec 75 lbs	\$1.70-\$1.80
Québec 75 lbs	1.10-1.15
I.P.E., 75 lbs	2.00-2.15
I.P.E., 50 lbs	1.40-1.55
I.P.E., 10 lbs	0.35-0.37
Nouveau-Brunswick:	
75 lbs	1.80-1.95
50 lbs	1.10-1.25
10 lbs	0.28-0.33

Poulets à griller et à frire (Au-dessous de 3 livres)

A 32c-34c

POULES ABATTUES

(De 5 livres et plus)

A 30c-32c

B 27c-28c

(4 et moins de 5 livres)

A 22c-23c

B 19c-20c

(Moins de 4 livres)

A 15c-17c

B 12c-14c

Poules éviscérées en vrac (4 livres et plus)

A 39c-42c

B 32c-33c

(3 et moins de 4 livres)

A 29c-34c

B 26c-28c

(Au-dessous de 3 livres)

A 26c-28c

JEUNES DINDONS

(moins de 8 livres)

A 42c-44c

Oeufs

Prix sur place à Montréal

Oeufs triés

(caisses gratuites)

Extra-Gros 43c-43 1-2

A-Gros 42 1-2-43c

A-Moyens 41 1-2-42c

Petits 39 1-2c

B 36c

C 22c

Oeufs non classés

(caisses retournées)

Extra-Gros 36c-37c

A-Gros 35c-37c

A-Moyens 34c-36c

A-Petits 32c-33c

B 26c-28c

C 14c-16c

Prix de gros aux détaillants à Montréal (cartons d'une douz.)

Extra-Gros 49c-51c

A-Gros 48c-50c

A-Moyens 47c-48c

A-Petits 44c-47c

B 41c-43c

C 27c-29c

Prix de détail

aux consommateurs

(cartons de douzaines)

Extra-Gros 53c-59c

A-Gros 52c-57c

A-Moyens 51c-56c

A-Petits 48c-53c

B 48c-53c

C 48c-53c

Volailles vivantes

POULES

Prix aux producteurs à Montréal

5 lbs et plus 20c-24c

4 livres et moins de 5 13c-14c

Moins de 4lbs 12c-13c

POULETS

6 lbs et plus 24c-30c

5lbs et moins de 6 21c

4 lbs et moins de 5 20c

Poulets à griller et à frire

Moins de 3 lbs 19 1-2-20c

DINDONS

Jeunes dindons:

Moins de 10lbs 27c-28c

Canards 30c-31c

A l'assemblée de son 25ième anniversaire

La F.C.A. revise ses politiques de base

Lors de son assemblée générale annuelle tenue la semaine dernière, à Ottawa, la Fédération Canadienne de l'Agriculture a révisé ses politiques de base, en adoptant une nouvelle déclaration de principes sur les prix, la production et la mise en marché des produits agricoles. On a profité de cette assemblée pour célébrer le 25ième anniversaire de fondation de la F.C.A.

C'est en puisant dans son expérience de 25 ans et en scrutant ce que l'avenir réserve à l'agriculture que la F.C.A. a défini ses nouvelles positions. Il ne s'agit pas d'un changement radical d'attitudes mais bien plutôt d'un ajustement et de précisions basées sur les circonstances et les conditions actuelles et celles qu'on peut prévoir pour l'avenir.

On peut résumer comme suit cette déclaration de principes : 1 - le contrôle efficace, la planification et la stabilisation des prix et la mise en marché des produits agricoles doivent être atteints. 2 - Il est nécessaire que ce soit les cultivateurs eux-mêmes qui poursuivent et atteignent ces objectifs par l'action plus efficace et plus poussée des coopératives et des plans conjoints. 3 - Quoique la direction et le contrôle de la mise en marché par l'Etat soient quelquefois désirables comme dans le cas des grains, et que l'Etat doive jouer un rôle supplétif dans des domaines tels le soutien des prix et la législation agricole, la planification et le contrôle de l'ensemble par l'Etat n'est pas l'objectif d'une politique agricole.

Le document qui concrétise cette déclaration de principes mérite d'être connu de tous les cultivateurs progressifs. Nous y reviendrons à l'occasion et considérerons même la possibilité de le publier au complet dans le journal.

Politique nationale d'aménagement rural

L'honorable Alvin Hamilton, ministre fédéral de l'Agriculture, était le conférencier invité à l'une des séances. Il a exposé de nouveau son projet de législation en vue de la réhabilitation rurale par une utilisation plus adéquate de diverses ressources naturelles.

Ce projet peut comporter des dépenses variant entre 300 et 600 millions de dollars sur un certain nombre d'années, a déclaré M. Hamilton, tout en fournissant certaines précisions sur le plan en vue de l'utilisation différente de certaines terres marginales, de la recherche de nouveaux emplois pour les régions les moins favorisées et de certaines mesures de conservation du sol et de l'eau.

Le ministre considère que le programme en question selon les résultats qui en découleront peut être désastreux pour lui-même et peut-être son gouvernement ou apporter des changements fondamentaux dans l'économie de certaines régions agricoles. Il a exprimé sa confiance dans la réussite du projet que justifient les réactions à date venues d'un peu près tous les coins du pays.

Résolutions

Près d'une centaine de résolutions portant sur tous les principaux problèmes agricoles ont été soumises à l'attention des délégués. La très grande majorité ont été adoptées dont quelques-unes avec des modifications plutôt mineures.

Voici les principales têtes de chapitre de ces résolutions: Oeufs et volailles; Animaux; Industrie laitière; Grains; Transport; Développement rural; Recherches, etc. Les principales demandes con-

tenues dans les résolutions du dernier congrès général de l'U.C.C. qui furent publiées dans la TCN, à la fin d'octobre, se retrouvent dans les résolutions adoptées par la F.C.A., qui seront maintenant soumises au gouvernement fédéral avec l'appui de tous les cultivateurs organisés du pays.

Contre la pauvreté et pour la liberté

M. James Patton, président de la Fédération Internationale des

Producteurs agricoles et président de l'Union des Cultivateurs des Etats-Unis, a fait un magistral exposé de la situation mondiale de l'agriculture, en insistant surtout sur ce défi que pose aux cultivateurs la famille dont sont affectés les deux tiers de l'humanité.

Selon M. Patton, il y a deux grands combats à livrer présentement, soit l'un contre la pauvreté, la famine et la maladie et l'autre pour la liberté et le respect des droits individuels. Ces besoins s'expriment de façon

dramatique dans l'anti-impérialisme et le nationalisme qui fleurissent dans nombre de pays.

C'est un véritable défi et peut-être le plus terrible qui puisse exister que les producteurs et, évidemment, les gouvernements, ont le devoir de relever. La façon dont on le fera peut comporter des conséquences considérables pour l'avenir du monde libre et même du genre humain.

Un tournant

On a profité d'un banquet spécial pour rendre hommage aux pionniers de la F.C.A. et à ses principaux piliers, depuis sa fondation. Un témoignage fut rendu à chacun d'eux et il y eut remise de cadeaux-souvenir.

Le président de la F.C.A., M. H. H. Hannam, a alors prononcé un discours au cours duquel il a rappelé le travail accompli jusqu'à maintenant par la F.C.A. et laissé entrevoir les tâches que lui réserve l'avenir. Nous reviendrons sur cet exposé qui constituait une magistrale synthèse de la mission assignée aux cultivateurs organisés.

Rôle important des associations

Le T. H. John Diefenbaker, premier ministre, devait être le

conférencier d'honneur au dernier banquet officiel. Comme il a dû se rendre, le même jour, aux funérailles de sa mère, c'est M. John C. Pallett, M.P., qui l'a remplacé.

Au nom du premier ministre, M. Pallett a affirmé l'importance des organisations agricoles en vue de faire connaître au gouvernement les points de vue et attitudes des cultivateurs organisés. Il a rappelé que les représentations faites par la F.C.A. avaient été utiles et profitables aux autorités.

M. Pallett a énuméré les principales politiques agricoles actuelles et fait mention des projets en cours dans le même domaine. Il a insisté particulièrement sur les mesures en vue d'accélérer la vente du grain, les politiques de stabilisation des prix agricoles, l'assurance-chômage, le crédit, la conservation, le développement rural et la réhabilitation.

Environ 300 personnes ont assisté au congrès. Les délégués officiels étaient au nombre de quelque 80. C'est madame Charlotte Whitton, mairesse d'Ottawa, qui a accueilli officiellement les congressistes dans un pétillant discours de bienvenue. Une réception suivie d'un lunch fut ser-

(Suite à la page 7)

LA FERTILISATION des PÂTURAGES vous ASSURE:

A Une production laitière plus élevée

Comparaison entre deux fertilisations différentes de pâturages établis en 1958 sur la ferme de M. J. Louis Brunelle de Sabrevois, Cté d'Iberville.

FERTILISATION A L'ARPEL	PRODUCTION LAITIÈRE A L'ARPEL	REVENU NET COMPARE A L'ARPEL
600 lb 2-16-6 10 tonnes de fumier + 250 lb 5-10-10 pour l'entretien	7,026 lb	\$151.35
10 tonnes de fumier 350 lb (2-16-6)	3,900 lb	\$ 89.29

B Jours de paissance plus nombreux à l'arpen

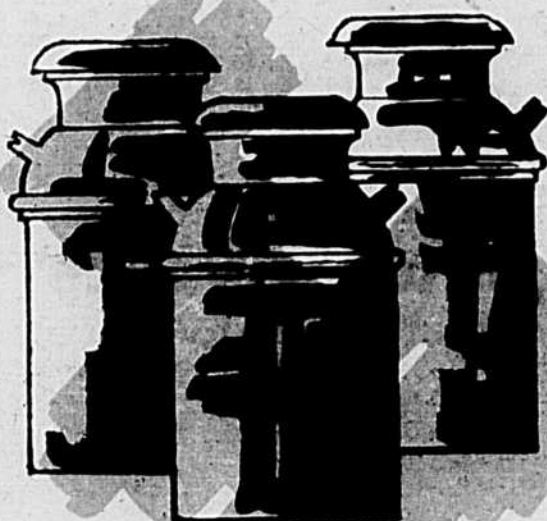
Fertilisation d'entretien d'une prairie de légumineuses et de graminées sur la ferme de M. Jean Sylvestre, Berthier, Cté de Berthier.

	JOURS DE PAISSANCE A L'ARPEL	REVENU NET COMPARE A L'ARPEL
Avec engrais chimiques	260	\$111.24
Sans engrais chimiques	79	\$ 31.75

C Un revenu net plus élevé

Fertilisation d'un pâturage de ladino sur la ferme de M. Lucien Rivard, St-Gabriel, Cté Kamouraska.

	PRODUCTION LAITIÈRE A L'ARPEL	JOURS DE PAISSANCE A L'ARPEL	REVENU NET COMPARE A L'ARPEL
Avec engrais chimiques	4,330 lb	190	\$129.42
Sans engrais chimiques	3,322 lb	130	\$ 91.35



Ne risquez pas d'ensemencer ce printemps sans engrais chimiques...

Voyez le Revendeur d'Engrais

Chimique de votre localité et

assurez-vous d'un approvisionnement complet au temps des semences.

LES ENGRAIS CHIMIQUES DU QUEBEC INC.